

LES CHOIX DE LA BASSE-NORMANDIE

PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL NORMANDIE 2025

MAI 2014

www.region-basse-normandie.fr

RÉGION BASSE
NORMANDIE



LA **RÉGION**, C'EST VOUS.



POURQUOI UN PLAN STRATÉGIQUE ?



Il est nécessaire pour une collectivité territoriale d'explicitier de façon aussi claire que possible les grands choix qu'elle fait. Le rôle de la Région est important dans la dynamique du développement territorial, sans être exclusif. Les Départements, les Agglomérations et les autres collectivités concourent également par leurs propres moyens à cette dynamique.

Les temps actuels justifient encore plus cette exigence. Le trop fort chômage, les trop fortes inégalités marquent la dure mutation que traverse l'économie d'aujourd'hui. La Basse-Normandie n'y échappe pas, évidemment. Chaque territoire y est confronté de façon différenciée, l'effort de solidarité est dès lors indispensable. La question écologique traverse cette réalité, la transition énergétique est le moteur d'un nouveau développement. L'innovation sociale et technologique en est un accélérateur.

Le Conseil régional agit dans ce contexte en proposant les pistes d'un renouveau pour les 10 ans à venir et ainsi préparer, aujourd'hui, les atouts du développement de notre territoire et les emplois de demain. Il le fait avec ses compétences propres, mais aussi en travaillant sur de nombreux champs de développement avec ses autres partenaires, Europe, Etat et les autres collectivités.

QUE PROPOSE CONCRÈTEMENT CE PLAN ?

Il fixe des choix, définit des objectifs et porte des ambitions pour renforcer la Basse-Normandie et mobiliser les volontés. Il intègre et met en cohérence l'Agenda 21, les différents schémas sectoriels (SRADT, SRCAE, SRES, RIS3, SCORAN, CPRDFP,...). Le Plan Stratégique Régional en analysant nos forces et nos faiblesses offre un cadre pour que les acteurs économiques et sociaux participent à un projet de développement avec ambition mais aussi pragmatisme. En effet, un Plan opérationnel et des programmes mobilisateurs déclinent des projets ou des thématiques précises pour mieux identifier notre territoire et renforcer son attractivité. Il est assorti d'indicateurs et d'une stratégie sur les moyens à engager d'ici l'horizon 2025.

POURQUOI, BAS-NORMANDS QUE NOUS SOMMES, FAIRE RÉFÉRENCE À LA NORMANDIE ?

Cette Normandie mondialement connue et historiquement si riche en événements et patrimoine, reste le seul cadre géographique et stratégique possible pour construire une démarche territoriale visible dans le cadre de l'internationalisation croissante de nos sociétés. Les difficultés à unifier la Normandie sont connues et la question n'est pas dans cet exercice de les traiter. La Normandie tôt ou tard sera le cadre politique et institutionnel de référence si la France poursuit dans la voie de la simplification administrative et territoriale par la décentralisation. La Basse-Normandie doit s'y préparer et avancer ses atouts à l'heure de la mise en place de la « Vallée de Seine ». Mais ce PSR marque aussi la priorité à coopérer avec les régions de l'Ouest et à valoriser ainsi ses 2 "portes Sud " que sont l'Alençonnais et l'Avranchin.

Tel est l'objet de ce « Plan Stratégique Normandie 2025 » proposé aux acteurs du développement bas-normand.

Laurent Beauvais,
Président de la Région Basse-Normandie

DU LIVRE BLANC À LA S NORMANDIE 2025

Accompagnement des jeunes, prise en compte du vieillissement de la population, importance des métropoles et des relations transrégionales, fragilisation des espaces ruraux, enjeux environnementaux et changement climatique, nécessité de diversification et de mise en œuvre de nouvelles formes de développement économique socialement responsables : voilà quelques unes des réalités que les futures politiques régionales devront aborder et infléchir pour permettre un aménagement équilibré du territoire régional dans toutes ses composantes.

Les politiques d'aménagement du territoire menées en France pendant les « trente glorieuses » doivent être adaptées au nouveau contexte de la globalisation des échanges internationaux et de la compétition entre les territoires : il requiert une connaissance précise des potentiels de développement locaux et une approche différenciée du développement économique et urbain, une grande attention étant à apporter aux rééquilibres interrégionaux, infrarégionaux et à la coopération entre les territoires.

Dans un contexte de forte réduction des marges de manœuvre financière des Etats et des collectivités territoriales, la Région Basse-Normandie doit travailler à de nouveaux outils de connaissance et d'intervention en faveur des territoires.

Le SRADDT⁽¹⁾ et ses orientations d'aménagement et de développement, l'Agenda 21, les schémas sectoriels approuvés (CPRDFP, SCORAN, SRESR, SRCAE...)⁽²⁾ ceux en cours d'élaboration (SRDEII, SRIT, SRCE,...)⁽³⁾, les Plans pluri-annuels (Plan Rail 2020, PPI des lycées,...) peuvent en cela constituer un socle pour une vision renouvelée de l'aménagement des territoires de demain. Toutes ces démarches ont été construites sur la base du Livre blanc « la Normandie, horizon 2020+ », élaboré pendant l'année 2011.

Cet exercice de prospective territoriale a permis de définir et de mieux positionner la réflexion du Plan stratégique régional

(PSR). Démarche collective, l'élaboration du Livre blanc a, dans un premier temps, mobilisé vingt huit experts et acteurs du territoire bas-normand qui ont identifié et défini les enjeux de la région à horizon portant sur 2020 et au delà (2020+). Ce travail a pris en compte non seulement les potentialités déjà présentes sur le territoire, sur lesquelles il faudra s'appuyer, mais aussi celles qui devront être développées pour accroître l'attractivité régionale vis-à-vis des entreprises et des actifs.

Le diagnostic prospectif, les enjeux et orientations potentielles définis par le groupe prospectif ont ensuite été débattus et rendus publics. Durant les mois de mai et juin 2011, sept rencontres partenariales réunissant 500 acteurs bas-normands ont été organisées sur l'ensemble du territoire régional : quatre réunions thématiques en lien avec les schémas en cours d'élaboration (éducation-recherche-enseignement supérieur ; transports-mobilité ; action internationale ; économie-innovation) et deux autour de thèmes majeurs pour le territoire (« Expériences normandes : vers un nouveau modèle de développement basé sur une organisation multipolaire, la coopération et la solidarité » ; « Quelle politique pour la jeunesse à l'échelle de la Basse-Normandie, quels partenariats construire ? »).

Le Livre blanc « la Normandie, horizon 2020+ » rassemble ainsi de manière synthétisée l'ensemble des éléments produits par le groupe de prospective et les réunions de concertation.

⁽¹⁾ SRADDT : Schéma régional d'aménagement et de développement durable.

⁽²⁾ CPRDFP : Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.
SCORAN : Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique.
SRESR : Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.
SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

⁽³⁾ SRDEII : Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.
SRIT : Schéma régional des infrastructures de transports.
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique.

Cette réflexion prospective menée en concertation avec les territoires et les acteurs régionaux fonde littéralement le Plan stratégique régional Normandie 2025.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Sur la base de ce Livre blanc complété par le récent Diagnostic Territorial Stratégique (DTS) et la Stratégie de Spécialisation Intelligente (RIS3) établis pour élaborer les programmes européens FEDER, FEADER, FSE et FEAMP⁽⁴⁾ de la génération 2014-2020, la Région a bâti un canevas stratégique, en cohérence avec les différents schémas et plans régionaux, destiné à répondre aux grands défis que la Basse-Normandie devra relever d'ici 2025. Pour réussir la Normandie 2025, la Basse-Normandie doit en effet d'abord mobiliser toutes les forces vives du territoire.

DONNÉES CLÉS

Population : **1 479 242** habitants estimés au 1^{er} janvier 2013 (17^e région française).

+ 4 % de population entre 1999 et 2013.

Indice de jeunesse en 2013 : **0,9** contre **1** en France.

Taux de chômage (4^e trimestre 2012) : **9,7 %** (contre **10,2 %** en France métropolitaine)

CONTINUER DE RELEVER LES DÉFIS RÉGIONAUX...

En France métropolitaine, les régions les plus dynamiques se situent surtout dans l'ouest et le sud du Pays. Les régions rurales et celles qui entourent l'Île-de-France marquent plutôt le pas, d'où la faible progression observée en Basse-Normandie (+0,3% en moyenne par an depuis 1999 contre +0,6% en France). A la charnière du Grand Ouest et du Bassin parisien, la région devance cependant les autres

régions proches de Paris du fait de la qualité de son cadre de vie et de l'attractivité de son littoral

Les évolutions démographiques soulignent des différenciations au sein de l'espace régional. Le Calvados, département le plus jeune, affiche une croissance assez forte qui bénéficie principalement à l'aire urbaine de Caen. Moins marquée, la croissance démographique de la Manche s'est toutefois accélérée ces dernières années. Après vingt ans de baisse régulière liée notamment à la fragilité du bocage dans un contexte général de ruralité dominante, la population de l'Orne s'est, elle, stabilisée. Pour autant, l'analyse dans la durée montre que la démographie des campagnes bas-normandes a globalement mieux résisté que celle des autres régions rurales. Cet atout est à mettre pour une large part au crédit du semis de petites villes et de bourgs contribuant à l'équilibre des territoires et favorisant l'ancrage des activités et des services. La Basse-Normandie peut s'appuyer sur ce réseau pour relever le défi démographique en renforçant l'attractivité de son territoire.

⁽⁴⁾ FEDER : Fonds européen de développement régional.

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural.

FSE : Fonds social européen.

FEAMP : Fonds européen agricole pour le développement rural.

SRIT : Schéma régional des infrastructures de transports.

DONNÉES CLÉS

574 000 emplois en 2012 (16^e rang).

PIB : **35 066 M€** en 2011 (17^e rang), soit +2,1 % par rapport à 2010.

PIB par habitant : **23 717 €** en 2011 (18^e rang).

Taux d'exportation : **9,6 %** du PIB en 2009 (19^e rang).

131 412 établissements en 2010 (dont 3,3 % de plus de 20 salariés).

8 722 créations d'entreprises en 2012 (17^e rang).

DU LIVRE BLANC À LA STRATÉGIE RÉGIONALE NORMANDIE 2025

DONNÉES CLÉS

Plus de **130 000** établissements
(dont **99 %** ayant moins de 50 salariés).

188 bénéficiaires du CIR (Crédit D'impôt Recherche) en 2011
(20^e rang).

1/5 des dépenses R&D réalisées par des PME (16^e rang).

6 projets de création d'entreprises retenus
en 2010 au concours OSEO.

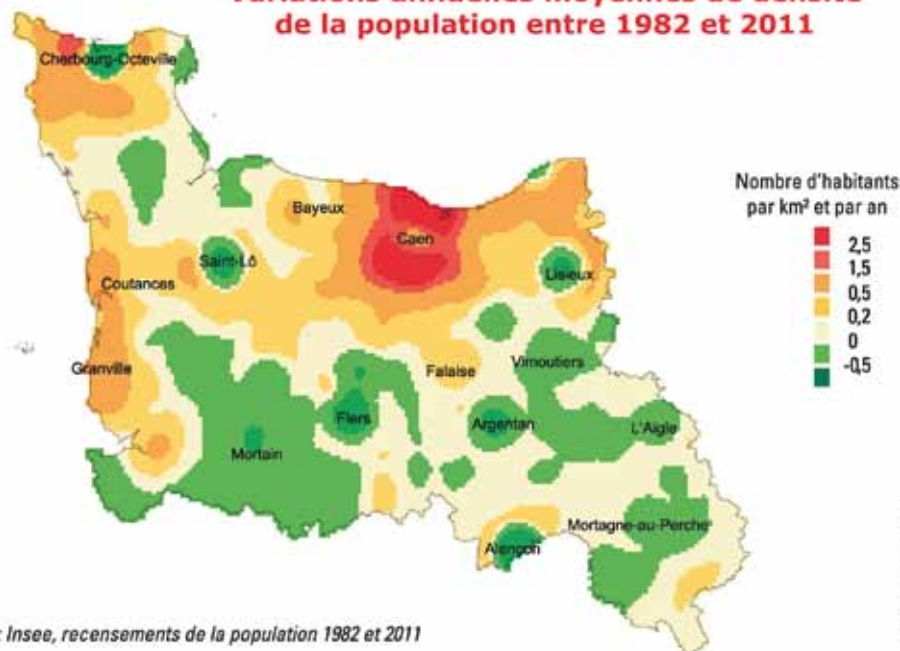
La Région se caractérise ainsi par la place des villes moyennes dans l'économie et sur le territoire ainsi que par la vitalité du monde rural. En pleine mutation, cet espace souffre cependant de l'érosion progressive des effectifs agricoles, de la mondialisation, des restructurations industrielles, de l'attraction des grandes villes. Les zones bocagères sont particulièrement touchées et de réelles incertitudes pèsent toujours sur l'avenir du monde rural. Toutefois, l'étalement urbain, l'arrivée de nouvelles populations (personnes âgées, britanniques), le tourisme ou encore le développement des résidences secondaires contribuent à redynamiser certaines parties du territoire,

En 2011, 45% de la population vit en milieu périurbain (4^{ème} rang), dont 28% dans la couronne périurbaine des villes (8^{ème} rang). Entre 1999 et 2011, la population périurbaine s'est accrue de 21% (11^{ème} rang), plus par élargissement des périmètres que par densification des couronnes. Les villes élargissent ainsi leur aire d'influence sur le territoire et rayonnent sur des bassins ruraux dont elles constituent le cœur.

Comme l'atteste la faible valeur du PIB par emploi, la Basse-Normandie comprend de nombreuses activités à faible valeur ajoutée. De nombreux secteurs sont concernés, dans toutes les sphères de l'économie. Le PIB par habitant se situe lui 6% en dessous du niveau moyen de la Province, un écart qui tend à se creuser. La faible valeur ajoutée globale de l'économie explique en grande partie le faible niveau des salaires versés (18^{ème} rang). L'économie est très sensible aux fluctuations conjoncturelles en raison du nombre important d'activités de sous-traitance sur son territoire et souffre par ailleurs d'un déficit de cadres supérieurs qui limite sa capacité de développement (dernière région pour le taux d'encadrement). Le manque de professionnalisation dans de nombreux métiers semble être également un handicap pour la région. Le taux de qualification ouvrière est en revanche élevé comparé aux autres régions françaises (5^{ème} rang). Accroître la valeur ajoutée globale de l'économie constitue le principal défi économique de la Basse-Normandie. Le faible nombre de sièges sociaux de grandes entreprises sur le territoire et la taille restreinte qui caractérise les PME bas-normandes constituent des handicaps importants. Ces facteurs sont à l'origine d'une dépendance de l'économie régionale vis-à-vis de l'extérieur et de la relative faiblesse de l'innovation sur le territoire, caractérisée par le faible niveau des indicateurs d'innovation « traditionnels » repris dans l'encadré ci-dessus. Accompagner la croissance des PME bas-normandes est donc un enjeu essentiel pour renforcer le tissu économique et, par conséquent, l'emploi en Basse-Normandie.

13% des Bas-Normands âgés de moins de 65 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le ralentissement de la croissance s'accompagne d'une forte progression de la précarité. Contrairement à beaucoup de régions, la Basse-Normandie ne semble pas cependant confrontée à de lourds handicaps sociaux. La population vivant dans les quartiers sensibles est relativement peu nombreuse (19^{ème} région française), mais les personnes qui y habitent sont particulièrement exposées au chômage (6^{ème} rang). La Basse-Normandie est par ailleurs l'une des régions où le niveau moyen de revenus est parmi les plus faibles de France. De nouvelles formes de solidarité se développent sur le territoire, à l'initiative des collec-

Variations annuelles moyennes de densité de la population entre 1982 et 2011



« Ces 30 dernières années ont été le théâtre de mouvements démographiques déterminants. Les citoyens bas-normands, motivés par un besoin d'espace et d'économies foncières, ont eu tendance à s'éloigner du cœur des villes pour s'installer à leur périphérie. Les communes rurales proches des grandes villes sont devenues très attractives et les couronnes périurbaines se sont peuplées au détriment des villes-centres. »

INSEE - Cent pour Cent Basse-Normandie n° 248 - Janvier 2014

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011

tivités locales, mais aussi des citoyens, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour faire face à cette situation sociale difficile.

Avec la Bourgogne, la Basse-Normandie est la région la plus touchée par le départ des jeunes âgés de 20 à 29 ans. La plupart partent pour poursuivre leurs études ou occuper un premier emploi, Rennes, Nantes et Paris étant les villes les plus prisées. Dans les années quatre-vingt-dix, la moitié du déficit migratoire des jeunes est dû aux départs de jeunes diplômés du supérieur. La Basse-Normandie forme de nombreux étudiants, mais elle ne parvient pas à les conserver. L'insertion des jeunes sur le marché du travail est globalement difficile, en témoigne la part importante des jeunes inscrits à Pôle Emploi (3^{ème} région française), en raison notamment de leur faible niveau de formation (18^{ème} pour la part des bacheliers). Le cadre de vie, le littoral et la qualité de vie attirent en revanche les retraités, stimulant l'économie résidentielle. Le départ des jeunes et l'arrivée conjointe de seniors accélère le vieillissement de la population. Inverser cette tendance, mieux former les jeunes Bas-Normands, retenir les jeunes diplômés en leur proposant de meilleures opportunités professionnelles sur le territoire et attirer d'autres jeunes actifs et en formation est donc essentiel.

... EN MISANT SUR LES ATOUTS BAS-NORMANDS

Quels moyens mettre en œuvre ? Quel est le rôle de la Région Basse-Normandie face à ces défis ? Le PSR propose un chemin et des pistes concrètes, indispensables pour réduire les inégalités territoriales préjudiciables à la préservation de l'équilibre social et économique de la Basse-Normandie, pour renforcer le dynamisme du territoire, pour consolider

un tissu économique compétitif et créateur d'emplois et enfin pour placer les habitants au cœur même des réponses apportées.

La Normandie aujourd'hui est un espace pluriel, presque paradoxal. Rare région française dont le nom est connu universellement, elle n'est que trop peu un espace vécu pour ses habitants. Le groupe de prospective l'a indiqué : elle peine à dégager un « vivre ensemble » dans un espace commun normand. Il importe d'abord de renforcer l'identité normande, autour de valeurs partagées, plaçant l'Homme au cœur du développement, où chaque territoire doit pouvoir jouer son rôle, puis de construire et porter son image en France et à l'étranger. Les valeurs bas-normandes s'illustrent par ce que peut apporter le classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'Unesco et au-delà par la dimension mémorielle portée par la région. L'universalité des valeurs de paix, de droits de l'Homme, de respect est inhérente à la Normandie de par son histoire et les tragédies qu'elle a pu connaître. Ces éléments sont devenus une part de l'identité collective de ses habitants. Cette identité collective repose également sur une histoire économique et sociale, sur un patrimoine rural et agricole, sur le caractère industriel de la Basse-Normandie (trop souvent oublié), sur sa façade maritime.

... POUR MIEUX AFFIRMER CE QUE NOUS VOULONS ÊTRE...

De par son positionnement géographique et sa situation historique, la Normandie est une région « lien ». C'est sur la base de cette fonction d'interface que nous devons construire la Normandie de 2025 : interface territoriale à l'échelle nationale, entre l'Île-de-France à l'est, entre la Bretagne et les Pays

DU LIVRE BLANC À LA STRATÉGIE RÉGIONALE NORMANDIE 2025

de Loire à l'ouest et la Région Centre au sud, mais aussi à l'échelle internationale, entre deux des plus grands et plus dynamiques bassins de vie européens, le Grand Paris et le Grand Londres ; interface économique, entre la concentration urbaine parisienne et les atouts naturels de notre région : agricole, maritime,... ; interface portuaire entre le rail de la Manche et le premier bassin de consommation de France ; enfin, interface urbaine, entre une zone saturée et un territoire ouvert.

Sur la base de cet atout essentiel, notre ambition est de faire de la Normandie un territoire en devenir, porteur d'un modèle de développement renouvelé, fondé sur l'innovation, l'écologie et la solidarité.

Aujourd'hui, ce territoire est composé de deux Régions. Respectueux de l'histoire et prenant en compte les différences d'appréciation qu'il peut y avoir dans le rythme à donner à une évolution de cette situation, nous voulons passer du projet théorique à la réunification par la preuve. C'est dans cet esprit que nous concevons la stratégie régionale, dont l'objectif est de définir les grandes orientations et des perspectives à l'horizon 2025.

... ET TENIR COMPTE DU NOUVEAU CONTEXTE TERRITORIAL

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles va confirmer le rôle de chef de file des Régions dans de nombreux domaines déterminants pour l'avenir des territoires : le développement économique, l'innovation et l'internationalisation des entreprises, l'aménagement durable du territoire, l'intermodalité et la complémentarité des modes de transport, le climat et l'énergie, le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, le numérique... Dans chaque région, des Conférences territoriales de l'action publique favoriseront un exercice concerté des compétences entre les collectivités.

Afin de préparer la mise en œuvre de cette réforme et jouer son rôle d'animateur dans les domaines où elle sera en charge du « chef de filât », la Région a élaboré un Plan stratégique régional (PSR) présentant ses objectifs et les orientations prioritaires pour les atteindre.

Cette stratégie ainsi établie intègre la RIS3 (Research Innovation Strategy for Smart Specialisation) et les futurs pro-

grammes européens 2014-2020. Les financements liés à ces programmes, ceux du prochain Contrat de plan Etat-Région (CPER), les fonds stratégiques et le budget régional propre permettront d'assurer la mise en œuvre des actions déclinant la stratégie.

Combinant solidarité, innovation et écologie, cette stratégie régionale de développement économique est guidée par un fil rouge : esquisser une nouvelle dynamique démographique fondée à la fois sur l'accompagnement du vieillissement de la population et le renforcement de l'attractivité du territoire pour la jeunesse.

Le Plan stratégique régional s'articule en trois parties :

• 1^{ère} partie : L'ambition régionale

Construire une Basse-Normandie innovante : une région durable, solidaire et attractive

• 2^{ème} partie : Le Plan opérationnel

Onze programmes mobilisateurs priorisent les actions jugées décisives pour le territoire, dont plusieurs sont communes avec l'Agenda 21 révisé

• 3^{ème} partie : Les moyens du Plan stratégique régional

Fondée par les différents schémas transversaux et sectoriels de la Région, la stratégie se concrétise par la mobilisation d'une palette de dispositifs économiques et financiers

1^{ère} PARTIE

L'AMBITION RÉGIONALE

Construire une Basse-Normandie innovante : une région durable, solidaire et attractive 10

UNE BASSE-NORMANDIE **DURABLE**

> RÉUSSIR L'ÉMERGENCE D'UNE ÉCONOMIE PLUS INNOVANTE EN S'APPUYANT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

3 objectifs

- RENFORCER LES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉVELOPPER 12
- RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 20
- MISER SUR L'INNOVATION 26

UNE BASSE-NORMANDIE **SOLIDAIRE**

> DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET LA COHESION SOCIALE

3 objectifs

- GARANTIR UNE QUALITÉ DE VIE EN NORMANDIE 32
- ORGANISER LES MOBILITÉS 38
- DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES 41

UNE BASSE-NORMANDIE **ATTRACTIVE**

> AMPLIFIER LE REGAIN DÉMOGRAPHIQUE GRÂCE À LA JEUNESSE ET L'ATTRACTIVITÉ NORMANDES

3 objectifs

- AIDER TOUS LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS ÉDUCATIF ET CITOYEN 44
- DENSIFIER LES COOPÉRATIONS 47
- METTRE EN AVANT LA MÉMOIRE ET L'IDENTITÉ 51

2^e PARTIE

LE PROGRAMME OPERATIONNEL 54

> ONZE PROGRAMMES MOBILISATEURS PRIORISENT LES ACTIONS JUGÉES DÉCISIVES POUR LE TERRITOIRE

11 programmes mobilisateurs

- | | |
|--|--|
| 1 RENOUVEAU INDUSTRIEL ET TRANSITION ÉCONOMIQUE | 7 PACTE TERRITORIAL ÉDUCATION-FORMATION |
| 2 PLAN ÉLEVAGE ET AGRICULTURE DURABLE | 8 NORMANDIE UNIVERSITÉS |
| 3 TERRITOIRES, VILLES MOYENNES ET MÉTROPOLÉ | 9 SANTÉ ET TERRITOIRES |
| 4 ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | 10 MER ET LITTORAL |
| 5 PLAN RAIL ET MOBILITÉS 2025 | 11 ÉVÉNEMENTS MAJEURS 2014 ET DYNAMIQUES TERRITORIALES |
| 6 BASSE-NORMANDIE NUMÉRIQUE | |

3^e PARTIELES MOYENS
DU PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL 88

1^{ère} PARTIE

L'AMBITION RÉGIONALE

**CONSTRUIRE
UNE BASSE-NORMANDIE
INNOVANTE**

UNE RÉGION SOLIDAIRE, ATTRACTIVE ET DURABLE

Reconnue comme une terre d'excellence caractérisée par un espace rural et une façade maritime qui offre de grandes opportunités, une région ouverte qui développe coopérations inter-régionales et internationales, la Basse-Normandie doit à présent mobiliser ses ressources, valoriser ses potentialités et s'affirmer comme un territoire et une culture dont ses habitants se revendiquent avec fierté.

C'est pourquoi le renforcement l'attractivité de la Basse-Normandie est bien l'ambition majeure qui doit guider son développement et permettre de répondre aux défis des prochaines années.

La région présente des spécificités territoriales qui portent autant d'atouts à exploiter pour élaborer un modèle de développement solidaire, innovant et durable. Ce modèle tirera sa robustesse des complémentarités et des solidarités entre les Hommes, les entreprises et les territoires.

Le Plan stratégique régional vise à répondre à 3 enjeux, déclinés en 9 objectifs, permettant d'atteindre cette ambition :

UNE BASSE-NORMANDIE **DURABLE**

> RÉUSSIR L'ÉMERGENCE D'UNE ÉCONOMIE PLUS INNOVANTE ET ÉCOLOGIQUE

UNE BASSE-NORMANDIE **SOLIDAIRE**

> DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET LA COHÉSION SOCIALE

UNE BASSE-NORMANDIE **ATTRACTIVE**

> AMPLIFIER LE REGAIN DÉMOGRAPHIQUE GRÂCE À LA JEUNESSE ET L'ATTRACTIVITÉ NORMANDES

UNE BASSE-NORMANDIE

> RÉUSSIR L'ÉMERGENCE D'UNE ÉCONOMIE PLUS INNOVANTE
EN S'APPUYANT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

3 objectifs

- RENFORCER LES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉVELOPPER
- RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- MISER SUR L'INNOVATION

Objectif 1

RENFORCER LES FILIÈRES
INDUSTRIELLES STRATÉGIQUES
ET AIDER LES ENTREPRISES
À SE DÉVELOPPER

Le défi énergétique est à relever et offre l'occasion de favoriser une industrie décarbonnée. Cette forme de réindustrialisation passe par une valorisation des atouts existant sur le territoire.

POURUIVRE LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La Basse-Normandie bénéficie d'une économie diversifiée mais elle se caractérise aussi par la place des activités agricoles, aquacoles et industrielles. La Basse-Normandie est la 1ère région de France pour la part de l'emploi dans les villes moyennes régionales (37%), supérieure à leur poids démographique.

Comme toutes les régions, la Basse-Normandie est confrontée à l'érosion de certains pans de son activité industrielle (arrêt de la sidérurgie en 1993, fermeture de Moulinex, difficultés dans l'électronique et l'automobile...). L'enjeu majeur de la région est donc de favoriser l'émergence d'activités nouvelles dans des secteurs porteurs et des filières prioritaires définies dans le cadre de la RIS3 (Stratégie de Spécialisation Intelligente). Pour atteindre cet objectif de réindustrialisation de son territoire, la Basse-Norman-

die doit capitaliser sur son appareil productif historique et en miser sur les perspectives offertes par la recherche et l'innovation sous toutes ses formes.

Cette réindustrialisation pourra être accompagnée voire soutenue par une tertiarisation de l'économie centrée sur le développement des services aux entreprises et aux personnes, qui représente un défi certain en région au regard de la faible offre actuelle.

SOUTENIR LA CONCHYLICULTURE ET LA PÊCHE

La conchyliculture et la pêche participent en premier lieu à la valorisation de la mer et à la dynamisation du littoral. Elles sont des activités très structurantes des territoires bas-normands en raison de leur place dans l'économie régionale. Le linéaire côtier qui s'étend sur 470 kilomètres représente une source de richesse importante pour la région, parmi lesquelles les

E DURABLE



Les Energies marines renouvelables (EMR), pour lesquelles la Basse-Normandie dispose d'avantages préexistants, peuvent servir à impulser le développement d'une industrie qui valoriserait les richesses de notre territoire. Ici, la manutention d'une hydrolienne.

La Basse-Normandie est également la 1^{ère} région française en termes de débarquements de coquillages et la 3^{ème} pour la pêche. Elle est aussi la 1^{ère} région française productrice d'huîtres. Ces éléments illustrent clairement la place majeure des activités aquacoles et de pêche en Basse-Normandie, tant au plan économique qu'au plan de l'équilibre des territoires auquel elle contribue activement, mais également au plan environnemental. Il apparaît donc nécessaire de soutenir ces activités d'autant qu'elles traversent depuis plusieurs années des crises d'ampleur et ce pour de multiples raisons : prix du gasoil, raréfaction des ressources halieutiques générant des droits de pêche plus restrictifs, mortalités estivales ou virales des huîtres... Il importe de les accompagner pour qu'elles s'adaptent à ces contraintes directes et aux attentes de la société, mais aussi pour les aider à innover et créer de la valeur ajoutée, des emplois sur le territoire.

ressources marines et les activités aquacoles. La région compte ainsi environ 520 navires pour 2 000 marins. La pêche génère en outre 3 à 4 000 emplois induits. Sur les 54 000 tonnes débarquées en Basse-Normandie, qui représentent une valeur de 85 à 100 millions d'euros, 85% des espèces sont inféodées à la bande côtière et gérées par le Comité Régional des Pêches (ces espèces ne sont pas soumises aux quotas communautaires).

Ainsi, le maintien et le développement des activités passent en partie par la capacité des producteurs à promouvoir leurs produits et à les vendre. La Basse-Normandie dispose de nombreux produits de la mer qu'elle doit mettre en avant, telles que la coquille Saint-Jacques, l'huître, la moule de bouchot ou le bulot. Les entreprises qui assurent la transformation et la mise en marché des produits sont essentielles pour valoriser au mieux les produits locaux, en retirer la meilleure valeur ajoutée possible et développer les emplois liés.

Objectif 1

RENFORCER LES FILIÈRES INDUSTRIELLES STRATÉGIQUES ET AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉVELOPPER

CONSOLIDER L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

L'industrie agroalimentaire prolonge en aval les activités agricoles et maritimes : elle constitue le 1^{er} secteur industriel bas-normand en termes d'emplois, le 4^{ème} au niveau national, dans des domaines très diversifiés et les premières places au niveau national en produits laitiers et cidricoles et avec de belles références dans les viandes, la biscuiterie et les plats cuisinés. Elle s'appuie sur un secteur agricole plus représenté en Basse-Normandie que dans les autres régions (1^{ère} région française par sa surface agricole utile) et sur un secteur pêche aux caractéristiques artisanales peu soumis aux quotas communautaires (seules 15% des espèces pêchées sont encadrées par des quotas européens). Conforter l'agriculture et la pêche doit permettre d'asseoir l'agroalimentaire régional et contribuer ainsi à la réindustrialisation de la région. La fin des quotas laitiers en 2015 est à ce titre un réel défi à relever pour l'élevage de la région mais aussi pour les entreprises de transformation à l'aval.

La Basse-Normandie est partie prenante des pôles de compétitivité Valorial, sur l'aliment de demain, et Mer Bretagne qui travaille sur la mer comme source d'innovation et de développement économique. Ces pôles accompagnent les industries agroalimentaires et contribuent à la valorisation des productions régionales. Le secteur agroalimentaire fait l'objet de coopérations internationales notamment entre les acteurs régionaux (Actalia) et le Manitoba (Canada), territoire agricole en pointe en matière d'aliments santé.

MODERNISER L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'automobile est un secteur économique majeur en Basse-Normandie. Il est d'ailleurs le premier employeur industriel de l'agglomération caennaise. Afin de s'adapter à la mondialisation, l'industrie automobile européenne fait face aujourd'hui à une profonde mutation et bien que solidement ancrée, elle reste très

LA RÉGION S'ENGAGE : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ET LA REVITALISATION DES TERRITOIRES

P our faire face à la fragilisation de territoires née de la disparition totale d'une ou plusieurs entreprises, cause de pertes significatives d'emplois, la Région Basse-Normandie a engagé des actions de redynamisation économique et sociale. Cette intervention est basée sur une action de proximité avec des professionnels spécialisés, mobilisés sur la zone d'emploi concernée et intervenant avec différents outils et moyens, sur le marché de l'emploi local, d'une part, et sur des actions de développement économique, d'autre part. L'intervention de la Région se concrétise ici par une démarche d'anticipation, des opérations d'aménagement et de l'appui aux territoires fragilisés. La volonté de la Région de faire évoluer l'industrie en Basse-Normandie se retrouve dans **l'articulation de ses politiques de mutations économiques, d'aménagement du territoire, d'emploi et de formation**, témoignant du souci de rapprocher entreprises et territoires. Il s'agit ici de réaffirmer l'importance pour la région de renforcer son armature industrielle en s'appuyant sur un maillage d'entreprises centrées sur des activités innovantes et durables qui se trouvent exceptionnellement bien réparties sur l'ensemble de son territoire, correspondant à des zones d'emploi de taille et de qualité équilibrées et riches en créateurs-repreneurs et de salariés qualifiés.



Conforter l'agriculture et la pêche doit permettre d'asseoir l'agroalimentaire régional et contribuer ainsi à la réindustrialisation de la région.

exposée aux menaces de délocalisation, de réorganisation industrielle et de crise énergétique. Le secteur est composé de constructeurs, d'équipementiers, de fournisseurs et de sous-traitants. Ces derniers représentent de nombreuses activités de production très diversifiées telles que la métallurgie (pièces et outillages), l'électronique, la chimie, la plasturgie, le textile (revêtements de sièges), le verre, les matériaux composites... Dans une perspective de diversification du secteur automobile, des rapprochements s'opèrent avec d'autres secteurs pour lesquels les compétences métiers sont identiques voire com-

plémentaires, à l'instar de l'aéronautique. La Région est partenaire du pôle de compétitivité à vocation mondiale MOV'EO qui travaille sur le véhicule du futur ou les usines de demain.

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT-LOGISTIQUE

Le secteur du transport-logistique, avec ses 27 000 salariés, représente plus de 8% de l'emploi (hors services publics) en région. Il est très lié à l'activité de l'industrie agro-alimentaire, du transmanche et du fret international passant par les ports normands. À terme, le grand Port Maritime du Havre peut offrir l'opportunité de capter des flux de marchandises en région pour leur apporter de la valeur ajoutée, en générant des emplois, avant de les acheminer vers leur marché respectifs (Ile-de-France, Royaume-Uni, péninsule ibérique). Il s'agit d'un enjeu important de la stratégie discutée dans le cadre du projet de **Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)** et de la mission confiée récemment au Délégué interministériel chargé du développement et de l'aménagement de la vallée de la Seine. L'ambition est forte de regagner les parts de trafic perdues au profit des ports du Nord, particulièrement celles destinées à la métropole parisienne. Cet objectif est atteignable à condition que les acteurs de la chaîne logistique et transport fassent au moins aussi bien que leurs concurrents, tant au niveau des prix que des services, et qu'ils offrent des innovations qui les différencient (notamment sur le report modal). Sur ce dernier point, le pôle de compétitivité Nov@log joue un rôle important en détectant et en diffusant toutes les innovations qui vont contribuer à atteindre cet objectif.

DÉVELOPPER LA FILIÈRE NAUTIQUE ET LES ACTIVITÉS NAVALES

Le nautisme est également un facteur économique et touristique important pour notre région. Les associations nautiques, les chantiers navals et les entreprises du secteur nautique représentent un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros et 850 emplois directs en Basse-Normandie⁽⁶⁾. Les régions françaises les mieux dotées en linéaires de côtes (Bretagne, Pays de Loire, PACA) misent depuis de nombreuses années sur l'aménagement de leurs ports de plaisance pour développer une économie induite (10 emplois créés non délocalisables pour 100 places de port).

Le nautisme et les activités navales, concentrées sur le littoral, offrent un potentiel de déve-



L'automobile est un secteur économique majeur en Basse-Normandie. Il est d'ailleurs le premier employeur industriel de l'agglomération caennaise.

loppement d'activités liées aux nouveaux processus et produits pour la plaisance et la marine civile et militaire, notamment en matière de R&D et de formation (mécanique, matériaux, acoustique, plasturgie, informatique ou électronique embarquée).

Pour développer cette économie, l'enjeu est de faire de la Basse-Normandie une véritable destination nautique. Pour cela, la Région doit encourager les dispositifs qui reconnaissent la Basse-Normandie en tant que territoire maritime, tels que : le développement des courses au large au rayonnement national et international, la conservation de la culture et du patrimoine maritime normand, le développement des événements pour la découverte des activités nautiques et aquatiques, les investissements pour la réhabilitation des bases et équipements nautiques.

⁽⁶⁾ Source : F2N – Propositions d'aménagements pour le développement économique des espaces portuaires Bas-Normands – Août 2012.

Objectif 1

RENFORCER LES FILIÈRES INDUSTRIELLES STRATÉGIQUES ET AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉVELOPPER

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION CONSTANTE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Les technologies numériques, un secteur en perpétuelle évolution qu'il faut savoir appréhender, représentent le fer de lance de la haute technologie et de l'innovation bas-normande avec notamment le pôle de compétitivité TES (Transactions Electroniques Sécurisées). Elles font émerger des savoir-faire dans divers domaines comme le paiement, l'authentification ou encore de nombreux usages de la vie quotidienne.

La Basse-Normandie a investi depuis longtemps le champ des transactions électroniques en étant un territoire « berceau » d'expérimentation des technologies sans contacts (leadership sur le NFC). Elle dispose de laboratoires, de formations reconnues et d'un tissu économique structuré autour du pôle TES (pôle national regroupant plus de 100 entreprises et laboratoires de recherche) et du Campus Efficience qui induit une véritable dynamique de création de start-up dans le secteur. La Basse-Normandie est ainsi au 8ème rang des régions françaises dans le domaine de l'électronique et des transactions sécurisées.

Dorénavant, les enjeux numériques s'orientent vers la mise à disposition de nouveaux services au profit de l'ensemble des secteurs économiques, de leurs acteurs et de leurs usagers. Ce faisant, des technologies nouvelles telles que la 3D, la virtualisation ou encore la réalité augmentée trouvent des applications dans des domaines variés : les activités maritimes (marétique), l'automobile, la logistique, le transport, la santé, le tourisme, la maintenance, la formation, la relation citoyenne, la valorisation du patrimoine, le document numérique et l'accès à des contenus culturels, les services aux personnes dépendantes (silver économie)... La Basse-Normandie a investi ce champ depuis longtemps via l'Université de Caen Basse-Normandie qui a fait partie des premières à structurer l'activité réalité virtuelle au sein de la recherche en créant

son Centre interdisciplinaire de réalité virtuelle (CIREVE) en 2006. La Région est également très présente en matière de numérisation intelligente à travers le pôle pluridisciplinaire sur le document et l'écrit numérique de la MRSH.

Le numérique a été identifié comme un enjeu fort pour le territoire dans la RIS3 où il apparaît en tant que domaine de spécialisation.

ASSURER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Si l'élévation du niveau de qualification des Bas-Normands constitue un défi majeur pour la région, il est également très important de continuer à développer la formation professionnelle et l'apprentissage pour favoriser l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi. Dans ce cadre, la prise en compte des besoins des territoires et de l'économie constitue des éléments sur lesquels l'offre de service et d'orientation tout au long de la vie peut s'appuyer. Cela passe ici aussi par une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle pour une meilleure efficacité des partenariats. La consolidation de son Service public régional de formation permanente (SPRFP) doit permettre à la Région d'intensifier son rôle de pilote des initiatives et des projets sur le champ de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés, au titre des priorités du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP).

L'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie est fondamental car il participe à la création de ce nouveau modèle économique, écologique, social et solidaire. Répondre à cet enjeu suppose d'accompagner la structuration des secteurs professionnels ; d'identifier les compétences transverses et les compétences transférables ; d'améliorer la coordination des acteurs de l'information et de l'orientation ; de rendre lisible l'offre de services et de veiller à son accessibilité en articulant la politique nationale d'orientation avec celle menée en région en coordonnant l'offre de service au plan régional et en informant mieux sur les métiers et sur les formations dans les territoires ; de conforter les filières de formation porteuses en termes d'insertion professionnelle ; d'accompagner le développement des pôles de compétitivité et d'accentuer la structuration des filières (du niveau IV au niveau III) en favorisant les passerelles entre les niveaux de forma-

tion ; d'accompagner le développement de démarches innovantes de formation multimodale tirant parti efficacement des technologies numériques de réduire les sorties sans qualification du système éducatif ; d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des acteurs concernés (Région, UCBN, centres de recherche, grandes écoles).

AIDER LES ENTREPRISES BAS-NORMANDES À SE DÉVELOPPER

SOUTENIR LES ENTREPRISES

L'objectif de la stratégie de financement de la Région, détaillée dans la 3^{ème} partie Mise en œuvre du Plan stratégique, est de **constituer un environnement favorable à la croissance des entreprises bas-normandes et de développer un tissu de PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) solide, pérenne et pourvoyeur d'emplois** pour qu'elles soient mieux armées dans le contexte de globalisation des marchés.

Le financement est un enjeu fondamental pour la croissance des entreprises. Il s'agit d'une part, d'aider les entreprises en diminuant le risque qu'elles peuvent prendre dans un contexte de difficultés croissantes pour accéder au crédit bancaire, et d'autre part, de faciliter l'accompagnement des porteurs de projet. La proximité avec les entreprises passe par l'accessibilité et la lisibilité de l'ensemble des instruments financiers disponibles pour les entreprises. C'est pourquoi la Région souhaite aller au-delà de son partenariat avec Bpifrance, en créant une plateforme d'information et d'orientation des financements en partenariat avec l'ensemble des tiers de confiance. C'est dans ce cadre qu'elle travaille également à la création d'un fonds stratégique régional qui viendra compléter la palette de dispositifs d'investissement mobilisables allant de l'amorçage à la consolidation de l'entreprise, en passant par les interventions plus classiques comme les avances remboursables et les primes à la création/reprise d'entreprise.

Les services aux entreprises constituent un autre enjeu fort pour la compétitivité de l'économie régionale. Ce secteur d'activité, qu'il convient d'encourager, constitue un vecteur de croissance à part entière tant il est sous-représenté en Basse-Normandie en comparaison des autres régions françaises.

AIDER À L'EXPORT

L'amélioration de la compétitivité des entreprises régionales passe donc par un renforcement des outils d'accompagnement à la création, à la reprise, à la transmission et au développement des entreprises, et ce quel que soit leur statut. Ces dispositifs visent à **favoriser leur intégration collective dans la stratégie régionale d'innovation et les orienter vers des productions à plus forte valeur ajoutée**. Le développement des démarches innovantes dans les entreprises (PME et TPE, exploitations agricoles et entreprises de pêche comprises) et l'appropriation par ces dernières d'une culture de l'innovation et de la performance sont impératifs dans le contexte de concurrence d'aujourd'hui. Cela peut se traduire par la mise en place de démarche qualité voire de certification produit services.

Il est très important de continuer à développer la formation professionnelle et l'apprentissage pour favoriser l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi.



Objectif 1

RENFORCER LES FILIÈRES INDUSTRIELLES STRATÉGIQUES ET AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉVELOPPER

Le commerce extérieur joue aussi un rôle important dans l'ouverture internationale et contribue à la santé économique d'une région. En 2012, la Basse-Normandie a exporté pour une valeur de 4 467 millions d'euros. D'ailleurs le tissu économique de la région, constitué majoritairement de TPE et PME, se retrouve dans les données d'exportation : 76% des entreprises exportatrices emploient moins de 250 salariés, soit 5 027 entreprises.

Bien que la Basse-Normandie représente seulement 1% du commerce extérieur de la France (19^{ème} rang des régions exportatrices), elle affiche une bonne performance à l'exportation ces dernières années. Les exportations bas-normandes ont progressé de 20% entre 2007 et 2012, contre 8,6% pour les exportations nationales. Sur le plan microéconomique 6 622 entreprises bas-normandes ont exporté en 2012, soit 12% de plus qu'en 2011, soit un surplus de 703 entreprises. À noter que le taux d'exportation moyen des entreprises industrielles régionales est de 12%, similaire à celui de la Bretagne. En 2012, les exportations régionales sont tournées à près de 74% vers les pays de l'Union Européenne, contre à peine 60% en moyenne nationale, dû principalement à la typologie des entreprises bas-normandes. Cependant, comparé à 2007, une plus grande ouverture vers les pays tiers (26% en 2012 contre 20% en 2007) est constatée.

L'internationalisation des entreprises via l'export constitue donc un levier incontestable de la compétitivité et du nécessaire renforcement de l'économie régionale. C'est pourquoi un dispositif partenarial d'accompagnement aux entreprises a été mis en place dès 2006 avec un accompagnement privilégié des primo-exportateurs : elles représentent environ 5% des entreprises en 2012. Le taux de maintien à 5 ans des primo-exportateurs s'élève à 16%, soit une augmentation de 25% par rapport à 2011. L'appui aux acteurs bas-normands de l'économie et de la recherche a permis d'encou-

rager et d'augmenter la participation des entreprises bas-normandes aux salons, forums et colloques internationaux. Cette tendance favorise d'une part l'innovation et le développement des échanges commerciaux, et participe d'autre part le rayonnement et l'attractivité du territoire.

En étroite collaboration avec ses partenaires, la Région Basse-Normandie, l'une des premières, a construit un Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) qui sera intégré dans son Schéma Régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Le PRIE consiste à renforcer l'action de la Région en matière d'identification et d'accompagnement des entreprises à l'export. Il fixe une stratégie qui définit des objectifs, des couples produit/marché, des priorités d'actions et des calendriers. Il organise sur le territoire un réseau de soutien à l'international en associant l'ensemble des acteurs concernés dont Bpifrance, le réseau régional d'Ubifrance, les Chambres de commerce et d'industrie, la Miriade, les pôles et filières.

76% des entreprises exportatrices emploient moins de 250 salariés, soit 5 027 entreprises.



Ici encore, le rapprochement des filières et des pôles de compétitivité et le renforcement des synergies entre entreprises accélèrent l'ouverture internationale de l'économie bas-normande. Ces différents réseaux travaillent bien entre eux et sont d'autant plus innovants qu'ils croisent les métiers. La création récente en un site unique de la Maison de l'innovation fédérant Miriade, pôles de compétitivité et filières illustre la forte volonté de la Région en la matière.

FAVORISER LA CULTURE DE L'ENTREPRENARIAT

Compte tenu de la démographie de ses chefs d'entreprises, la Basse-Normandie doit favoriser la culture de l'entrepreneuriat, la création, la reprise et la transmission d'entreprises, par exemple en ayant recours aux SCOP. Dans un contexte économique en mutation et dans un souci de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs, il est nécessaire de déployer des actions opérationnelles économiques et de formation qui intègrent une logique de parcours du porteur de projet.

L'intervention en faveur de la dynamisation de l'entrepreneuriat se décline en des offres de services génériques et ciblées pour faciliter la création/reprise d'entreprise pour des publics, des secteurs, des filières et des territoires spécifiques. Elle doit être réactive pour répondre à des demandes ponctuelles qui peuvent émerger en situation de crise et qui impliquent une réactivité accrue. La meilleure façon de préparer les plus jeunes à l'avenir pour maintenir l'activité sur le territoire est de développer la culture du projet et la culture d'entreprendre par une formation adaptée au territoire et au contexte économique. Les nouveaux métiers (notamment dans le domaine des éco-activités, du numérique ou de l'innovation), les nouvelles organisations et formes de gouvernance d'entreprise doivent être favorisés.



La création récente en un site unique de la Maison de l'innovation fédérant Miriade, pôles de compétitivité et filières illustre la forte volonté de la Région en la matière.

Objectif 2

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au cœur du redressement économique bas-normand, l'énergie, dont la demande mondiale ne cesse de s'accroître avec le développement de l'activité humaine et l'amélioration de la qualité de vie, donne à la Basse-Normandie de nombreux atouts en la matière.

CRÉER DE NOUVELLES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES

La Basse-Normandie doit se saisir de cet enjeu pour innover, faire émerger de nouvelles filières industrielles et créer ainsi de nouveaux relais de croissance, de richesses et d'emplois. Il s'agit de favoriser le développement de nouvelles sources d'énergie, de réduire la consommation d'énergie des particuliers, des entreprises et des collectivités et d'encourager l'émergence d'une industrie décarbonée. La transition énergétique est ainsi un levier de la réindustrialisation. Elle passe par une valorisation des atouts existants sur le territoire.

Tel est l'exemple des ressources énergétiques marines, de l'éco-construction, des éco-matériaux (notamment de l'usage des fibres naturelles) ou de la méthanisation pour lesquels la Basse-Normandie est avantagée par un existant susceptible d'impulser le développement d'une industrie qui valoriserait les richesses du territoire.

La transition énergétique passe par une valorisation des atouts existants sur le territoire.

La région est dotée en installations couvrant les segments de la production d'électricité, de la gestion des déchets nucléaires et du démantèlement, concentrés dans le Cotentin. **La Basse-Normandie acquiert également de nouvelles compétences dans l'exploitation de gisements d'énergies renouvelables non délocalisable et à forte valeur ajoutée : solaire, filière bois, éoliennes terrestres, énergies marines** (hydrolienne ou éolienne offshore). L'implantation d'une filière éolienne off-shore au large de Courseulles constitue une opportunité pour faire naître une filière industrielle européenne, particulièrement sur Cherbourg et Caen en s'appuyant sur la Société Publique Locale West Normandy Marine Energy.

Il s'agit de mettre en place une offre de service, de développer l'éco-innovation, d'adapter les métiers et de développer de nouvelles filières industrielles liées aux écotechnologies en organisant des coopérations scientifiques et écono-



miques en partenariat avec des acteurs du Canada (Québec, Manitoba) dans le domaine des éco-matériaux ou du Royaume-Uni (Ecosse, Angleterre, Îles anglo-normandes) et de France (Pays de la Loire, Bretagne, Haute Normandie) autour des EMR.

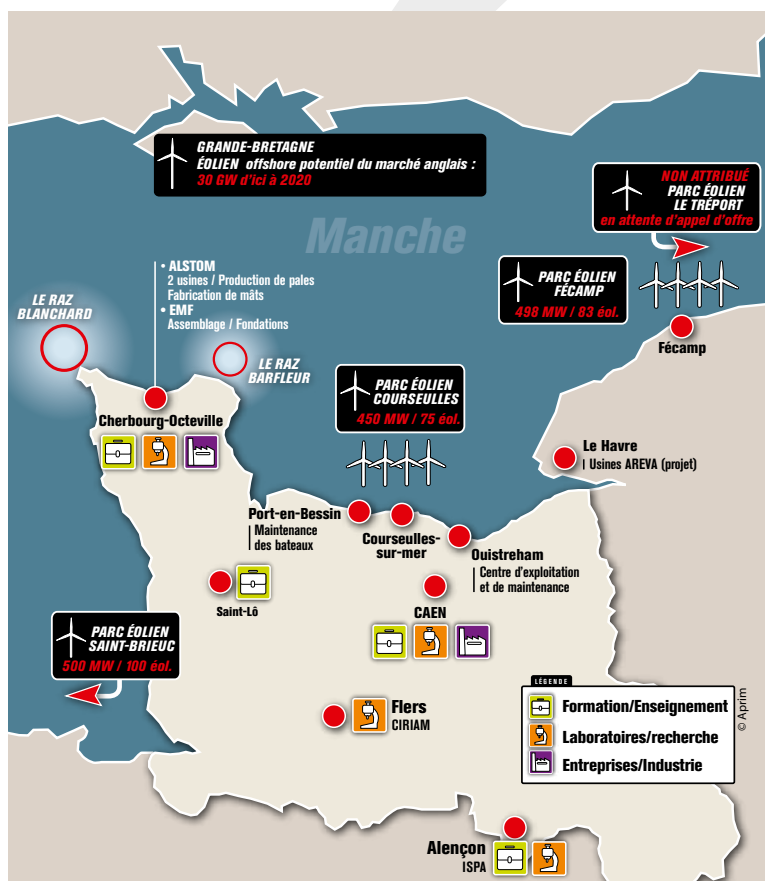
VALORISER LE POTENTIEL DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES (EMR)

La façade maritime représente une opportunité majeure pour la région de développer les énergies marines renouvelables et diversifier ses ressources énergétiques (éolienne offshore, hydrolienne) dont l'émergence industrielle et commerciale est attendue pour la décennie à venir. La Basse-Normandie bénéficie de ce point de vue de conditions pour le moins propices : des côtes, pour l'essentiel peu profondes, des vents au régime régulier et relativement soutenu, des courants puissants au droit du Raz de Barfleur et surtout du Raz Blanchard (jusqu'à 22 km/h, 50% du potentiel hydrolien métropolitain), une capacité établie de connexion au réseau de transport d'électricité, la présence en particulier du port de Cherbourg qui dispose en la matière d'un grand nombre d'atouts de nature logistique et industrielle. La Basse-Normandie a donc une carte historique à jouer sur ce secteur d'activité pour diversifier ses ressources énergétiques mais surtout, pour faire émerger une nouvelle filière industrielle particulièrement porteuse d'emplois, à commencer par le projet d'implantation du parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer.

ACCROITRE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE À PARTIR DE LA BIOMASSE

Actuellement, 19,8 % de la chaleur consommée en région provient d'énergie renouvelable (à 83% du bois-énergie). La poursuite de ce développement est identifiée parmi les leviers les plus aisément mobilisables pour atteindre nos objectifs de réductions d'émissions de GES à l'horizon 2020. L'objectif pris en compte dans le scénario cible du Schéma Régional Climat Air-Energie (SRCAE) est d'augmenter d'ici là notre production de chaleur à partir de la biomasse de + 48% (1200 GWh).

Depuis de nombreuses années la Région a mis en place une politique de soutien au bois-énergie qui s'est renforcée dans le cadre de son Programme Défi'NeRgie Basse-Normandie initié



La Basse-Normandie a une carte historique à jouer sur le secteur des EMR pour diversifier ses ressources énergétiques mais surtout, pour faire émerger une nouvelle filière industrielle particulièrement porteuse d'emplois.

dès 2006 et dans son partenariat avec l'ADEME. La Région a ainsi accompagné l'animation régionale d'un Plan Bois depuis 1995, soutenu l'installation de 90 chaufferies collectives et plus de 500 chaudières individuelles de faible et moyenne puissance, la structuration et l'équipement des acteurs de la filière bois issu des haies bocagères et, plus récemment, une étude régionale sur le potentiel de méthanisation et des premiers projets de méthanisation. Cette forte dynamique, une des plus importante au niveau national au regard de la population régionale, doit être poursuivie. Avec les partenaires, différents besoins d'amélioration ont été identifiés, auxquels il faudra nécessairement répondre dans les prochaines années, tels que : la coordination des acteurs et la poursuite de la structuration des filières économiques ; la gestion des ressources pour permettre une mobilisation renforcée et durable ; la réduction maximale des impacts et la mise en valeur des bénéfices sur les autres champs de l'environnement (air, eau, biodiversité, sols...).

Objectif 2

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SOUTENIR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

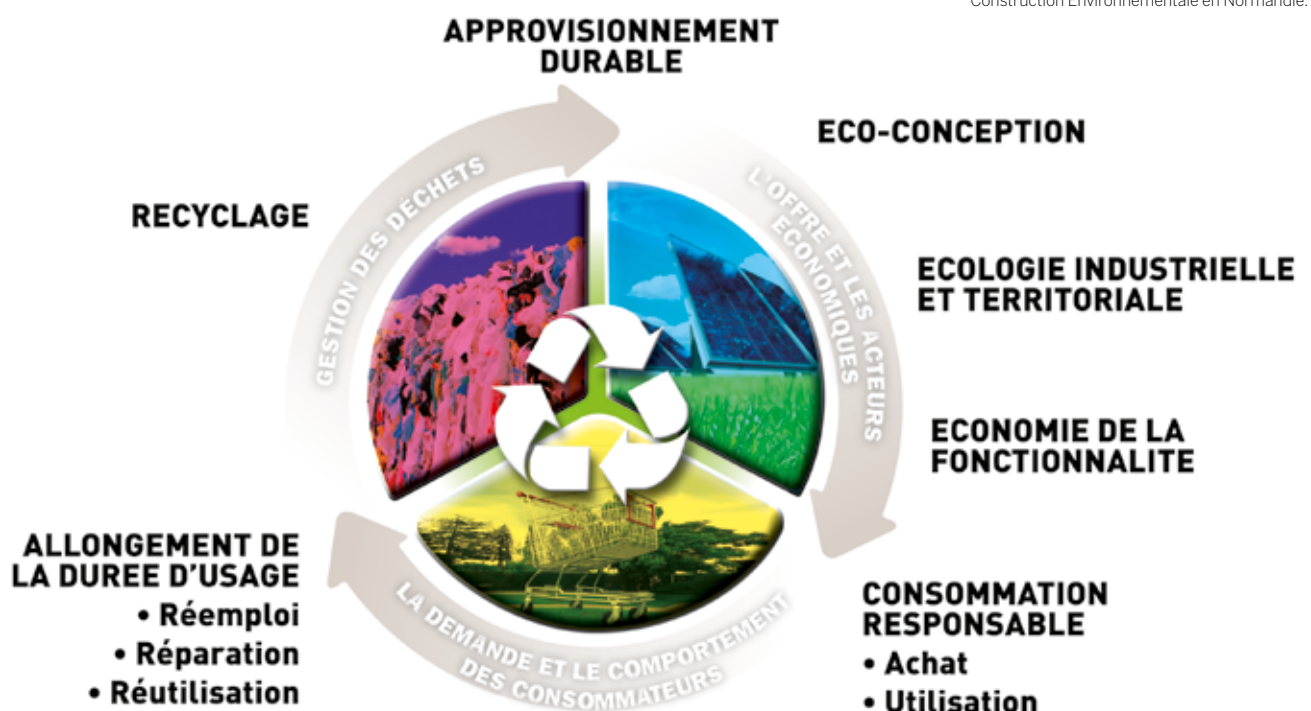
La construction de bâtiments neufs et la rénovation de l'existant sont autant de secteurs clés permettant de réduire la consommation d'énergie, la précarité énergétique et par la même, vecteurs de croissance économique. Relevant en grande majorité de la sphère privée, les initiatives individuelles peuvent être accompagnées par de l'information, de la sensibilisation et des programmes d'action adéquats. En parallèle, la construction publique et les programmes de logements sociaux doivent d'être exemplaires dans leur investissement pour démontrer que le mieux vivre et les économies d'énergie peuvent se conjuguer. La Basse-Normandie est porteuse de ressources pour des constructions plus respectueuses de l'environnement et conforme aux nouvelles attentes des consommateurs par l'innovation verte notamment. La question de l'efficacité énergétique est traitée dans la RIS3 sous l'angle des matériaux, et plus généralement dans le cadre des programmes européens 2014-2020.

ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans un contexte de consommation d'énergie en constante augmentation et face à l'évolution de la donne énergétique (mais également, de façon plus globale, face à la crise économique mondiale), il convient d'inciter l'ensemble des acteurs régionaux à adopter des processus de production plus respectueux de l'environnement. Les perspectives d'épuisements à terme des ressources pétrolières invitent à développer une gestion plus performante et plus durable des transports et de l'énergie. Si la Région en tant que gestionnaire de fonds publics se doit de faire en sorte que les acteurs qu'elle soutient respectent les critères d'équité économique, environnementale et sociale, les entreprises elles-mêmes ont tout intérêt à s'engager dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, garante de leur pérennité.

Dans cette logique « gagnant/gagnant » qui est celle de la Région, l'éco-conditionnalité portera une dynamique positive vis-à-vis des entreprises. Les objectifs du Grenelle de l'environnement vont induire des changements culturels et techniques importants notamment pour la filière bâtiment et travaux publics (BTP). La Région accompagne la filière dans cette révolution par divers leviers (formation professionnelle, plateformes formatives mutualisées, centre de ressources ARCENE7, incitations financières conditionnées...).

7 ARCENE : Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie.



Source : ADEME

Objectif 3

MISER SUR
L'INNOVATION**Passer à une économie de l'innovation**

est une réponse pour permettre compétitivité, croissance et emploi sur nos territoires. L'activité économique de la Basse-Normandie s'appuie sur des secteurs traditionnels mais aussi sur des activités nouvelles ou prometteuses liées notamment aux nouveaux matériaux, aux technologies numériques et à la santé. Il convient de prioriser l'action de ces filières.

**DÉFINIR UNE STRATÉGIE
DE SPÉCIALISATION**

La Basse-Normandie est une terre d'excellence qui bénéficie de **secteurs à fort potentiel, d'activités fortement créatives et novatrices avec des produits emblématiques et des filières de haute technologie** pour la plupart adossées à des pôles de recherche d'envergure internationale. La Région doit tracer un chemin vers une économie durable en misant sur l'innovation dans toutes ses dimensions. L'innovation, dont le champ d'investigations couvre un large spectre, du technologique au non technologique (innovation sociale, culturelle, pédagogique, organisationnelle...), est autant facteur de développement économique (y compris en matière de formation et d'économie sociale et solidaire) que de développement territorial. C'est pourquoi la Basse-Normandie doit s'appuyer sur le caractère transversal des sciences humaines et sociales pour atteindre cet objectif.

Malgré les mutations majeures qui ont marqué son économie, la Basse-Normandie demeure une région agricole, maritime et industrielle. Fortement touchés durant la dernière décennie par des reconversions, les secteurs industriels traditionnels ont fait émerger de l'innovation, par exemple dans les domaines des nouveaux matériaux et des technologies numériques. Ces activités nouvelles, issues de travaux de recherche publique ou privée, ont été favorisées par des collaborations mises en place, par la Miriade notamment, au sein des associations



La Région doit tracer un chemin vers une économie durable en misant sur l'innovation dans toutes ses dimensions.

de filières et des pôles de compétitivité, acteurs importants du développement économique et de l'innovation. La stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 (RIS3) demandée par l'Union Européenne, impose les **domaines d'excellence qui bénéficieront en priorité des financements européens** dans le cadre des fonds structurels, des programmes tels Interreg ou encore Horizon 2020, mais aussi de financements nationaux en faveur de la recherche tels que le PIA⁽⁸⁾ ou des appels à projets spécifiques.

La RIS3 est issue d'une large consultation des acteurs de l'innovation en région et d'une expertise sectorielle et met en lumière cinq domaines de spécialisation intelligente déclinés en quinze sous-domaines : énergies marines renouvelable, santé équine, numérisation intelligente des documents, réalité virtuelle, transactions électroniques sécurisées et services mobiles sécurisés, santé et silver économie, ingénierie et conception des matériaux, nucléaire et santé, démantèlement nucléaire, préservation des écosystèmes marins, produits laitiers, sécurité alimentaire des produits de la mer, sécurité sanitaire et nutrition santé, écomatériaux et aquaculture.

⁽⁸⁾ Programme d'investissements d'avenir.

« Les prochains programmes européens RIS 3 («Research Innovation Strategies for Smart Specialisation») 2014-2020 ont pour maître mot la « spécialisation intelligente », c'est-à-dire l'identification, la mise en valeur des atouts propres à chaque région et le regroupement des parties prenantes. Les aides aux acteurs publics seront donc désormais fléchées via l'élaboration d'une stratégie régionale durable positionnée par rapport aux technologies clés »



Pour chacun de ces domaines, quatre axes stratégiques transversaux constituent des priorités pour accroître la dynamique d'innovation sur le territoire depuis l'émergence des projets jusqu'à leur commercialisation, en passant par la montée en compétence des salariés.

La mise en œuvre de la RIS3 nécessitera de prioriser notamment les secteurs sur lesquels la Région apparaît comme leader ou pour lesquels le niveau de maturité est atteint. L'objectif est d'identifier, sur le continuum recherche - économie du territoire, les domaines pour lesquels la masse critique, le potentiel ou les enjeux nécessitent de s'engager prioritairement. La Région souhaite ainsi accélérer des initiatives en termes d'innovation et de développement économique, et soutenir les activités créatrices de richesses et d'emplois.

L'identification de spécialisations intelligentes et le ciblage des financements vers un nombre limité de domaines constituent une opportunité de générer un effet levier plus important et d'accentuer la visibilité régionale sur ces domaines d'excellence et ceci quel que soit le type d'innovation : procédé, produit, organisation dans l'entreprise et/ou commercialisation.

SOUTENIR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT (R&D)

La Basse-Normandie se distingue par le poids important, la qualité et le dynamisme de sa recherche publique, qui s'appuie sur l'excellence de ses laboratoires et de ses grands équipements de recherche (50 unités de recherche dont 22 labellisées par les grands organismes). L'effectif total de R&D dans les organismes publics bas-normands s'élève à 1 869 personnes en 2010 (soit 1,2% du total national) plaçant ainsi la région au 15^{ème} rang national. En 2010, environ 4 400 personnes travaillent dans la R&D, dont 57% de chercheurs publics et privés. Les dépenses intérieures de R&D s'élèvent à 424 M€ en 2010, soit 13% de plus qu'en 2009.

ACCENTUER LA VISIBILITÉ INTERNATIONALE DE LA R&D

Les grands équipements et plateformes de recherche, facteur d'attractivité, contribuent à donner une visibilité internationale à la région dans des domaines scientifiques porteurs pour la Basse-Normandie comme le GANIL⁽⁹⁾, CYCERON⁽¹⁰⁾, ARCHADE⁽¹¹⁾, la plateforme Hippolia reconnus sur le plan national notamment au travers des grands organismes nationaux de recherche comme le CNRS⁽¹²⁾, l'INSERM⁽¹³⁾, le CEA⁽¹⁴⁾, l'ANSES⁽¹⁵⁾ et l'ENVA⁽¹⁶⁾. De plus, des plateformes de recherche partenariale se déve-

loppent en Basse-Normandie pour la réalisation de projets de R&D avec des entreprises de la région. Elles contribuent à attirer des entreprises sur le territoire comme la ferme expérimentale de la Blanche Maison, composante du pôle R&D Elevage, issue d'un partenariat entre l'INRA⁽¹⁷⁾, l'Institut de l'Elevage et les Chambres d'Agriculture de Normandie, le Laboratoire de Microélectronique et Physique des Semi-conducteurs (LaMIPS) fruit d'un partenariat entre les cotutelles du laboratoire CRISMAT et les sociétés NXP Semiconductors et Presto Engineering Europe. Il faut citer également l'Université de Caen Basse-Normandie (UCBN), le CNRT-Matériaux⁽¹⁸⁾ sous la multi-tutelle de l'ENSICAEN⁽¹⁹⁾, le Centre d'Essais Dynamiques créé dans le cadre du parc d'activités du CIRIAM⁽²⁰⁾ à Caligny-Flers, l'ESITC Caen⁽²¹⁾, le Centre technique ACTALIA (ex ADRIA Normandie), l'ISPA⁽²²⁾, CORRODYS⁽²³⁾, Hippolia, le Centre de Référence sur l'Huître, la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, l'Institut de la Mémoire et de l'Édition Contemporaine.... Ces acteurs structurants de la R&D doivent par ailleurs être encouragés vers des programmes européens tels qu'Horizon 2020.

VALORISER LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Il faut aussi rappeler l'engagement régional dans le PIA qui a notamment reconnu les compétences bas-normandes dans le domaine de l'hadronthérapie, le nucléaire pour la santé, avec REC-HADRON (porté par le GIP CYCERON) et France HADRON (dont ARCADE est partenaire). Ce programme national a également reconnu l'excellence des chercheurs bas-normands dans le domaine des matériaux avec le Labex EMC3 (CNRS Caen-Rouen-Le Havre) sur les matériaux pour l'énergie ou encore l'Equipex GENESIS porté par le PRES Normandie Université sur les matériaux plus fiables et partagé entre les laboratoires de Caen, Rouen et Saclay, ou bien encore dans le domaine de la Chimie du Médicament avec le Labex SYNORG porté par le PRES Normandie Université ou enfin l'Equipex MATRICE portée par le Mémorial de Caen autour de la mémoire. Ces projets d'excellence sont intégrés à la RIS3 en tant que domaines de spécialisation.

JOUER LA CARTE DE L'APPLICATION MÉDICALE DU NUCLÉAIRE

La Basse-Normandie dispose d'un savoir-faire distinctif sur les applications nucléaires à la santé. L'ensemble des compétences indispensables à une filière industrielle du nucléaire appliqué à la santé sont présentes dans le



Les grands équipements et plateformes de recherche, facteur d'attractivité, contribuent à donner une visibilité internationale à la région dans des domaines scientifiques porteurs.

domaine de l'instrumentation nucléaire, des accélérateurs, des radiopharmaceutiques et de l'imagerie (développement et fabrication d'équipements pour les accélérateurs de particules, développement et fabrication de radiopharmaceutiques, analyse d'images, évaluation d'essais cliniques et radioprotection, activités d'ingénierie et de maintenance industrielles...), avec un très grand retour d'expérience sur le travail sous rayonnement ionisant.

⁽⁹⁾ Grand accélérateur national à ions lourds.

⁽¹⁰⁾ Centre d'imagerie et de recherches en neurosciences.

⁽¹¹⁾ Advanced resource centre for hadrontherapy in Europe.

⁽¹²⁾ Centre national de la recherche scientifique.

⁽¹³⁾ Institut national de la santé et de la recherche médicale.

⁽¹⁴⁾ Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

⁽¹⁵⁾ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

⁽¹⁶⁾ École nationale vétérinaire d'Alfort.

⁽¹⁷⁾ Institut national de la recherche agronomique.

⁽¹⁸⁾ Centre National de Recherche Technologique.

⁽¹⁹⁾ École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen.

⁽²⁰⁾ Campus industriel de recherche et d'innovation appliquée aux matériaux.

⁽²¹⁾ École d'ingénierie et travaux de la construction.

⁽²²⁾ Institut supérieur de plasturgie d'Alençon.

⁽²³⁾ Centre d'expertise de corrosion marine et biologique.

Objectif 3

MISER SUR L'INNOVATION

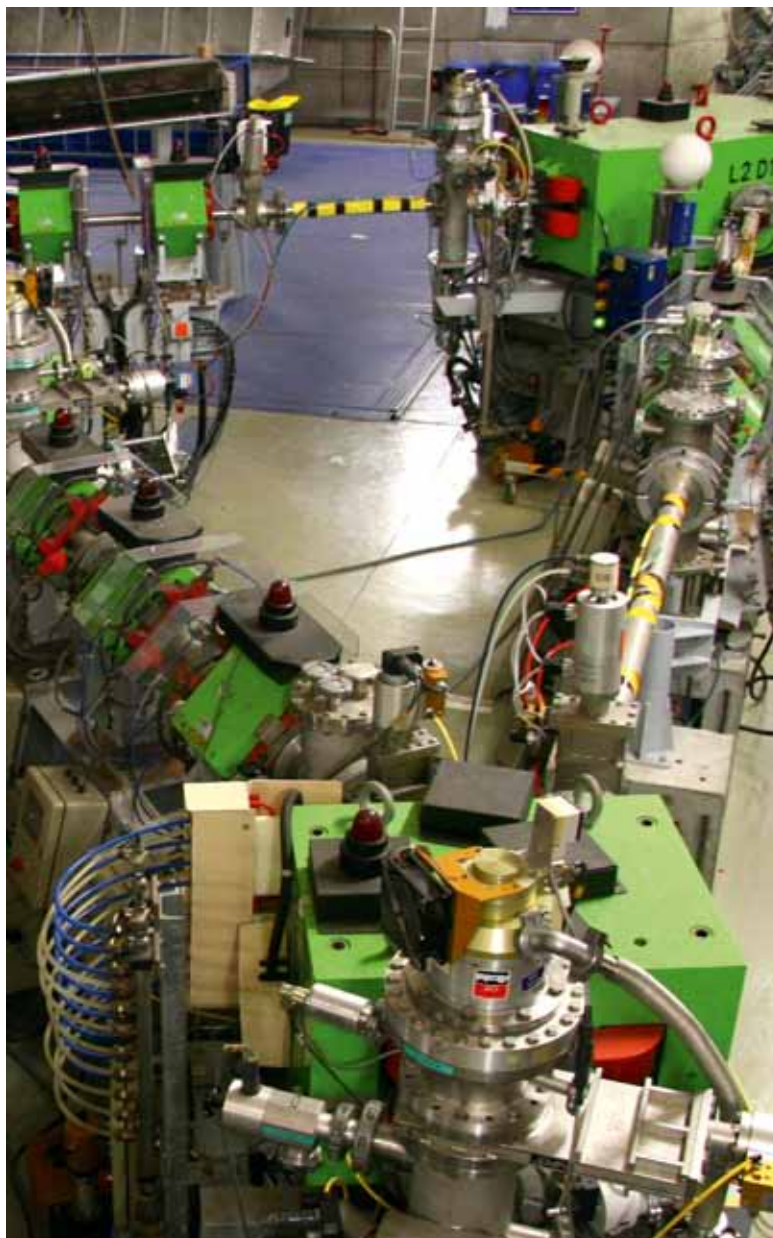
Près de 1 000 emplois, académiques et hospitaliers, sont associés directement ou indirectement à cette thématique assurant un continuum de la chaîne de valeur depuis la recherche technologique jusqu'à la recherche clinique. En terme de tissu industriel, le pôle Nucléopolis fédère les acteurs de la filière nucléaire. Le démantèlement, la radioprotection et la santé en constituent trois axes forts. Si le poids économique de ce domaine est encore limité, il montre des signes encourageant pour sa dynamisation à moyen terme. L'implication des donneurs d'ordre (EDF, DCNS, AREVA) et de leaders industriels du secteur comme IBA (à travers sa filiale IBA Hadronthérapie implantée à Caen) est de plus en plus forte, tout comme celle de PME et ETI innovantes, de façon directe ou indirecte.

PORTER LE GANIL AU NIVEAU MONDIAL

Un nouvel élan en faveur de la recherche dans le domaine de la physique nucléaire et des interactions ions-matière est impulsé avec la réalisation de SPIRAL II⁽²⁴⁾, projet d'envergure d'accélérateur de particules **en construction à Caen qui donnera à la France et à l'Europe une réelle avance technologique et scientifique.** À l'horizon 2015, cette installation de seconde génération positionnera le GANIL au niveau mondial (seuls trois autres sites équivalents existent dans le monde : au Japon, aux États-Unis et en Allemagne). En Basse-Normandie, 700 chercheurs sont accueillis chaque année, lui conférant une visibilité mondiale en termes de recherche, confortée par ses équipements de pointe comme, outre le GANIL, **CYCERON (plateforme avancée d'imagerie médicale, unique en France)**, ainsi que d'autres structures telles que la plateforme IBISA ESRP25, le CURB, le LARIA, les installations IMOGERE ou les plateaux ICORE. Le GANIL est de plus le porteur de deux autres projets S3 et DESIR sur l'étude des ions lourds dans le cadre du PIA.

CONFORTER LA RECHERCHE ÉQUINE

Le domaine de la recherche sur la santé et la performance du cheval athlète constitue aujourd'hui pour la Basse-Normandie une niche stratégique, génératrice de forte valeur ajoutée. Elle mobilise sur le territoire des compétences uniques en France et en Europe, avec plusieurs projets financés par l'Agence Nationale de la



À l'horizon 2015, SPIRAL II, installation de seconde génération, positionnera le GANIL au niveau mondial.

Recherche et la Région. Elle s'appuie sur l'association de chercheurs dans divers domaines complémentaires (imagerie adaptée au cheval, virologie, microbiologie, parasitologie...). La Basse-Normandie accueille ainsi sur son territoire les équipes de l'ANSES, reconnue laboratoire communautaire de référence pour certaines pathologies du cheval et des équipes de l'ENVA. Le projet Hippolia joue un rôle particulièrement structurant pour le développement d'une spécialisation en santé du cheval via le pôle de compétitivité Hippolia et le projet de plateforme de recherche porté par Hippolia, syndicat mixte qui vise à développer une spécialisation bas-normande dans le diagnostic, la formation et la recherche dans les domaines de la santé et de la performance équine.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES MATÉRIAUX

La Basse-Normandie est reconnue au niveau national pour son expertise dans la recherche de nouveaux matériaux en fonction et de structure. L'excellence du pôle Matériaux en matière de recherche fondamentale et son originalité dans l'aspect synthèse et préparation de nouveaux matériaux sont reconnues au niveau national. Cette gamme d'expertises s'appuie sur des équipements de pointe avec un réseau constitué au niveau national. Les laboratoires de recherche ont la capacité de s'intégrer dans les problématiques industrielles portées par les pôles et filières du territoire (notamment à travers le CNRT, l'ISPA et l'ESITC) au regard des problématiques posées par la transition énergétique. Ils répondent aux enjeux d'économies d'énergie, de dépollution et de recyclabilité associés. De nombreuses filières et secteurs d'activités sont concernés par le développement des matériaux et éco-matériaux, avec des acteurs présents en région bien identifiés : automobile, énergie, aéronautique, nautisme, chimie, microélectronique, traitement de surface, construction, plasturgie, filière bois, filière équine, filière agro-alimentaire, sous-traitance, recyclage...

La Région favorise l'innovation en maximisant les synergies au travers les cinq pôles de compétitivité (TES, Hippolia, Mov'eo, Valorial, Pôle Mer Bretagne).

ACCÉLÉRER L'ÉCONOMIE DE L'INNOVATION EN RENFORÇANT LES COMPLÉMENTARITÉS ET LES SYNERGIES ENTRE TOUS LES ACTEURS DE L'INNOVATION BAS-NORMANDE

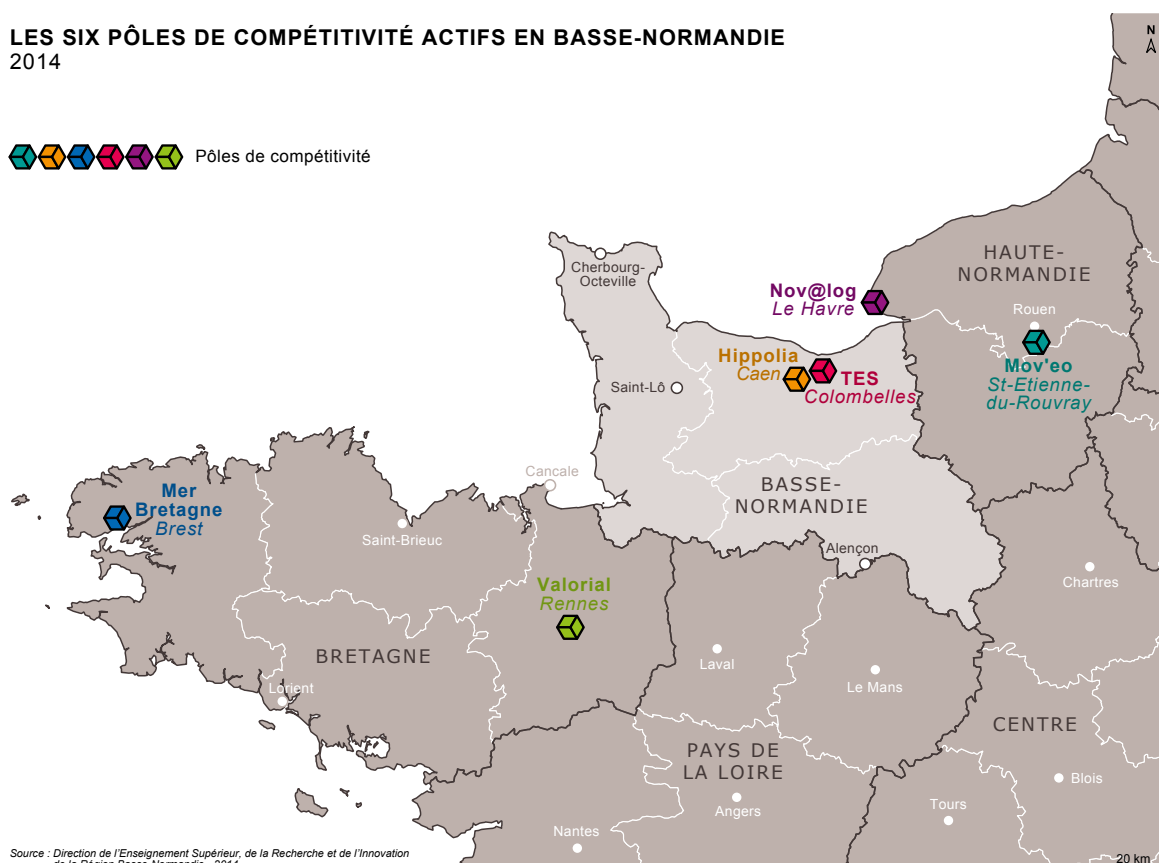
L'innovation est un levier de compétitivité pour les entreprises du territoire. C'est pourquoi la Région favorise cette innovation avec la Miriade notamment par le rapprochement des laboratoires de recherche et des entreprises, en mutualisant les acteurs et maximisant les synergies au travers les cinq pôles de compétitivité (TES, Hippolia, Mov'eo, Valorial, Pôle Mer Bretagne), les filières d'excellence régionales, les trois structures de transfert labellisées CRT... La valorisation et le transfert de technologie constituent un maillon essentiel dans le cycle de vie d'un projet innovant aussi la Région accompagne Normandie Incubation ainsi que les projets de création d'entreprises innovantes.

⁽²⁴⁾ Système de production d'ions radioactifs en ligne de 2^{ème} génération.

⁽²⁵⁾ Experimental Stroke Research Plateform.

LES SIX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ACTIFS EN BASSE-NORMANDIE 2014

 Pôles de compétitivité



Source : Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Région Basse-Normandie - 2014

Objectif 3

MISER SUR L'INNOVATION

La Région impulse des dynamiques et des stratégies : elle joue là son rôle d'accélérateur de l'innovation et de développement économique en soutenant des projets de recherche individuels ou partenariaux, répondant à des enjeux économiques ou sociétaux (écomatériaux, numérique, électroniques, énergies marines). Les entreprises sont soutenues par la Région et accompagnées dans la mise en œuvre de leurs projets d'innovation par la Miriade, les pôles de compétitivité, les centres de transfert de technologie, Bpifrance.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une manière d'entreprendre différente qui met l'économie au service du bien social et défend des valeurs de solidarité et de partage.



RENFORCER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LA VIE ASSOCIATIVE ET LE DIALOGUE DÉMOCRATIQUE AUTOUR D'AUTRES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNER

LES POTENTIALITÉS RÉGIONALES

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une force importante de l'économie régionale : elle représente 12,7% des emplois en Basse-Normandie. Elle se caractérise par une forte hétérogénéité : l'ESS regroupe des structures de formes juridiques différentes (association, fondation, coopérative, mutuelle) qui évoluent dans des secteurs d'activité diversifiés. Cette nouvelle façon d'entreprendre a d'ailleurs fait montre d'une meilleure résistance à la crise économique grâce à la création d'emplois plus pérennes, mieux ancrés sur le territoire et d'une véritable utilité sociale et environnementale. L'ESS est une manière d'entreprendre différente qui met l'économie au service du bien social et défend des valeurs de solidarité et de partage. Dans un contexte de crise économique et sociale, une meilleure connaissance de la réalité des pratiques et du poids des entreprises de l'ESS s'avère alors un enjeu de taille pour développer les potentialités régionales. L'accompagnement des coordinations, des fédérations et des réseaux régionaux associatifs qui structurent les trois quarts de l'économie sociale et solidaire est déterminant pour soutenir et structurer le maillage local. Il s'agit également de veiller à ce que les structures de l'ESS aient accès à des sources de financement adaptées à leurs spécificités, notamment au travers du développement de la finance solidaire.

SOUTENIR L'AGRICULTURE

ASSURER LA MUTATION DE L'AGRICULTURE

La Basse-Normandie dispose d'une agriculture de premier plan sur laquelle s'appuie une industrie agroalimentaire performante. C'est une région rurale de tradition agricole dont les produits bénéficient d'une grande notoriété et dont l'agroalimentaire constitue un fleuron de l'économie régionale. Elle est la 1^{ère} région en termes d'emplois et de surface agricole utile au niveau national. Elle est spécialisée dans l'élevage bovin mais bénéficie d'un bon positionnement dans les cultures comme le lin, le blé ou encore



les légumes, ainsi qu'en termes de vergers cidricoles.. La Basse-Normandie est reconnue pour la qualité de ses productions au travers de nombreux labels. Compte tenu de ces atouts, il est important de conforter et d'assurer la mutation économique, environnementale et sociale de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, secteurs stratégiques pour la Basse-Normandie. Les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire ressortent d'ailleurs comme des forces identifiées dans la RIS3.

La Basse-Normandie est la 1^{ère} région en termes d'emplois et de surface agricole utile au niveau national.

DÉFENDRE ET DÉVELOPPER L'ÉLEVAGE

La Basse-Normandie a besoin de tous ses agriculteurs et de toutes ses agricultures. La perte d'en moyenne 23 exploitations par semaine ne peut demeurer au rang de constat et nous laisser indifférents. La question qui se pose est de savoir si nous voulons laisser se concentrer la production agricole sur un nombre de plus en plus réduit d'exploitations, avec le corollaire en termes de diminution du nombre d'actifs agricoles et d'inaccessibilité au foncier pour les jeunes agriculteurs de demain. Il s'agit aussi de savoir si nous voulons préserver ce qui fait aujourd'hui la caractéristique agricole de la région, à savoir l'élevage, et particulièrement

l'élevage bovin pour la production laitière. Une priorité doit être affichée pour défendre l'élevage bas-normand, pour l'image qu'il véhicule, pour l'impact positif sur le nombre d'actifs agricoles (par rapport à des productions céréalières) et surtout parce qu'il fournit une large part de la matière première à l'industrie agroalimentaire régionale. Il est également important de renforcer les complémentarités harmonieuses avec l'élevage équin. L'enjeu est donc aujourd'hui double : maintenir, voire développer l'élevage durable pour lequel la région a de réels atouts, et pour ce faire, garantir le renouvellement des générations agricoles dans ce secteur.

PROPOSER DE NOUVEAUX MODÈLES

Pour les agriculteurs, il s'agit de trouver toutes les voies pour sécuriser et garantir leur revenu au travers de méthodes de production durables (incluant l'agriculture biologique), de maîtrise et réduction des coûts de production, de recherche d'une plus grande autonomie des exploitations, de diversification des activités, du développement de circuits courts, de transformation des produits agricoles sur le territoire bas-normand de façon à créer localement de la valeur ajoutée.

Objectif 3

MISER SUR L'INNOVATION

Il s'agit aussi de proposer aux agriculteurs de nouveaux modèles d'organisation du travail (développement de groupements d'employeurs, de services de remplacement, de coopérative d'utilisation de matériel agricole) et de nouvelles conditions de travail pour rendre ces métiers plus attractifs et ainsi promouvoir la dynamisation du monde rural.

RECRÉER DU LIEN

Vis-à-vis du consommateur et de la population en général, il s'agit de proposer des produits de qualité frais et locaux, en développant l'agriculture périurbaine, les filières locales de production/transformation. Doivent être développées toutes les formes d'activité qui permettent de recréer du lien entre l'agriculteur-producteur et le consommateur. Notre région a tout à gagner

Toutes les formes d'activité qui permettent de recréer du lien entre l'agriculteur-producteur et le consommateur doivent être développées.

dans cette démarche, puisqu'elle se situe à proximité directe des deux plus grands bassins de consommation européen : celui de Paris et celui de Londres. Parallèlement, il nous faut aussi renforcer cette démarche à destination des consommateurs bas-normands, au premier rang desquels figurent les usagers des restaurants scolaires. Par son rôle dans les lycées, la Région Basse-Normandie entend faire de la restauration scolaire une restauration durable qui prenne en compte les impératifs d'une production agricole innovante et renforce les liens des établissements avec les producteurs et les ressources de leur territoire. Il s'agit ainsi de favoriser le maintien des entreprises agricoles et de rendre les citoyens-consommateurs acteurs du développement de leur territoire.





RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS POUR LA PÊCHE ET LA CONCHYLICULTURE

Il convient aujourd'hui de promouvoir des modes de production et de nouvelles activités favorables à l'environnement qui permettraient de maintenir et créer des emplois dans les secteurs de la pêche et de la conchyliculture ; de développer des circuits courts et de la vente directe ; d'accompagner les professionnels pour faire face aux multiples défis qui leur sont posés comme le respect des préoccupations environnementales exposées dans les lois du Grenelle, la promotion et la valorisation des produits et des coproduits, l'introduction du numérique dans les métiers.

La recherche et l'innovation sont des enjeux essentiels pour répondre à ce défi d'allier effica-

Tout faire pour maintenir et créer des emplois dans les secteurs de la pêche et de la conchyliculture.

cité technique, économique et commerciale en cohérence avec les principes du développement durable. Pour atteindre cet objectif, la Région se donne les moyens de ses ambitions en accompagnant des travaux d'Ifremer, de l'Université de Caen Basse-Normandie, d'Intechmer et du Smel. Elle mobilise par ailleurs les acteurs bas-normands du développement (industriels, chercheurs, enseignants) au sein du Pôle de compétitivité Mer Bretagne, pour faire émerger des projets collaboratifs innovants. De plus, en réaction à la mortalité des naissains, la Région a accompagné en 2011 la mise en place d'un Centre de référence sur l'huître. Elle soutient l'émergence d'un Centre régional de l'aquaculture, filière dédiée à ce secteur.

UNE BASSE-NORMANDIE

> DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET LA COHÉSION SOCIALE

3 objectifs

- GARANTIR UNE QUALITÉ DE VIE NORMANDE
- ORGANISER LES MOBILITÉS
- DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Objectif 4

GARANTIR UNE QUALITÉ DE VIE EN NORMANDIE

L'attractivité envers les jeunes constitue une priorité pour la Basse-Normandie.

Cela implique de développer l'accueil par des démarches de promotion, notamment en direction des étudiants, des actifs et des jeunes ménages et de les accompagner, en renforçant la capacité des territoires à accueillir de nouvelles populations. Cela implique aussi d'accueillir tout en préservant l'environnement, élément fondamental de la qualité de vie en Normandie

La Basse-Normandie est un territoire aux dimensions humaines, accessible, doté d'un littoral et d'un maillage de villes moyennes, d'un réseau de voies de communication à la fois dense et rapide qui lui confère un **un cadre de vie et une offre de service et d'équipements de qualité**. À l'instar des régions rurales et/ou périphériques à l'Ile-de-France, la Basse-Normandie reste toutefois une région peu dynamique sur le plan démographique. Si la croissance de la population repose sur son solde naturel, l'excédent des naissances sur les décès tend à s'éroder en raison de son vieillissement. Longtemps déficitaire, la région affiche aujourd'hui un solde migratoire positif, l'arrivée de retraités compensant pratiquement le départ des jeunes. La Basse-Normandie est la région la plus touchée par le départ de ces derniers. Cette tendance s'explique en grande partie par l'attractivité des formations extérieures, le dynamisme limité de l'économie et la taille insuffisante des villes composant son armature urbaine. Le cadre de vie, le littoral et la qualité de vie attirent en revanche les retraités, stimulant l'économie résidentielle. Le départ des jeunes et l'arrivée conjointe de seniors accélèrent le vieillissement de la population et mine le capital

« jeunesse » de la région.

La prospection doit se baser sur le caractère attractif de la Basse-Normandie qu'il s'agit de renforcer en communiquant sur le dynamisme économique, la qualité de vie, la biodiversité, les paysages et les perspectives d'épanouissement personnel. Il s'agit aussi de concilier préservation des espaces naturels et développement économique pour que la Basse-Normandie offre à tous ses habitants les conditions de leur bien-être ce qui se traduit notamment par des territoires dynamiques et bien équipés en termes de services.

CONCILIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT POUR PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET LES RESSOURCES NATURELLES

L'accueil de nouveaux habitants doit se baser sur le caractère attractif de la Basse-Normandie qu'il s'agit de renforcer en communiquant sur le dynamisme économique, la qualité de vie, la biodiversité, les paysages et les perspectives d'épanouissement personnel. **Les ressources environnementales**, qui, avec les autres

E SOLIDAIRE



richesses patrimoniales, sont constitutives d'un territoire de qualité où il fait bon vivre, donc accueillant. L'espace rural, avec ses espaces naturels, agricoles et touristiques, joue ici un rôle fondamental, à préserver et à promouvoir. La préservation de l'environnement ne doit donc pas être un frein, mais un des moteurs de développement.

FAVORISER LE MIEUX-VIVRE ENSEMBLE EN S'APPUYANT SUR LA CULTURE, LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET LES SERVICES

La Basse-Normandie offre à tous ses habitants les conditions de leur bien-être ce qui se traduit notamment par des territoires dynamiques et bien équipés en termes de services. La culture et le sport en sont des exemples. Permettre à chacun de pratiquer des activités culturelles et sportives, d'assister à des spectacles ou d'en créer profite aux habitants et aux territoires. Rendre la culture et le sport accessibles au plus grand nombre est une exigence démocratique. Ils génèrent du lien social dont la portée est d'autant plus importante en Basse-Normandie que le vieillissement de la population et l'arrivée de nouveaux habitants, d'autres régions ou d'autres pays, nécessitent d'inventer

Permettre à chacun de pratiquer des activités culturelles et sportives, d'assister à des spectacles ou d'en créer profite aux habitants et aux territoires.

des solidarités nouvelles entre les générations et au sein des différentes catégories socioprofessionnelles. Il s'agit de favoriser le mieux vivre ensemble et les solidarités locales, de développer les échanges et la communication entre les habitants, de faire preuve d'innovation sociale. Parmi les principaux acteurs, ceux de l'économie sociale et solidaire sont déterminants. L'implication de la société civile doit être favorisée par la recherche accrue de la transparence dans l'information et le développement d'outils spécifiques de concertation et de participation pour rendre la culture accessible à tous (les plus éloignés, les publics spécifiques, les exclus).

Mieux connaître l'histoire de son territoire et celle de son évolution, appréhender, à l'échelon local, les matériaux et les formes qui caractérisent l'habitat et son organisation spatiale sont indispensables à la fois pour en assurer la valorisation et permettre l'émergence de formes nouvelles respectueuses d'une harmonie architecturale et paysagère. La **connaissance du patrimoine** régional doit être renforcée et diffusée afin de contribuer à une meilleure cohésion sociale entre natifs et horsains et garantir un développement raisonné du territoire.

Objectif 4

GARANTIR UNE QUALITÉ DE VIE NORMANDE

Les services, le sport et les loisirs sont des secteurs concernés par cet enjeu d'épanouissement des habitants. Leur accès ne pourra jamais être aussi facile en zone rurale qu'en agglomération mais des solutions innovantes peuvent être trouvées (développement du numérique, télétravail, aménagements horaires, en particulier avec l'émergence de « tiers-lieux » se situant entre domicile et lieu de travail, lieux d'échanges multi-publics vecteurs de développement local). Des expérimentations sont à encourager afin de proposer un niveau et une organisation des services adaptés susceptibles d'améliorer, notamment en zone rurale, l'accès et à la qualité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

ACCÉDER AU TRÈS HAUT DÉBIT

Chaque Bas-Normand doit accéder à des informations de plus en plus diverses dans des situations très variées de la vie quotidienne et professionnelle. Le développement numérique du territoire concerne aussi bien le développement de l'accès aux réseaux de télécommunication que le développement des usages et des nouveaux services associés. Dans ce cadre, tout Bas-Normand devra disposer d'un accès au très haut débit dans les meilleurs délais en tout point du territoire et accéder à des services de qualité. Aucun Bas-Normand ne doit rester en dehors de la société de l'information. Cela passe par la suppression des zones blanches et grises et par l'accessibilité pour tous les publics, citoyens, professionnels, collectivités. Enfin il importe d'anticiper les évolutions technologiques, d'accompagner les nouveaux usages et valoriser l'offre de services innovants tant dans le domaine du service public que dans les activités des entreprises. Pour ce faire, il est indispensable de prendre en compte et d'accompagner de nouvelles organisations permettant l'émergence de nouvelles activités, comme par exemple la médiation numérique à travers les Espaces publics numériques (EPN) ou l'expérimentation de nouvelles organisations d'activités à travers les tiers-lieux. Le développement numérique du territoire, qui constitue une priorité pour l'Union Européenne, bénéficiera d'un important soutien communautaire.

LES FILIÈRES CULTURELLES

Le secteur culturel génère plus de 10 000 emplois dans notre région (conception, création, production, diffusion, restauration, conservation, valorisation). Il peut s'agir de TPE, pour certaines extrêmement innovantes, pouvant relever de l'économie sociale et solidaire. Le soutien de la Région, par sa politique de formation, l'appui aux structures régionales et à la coopération territoriale, doit permettre de consolider ces filières.

MAÎTRISER LE FONCIER

L'habitat constitue un pilier du regain démographique et de l'attractivité régionale. La Basse-Normandie est composée de territoires interdépendants qui constituent un même marché de l'habitat. La sociologie de l'ensemble évolue sous l'effet de l'attractivité du littoral, de l'agglomération caennaise ou de l'aire d'influence de la région parisienne. Les primo-accédants et notamment les moins fortunés s'éloignent de ces territoires qui polarisent les populations plus aisées (ou au contraire en difficulté) ou plus âgées. La pression immobilière conduit ainsi à spécialiser de plus en plus les territoires tout en favorisant l'étalement urbain et la consommation foncière. S'opère alors dans les villes une concentration des étudiants, célibataires et personnes âgées. Les jeunes familles et certaines catégories de couches moyennes densifient pour leur part les territoires périurbains et ruraux où la pression foncière moindre induit un marché immobilier plus abordable. La question foncière est en effet indissociable de celle du logement : les prix de l'immobilier et donc l'accessibilité des logements sont largement conditionnés par les disponibilités des terrains.

La problématique foncière impose de maîtriser le foncier et l'étalement urbain en favorisant la rénovation et la densification urbaines et en préservant le maillage territorial (polarisation) et en assurant l'implantation de services de proximité et en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle. Les problématiques en matière de logement sont quant à elles à la fois quantitatives (développer une offre de logement suffisante et diversifiée) et qualitatives (permettre l'accueil de tous types de foyers en adaptant le parc aux besoins des populations). On observe également une difficulté croissante d'accès au logement pour deux types de demandeurs : les jeunes en recherche d'un logement autonome et les ménages à faibles revenus.

L'habitat représente un important vecteur de développement économique : la construction et la rénovation concernent 45 000 emplois en Basse-Normandie. Le logement est un facteur d'accès à l'emploi pour les saisonniers, les apprentis et d'attractivité pour l'implantation

des entreprises et porteurs de projets. Le logement reste un des leviers majeurs de développement en zones rurales.

FAVORISER LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Enfin, il importe de promouvoir la qualité environnementale : l'habitat est un secteur majeur d'émission de gaz à effet de serre (GES). Ce phénomène est accentué en Basse-Normandie du fait d'un parc de logements vieillissant, d'un étalement urbain consommateur de terres agricoles et générateur d'un volume de déplacements individuels croissant. L'augmentation prévisible des cours des énergies fossiles rendra difficile, à moyen terme, pour les foyers à revenu modeste l'accès au confort thermique dans des conditions satisfaisantes. Pour faire face à la précarité énergétique, il apparaît nécessaire de les aider à réduire leur budget de chauffage par l'isolation, l'utilisation de l'énergie solaire thermique ou encore du bois-énergie. Il s'agira également de rénover l'habitat ancien pour le rendre économe et accessible aux populations socialement défavorisées. Parallèlement, il importe de favoriser un développement rapide des compétences professionnelles et des filières liées à l'éco-construction (artisans et entreprises du bâtiment, bureaux d'études, production et usage des éco-matériaux). Le numérique peut jouer un rôle grâce à la convergence des réseaux de fibre optique et d'énergie (smart grid). Là encore, les fonds européens pourront être mobilisés.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE, EN PARTICULIER L'ARTISANAT, LE COMMERCE ET LE BTP, PAR LE TOURISME ET L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS.

Dans le cadre des grandes analyses économiques nationales ou régionales, le poids de l'économie productive est toujours privilégié. Or, en Basse-Normandie, l'économie présente occupe une place majeure, en raison notamment du poids du tourisme dans la région. Le dynamisme de l'artisanat et du Bâtiment – Travaux Publics (BTP) qui emploient respectivement 15 % et 7,3 % des actifs bas-normands en dépend largement. L'artisanat est notamment très présent en milieu rural où il crée une part importante des nouveaux emplois salariés de la région.

MAINTENIR LA PROXIMITÉ DES SOINS

L'accès aux soins est un autre gage d'attractivité. La Basse-Normandie est une région caractérisée par d'importantes disparités dans la répartition de l'offre de soins sur le territoire. Les

LES CHIFFRES DU TOURISME

Sa part dans l'économie régionale est un facteur fort de développement qui représente 24 000 emplois en 2007 en Basse-Normandie et 8 % du PIB régional avec un chiffre d'affaires de plus de 1,5 Mds € en 2004.



Il faudra rénover l'habitat ancien pour le rendre économe et accessible aux populations socialement défavorisées.

zones urbaines, à l'exception de certains quartiers, sont plus favorisées car elles cumulent densité et proximité des structures médicales, mobilité et niveau de vie relativement élevé et une situation sanitaire satisfaisante. À l'inverse, les zones rurales conjuguent isolement et éloignement des structures médicales, fragilités économiques et difficultés sociales. De la même façon, la région présente dans certaines zones rurales un déficit en professionnels de santé, et plus particulièrement de médecins généralistes. Les départs à la retraite conjugués à l'accroissement de la demande de soins, corollaire du vieillissement, laissent présager un vrai problème d'accès aux soins si rien n'est entrepris pour attirer de nouveaux professionnels de santé dans ces zones sous-médicalisées.

Objectif 4

GARANTIR UNE QUALITÉ DE VIE NORMANDE

Dans ce contexte, il conviendrait de définir une nouvelle relation entre les territoires pour maintenir des structures de soins de proximité bénéficiant d'une qualité de soins analogues aux structures principales ; soutenir le regroupement des professionnels s'appuyant sur un projet de santé ; sensibiliser les étudiants à l'exercice de la médecine générale et inciter les étudiants attirés par la médecine générale à exercer en milieu rural ; utiliser les technologies numériques pour faciliter la mise en réseau des acteurs de la santé, soit dans une logique professionnelle, soit dans une logique de relation à distance avec les patients.

JOUER LES ATOUTS TOURISTIQUES

Enfin, le tourisme constitue un secteur économique majeur de la Basse-Normandie vecteur d'attractivité (et récemment avec le numérique et les dispositifs mobiles) et de vitalité démographique. Compte tenu de la qualité et de la variété de l'offre, le potentiel de développement de cette filière est considérable. La Basse-Normandie dispose ainsi de lieux et d'équipements d'intérêts internationaux parmi lesquels on peut citer des sites remarquables comme les plages du Débarquement (plus de 1,4 millions de visiteurs par an) ou le Mémorial de Caen, associant culture et histoire (376 000 visiteurs), des sites historiques (2,5 millions de visiteurs au Mont-Saint-Michel) et à des sites touristiques majeurs comme la Côte Fleurie (3 millions de visiteurs à Honfleur).

La Basse-Normandie compte également des espaces naturels et de la biodiversité particulièrement propices aux activités de pleine nature et au tourisme sportif, de plus en plus recherchés par le monde urbain (trois parcs naturels régionaux, quatre réserves naturelles régionales, huit réserves naturelles nationales). La diversité de ses paysages et de ses terroirs, mais aussi de ses structures d'accueil sont aussi des atouts considérables pour développer l'éco-tourisme et le tourisme patrimonial. Enfin, en 2014, quatre événements de portée mondiale mettront en avant les atouts touristiques de la Normandie à l'international (les Jeux



La diversité de ses paysages et de ses terroirs, mais aussi de ses structures d'accueil sont aussi des atouts considérables pour développer l'éco-tourisme et le tourisme patrimonial.

équestres mondiaux, le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, le 70^{ème} anniversaire du Débarquement, les Championnats du monde de kayak-polo). L'offre touristique de la Normandie est ce faisant promue à l'international et source de coopérations comme avec le Japon ou les Iles anglo-normandes.

CONFORTER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS LIÉES À LA MER

Pour valoriser les activités liées à la mer, il convient également de **développer durablement l'ensemble des sports nautiques, la plaisance, les activités véliques en général et le tourisme de littoral**. La Basse-Normandie a su conserver un littoral de qualité. Il s'agit de faire en sorte que cette qualité environnementale reste un véritable atout touristique à l'image du grand projet emblématique de rétablissement du caractère maritime de la baie du Mont-Saint-Michel. La préservation environnementale des zones côtières ainsi que leur gestion raisonnée permettront de promouvoir un tourisme de haute qualité.



Objectif 5

ORGANISER LES MOBILITÉS

La construction de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) et le renforcement du réseau ferroviaire régional est un point crucial pour la région car il ouvre des perspectives de connexion des Normandie vers le reste de la France et de l'Europe. La LNPN est aussi un projet d'organisation globale du réseau : elle doit permettre de renforcer les relations entre les villes normandes, d'améliorer la desserte fine des territoires structurée autour de nœuds de correspondance performants.

RELIER LA BASSE-NORMANDIE AUX GRANDS RÉSEAUX

La connexion aux grands réseaux de communication est importante pour la Basse-Normandie et passe notamment par la construction de la Ligne nouvelle Paris-Normandie et le renforcement du réseau ferroviaire régional structurant et intermodal. L'agglomération de Caen, capitale régionale, doit pouvoir être reliée à Paris, voire à la Défense, en 1h15 grâce à la LNPN. Au-delà de la simple problématique LNPN, se pose la question de l'interconnexion autour de Paris et notamment aux grands aéroports internationaux (Roissy et Orly), aux grands centres économiques (La Défense) et de recherche (Saclay). Ce point est crucial car il ouvre des perspectives de connexion des Normandie vers le reste de la France et de l'Europe et aux grands centres de décisions.

La LNPN revêt également une importance cruciale dans l'aménagement du territoire. En assurant l'ouverture maritime de la métropole parisienne et en s'appuyant sur le triangle urbain Caen, Rouen, Le Havre, elle permettra le développement de l'ensemble de la Normandie. Pour faciliter les échanges au sein de la « métropole normande Caen-Rouen-Le Havre », il faut améliorer les liaisons Caen-Rouen et Rouen-Le Havre. De même, la future LNPN doit non seulement desservir l'artère maîtresse Paris-Caen-Cherbourg mais aussi l'ensemble des branches reliées à cet axe majeur par une diffusion de « l'effet LNPN » à la totalité du territoire bas-normand en permettant une dynamisation du réseau.

C'est pourquoi, **les efforts réalisés dans la modernisation du TER doivent se poursuivre afin de développer l'attractivité du transport ferroviaire régional et favoriser le transfert modal route/fer.** Ceux-ci devront s'appuyer

sur l'achèvement du programme de modernisation des gares et du matériel, la poursuite de la modernisation des infrastructures, l'optimisation de l'offre, l'amélioration de la qualité de service (régularité, confort, performance), le développement de l'intermodalité (services, information, tarification, billettique). **L'offre aéroportuaire doit également être rationalisée** en confortant la vocation de plate-forme interrégionale unique de Deauville-Normandie tout en recherchant complémentarité avec les principales plateformes normandes, à commencer par celle de Caen.

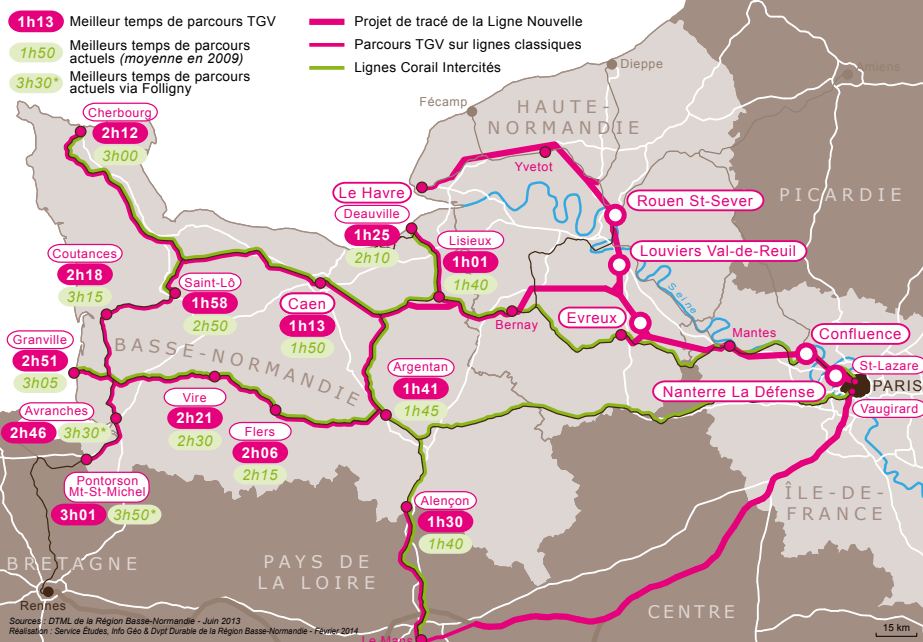
DEVENIR UNE PORTE D'ENTRÉE MARITIME ET DÉVELOPPER LES ÉCHANGES DE MARCHANDISES

Avec 18 ports de pêche et 2 ports de commerce (Caen et Cherbourg), 31 ports et stations de plaisance, 1 900 000 passagers transmanche, la région dispose de fortes potentialités pour devenir une porte d'entrée maritime. Pour relever ce défi, la cohérence du système portuaire est un élément essentiel. Les ports bas-normands doivent s'inscrire dans les réseaux portuaires normands de la Manche en tant que points d'appui multimodaux en agissant à l'échelle de la Baie de Seine pour rechercher les coopérations et les complémentarités techniques et commerciales avec le réseau et la dynamique des ports du Havre et de Rouen.

C'est aussi dans cet esprit qu'il faut chercher à améliorer la qualité de ses liaisons ferroviaires et ainsi offrir des solutions multimodales en liaison avec ses zones logistiques existantes ou potentielles. Une Ligne nouvelle Paris-Normandie aurait la vertu de libérer les sillons ferroviaires nécessaires à la circulation fret (Cherbourg-Paris et Caen-Le Mans-Tours) et ce faisant réaffirmerait l'importance des ports normands comme débouché maritime du Grand

L'EFFET LNPN : TEMPS DE PARCOURS DEPUIS PARIS

Projet complet au delà de 2030



Une Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) aurait la vertu de libérer les sillons ferroviaires nécessaires à la circulation fret et ce faisant réaffirmerait l'importance des ports normands comme débouché maritime du Grand Paris voire d'un espace Paris-Seine-Normandie.

Paris voire d'un espace Paris-Seine-Normandie. Le développement de la filière logistique constitue à ce titre un enjeu majeur pour la Basse-Normandie et oblige, au-delà des seules infrastructures de transports, à une meilleure articulation des systèmes logistiques et urbains (liaison maritime Le Havre-Caen), à une véritable coopération interportuaire (rapprochement PNA, HAROPA, Dieppe), à une valorisation des atouts de la façade maritime normande comme porte d'entrée et zone de contact avec les îles britanniques (Angleterre, Irlande, Îles anglo-normandes au départ de Ouistreham, Cherbourg et Granville) ou encore à un renforcement de la formation aux métiers de la mer et de la logistique (PRES Normandie, Université, LPMA de Cherbourg).

Devenir une véritable porte d'entrée maritime implique donc de développer une offre technique et commerciale portuaire performante. Ces opportunités ne doivent cependant pas occulter les activités existantes, notamment le Transmanche, pilier de l'activité des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg. Ces activités doivent être confortées, tout comme les activités industrielles-portuaires en émergence ou en croissance (énergies marines, construction navale) en maintenant les infrastructures en état, en équipant les ports et en accroissant ou en transformant leurs capacités aux évolutions techniques et commerciales tant pour les activités actuelles que futures. Enfin, il convient d'inscrire

le développement portuaire dans une logique de développement durable à travers le plan stratégique de développement et le schéma directeur d'aménagement de chaque port.

MULTIPLIER LES MODES DE DÉPLACEMENTS

Les Bas-Normands souhaitent un avenir qui, à qualité de vie égale, rime avec économie d'énergie et plus grande autonomie vis-à-vis des énergies fossiles. Il convient dans cette perspective de les inciter à adapter leurs modes de vie et leurs activités. Les perspectives d'épuisement à terme des ressources pétrolières et l'augmentation constante du coût des transports quotidiens pour les familles invitent à développer une gestion plus performante et plus durable des déplacements (transports collectifs, mobilités douces) et de l'énergie. **La question des déplacements doit être envisagée à travers le développement d'infrastructures et de services adaptés aux individus, à l'économie bas-normande et à son développement**, mais aussi dans un réel souci d'anticipation des impacts environnementaux et de réponse aux attentes des habitants en matière de préservation de la santé, de l'environnement et du cadre de vie régional. Des solutions existent, que les personnes habitent près de leur lieu de travail (transports collectifs urbains, tramway, vélo, pédibus, marche), qu'elles en soient éloignées (covoiturage, transport à la demande, télétravail) ou qu'elles aient besoin de se déplacer dans le cadre de leur loisirs.

Objectif 5

ORGANISER LES MOBILITÉS

Les initiatives sont à renforcer ou à imaginer sur certains territoires. Les besoins des secteurs ruraux, en particulier, nécessitent des solutions spécifiques pour maintenir la diversité des générations, jeunes inclus, en lui proposant des solutions de transport adaptées aux différents aspects du quotidien comme l'aide à l'émergence de lieux de travail alternatifs du type tiers-lieux.

Au final, **le développement de l'intermodalité représente un enjeu fort pour l'attractivité des réseaux de transports collectifs bas-normands** : l'intermodalité permet de créer des chaînes de déplacements en transport collectif performantes sur l'ensemble du territoire. Cependant, seule une réelle coordination des autorités organisatrices de transport ayant compétence sur le territoire bas-normand permettra de mettre en place une intermodalité performante, avec un réseau de transport collectif irriguant finement le territoire et proposant une réelle alternative à l'utilisation de la voiture. Les lieux d'activités, zones d'activités et commerciales, entreprises, administrations sont autant d'acteurs qui pourront s'engager pour une mobilité durable dans les territoires.

Au-delà, une réflexion appropriée au sein des espaces habités est souhaitable. Les documents d'urbanisme se révèlent alors des outils efficaces pour lutter contre l'étalement urbain et densifier les lieux de vie autour des offres de transport. Le transport de marchandises peut également être optimisé par la mise en place de sites de regroupement permettant l'utilisation du fret ferroviaire, alternative à développer pour diminuer la part du transport routier.

FAVORISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE À TOUS LES PUBLICS

La disponibilité et la circulation de l'information en Basse-Normandie implique de **disposer d'une infrastructure numérique performante, fixe et mobile, sur l'ensemble du territoire, de permettre l'accès de tous aux réseaux numériques, d'en encourager les usages sur les territoires**, de développer le numérique dans les filières, d'ancrer l'école, l'université et la formation mais aussi les services publics, dans l'ère du numérique.



Les initiatives (covoiturage...) sont à renforcer ou à imaginer sur certains territoires.

La Région a pris la pleine mesure de ces enjeux en s'engageant aux côtés de l'Etat, des Départements et de l'agglomération capitale pour faire du numérique un axe fort du développement régional. Cette ambition est portée par une instance de gouvernance en place depuis 2008 dans le cadre d'un partenariat entre tous ces acteurs. Elle permet d'engager des actions coordonnées sur la connaissance des réseaux et la création d'un observatoire du numérique. Il s'agit ici de se donner les moyens de bien connaître les services disponibles selon les territoires, de mesurer les pratiques afin d'aider les prises de décision de la gouvernance en anticipant les besoins futurs et de se donner les moyens d'analyser le territoire pour y agir. La gouvernance permet aussi la mise en place de projets avec des stratégies qui leur sont propres. Ainsi, cette dynamique régionale a lancé le projet commun de déploiement d'un Environnement numérique de travail (ENT) académique et régional. La plateforme de services associée à ce projet sera commune aux collèges et aux lycées. Cet exemple, véritable acquis des acteurs en Basse-Normandie, montre la volonté de moderniser le dispositif éducatif régional grâce au numérique qui doit avoir un impact sur la vie scolaire, l'orientation des jeunes, l'accès aux ressources pédagogiques et l'ouverture au monde.

Objectif 6

DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

L'objectif est de développer un nouvel équilibre territorial qui donne un rôle à jouer à chacune des composantes de la région au service de l'équité entre les territoires et de leur dynamisme économique. Il n'est plus question d'opposer urbain et rural comme deux hémisphères qui s'ignorent ou se tournent le dos. Au contraire, chacun aspire aux atouts de l'autre et c'est dans leur complémentarité que doit se créer la cohésion territoriale.

Il convient de considérer cet enjeu régional à l'aune des réformes nationales en cours qui impacteront les modalités de l'action publique en matière d'aménagement du territoire : projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique et projet de loi sur l'égalité des territoires. Ces textes annoncent de nouveaux partages de compétences entre Régions et Départements, une redéfinition de la place de l'intercommunalité ou encore l'émergence des communautés métropolitaines.

La Basse-Normandie se caractérise par une organisation territoriale spécifique basée sur quatre réalités : de nombreux bourgs ruraux, un semi de villes moyennes et de petites agglomérations, une extension périurbaine importante et une agglomération capitale. **Il faut donc nous engager vers une organisation garante de l'égalité entre territoires, qui dynamise les villes et profite également à leurs hinterlands périurbains et ruraux.**

DÉVELOPPER DES SYNERGIES AVEC L'URBAIN POUR DYNAMISER LE RURAL

L'espace rural reste fortement représenté dans la région puisqu'il regroupe 35 % de la population, contre 30 % en moyenne dans le Grand Ouest et 22 % sur l'ensemble de la France métropolitaine hors Ile-de-France. Cet espace présente des dynamiques, des types et des niveaux de développement relativement hétérogènes. Si le paysage demeure, il a considérablement changé de contenu. Sur la moitié est de la région, le transfert démographique de l'Ile-de-France alimente un processus de renaissance rurale, sensible y compris dans les campagnes du Perche et du Pays d'Ouche. Inversement, les bocages de l'Orne et du sud de la Manche affiche des bilans démographiques structurellement négatifs, en raison notamment de leurs

Promouvoir une organisation garante de l'égalité entre territoires, qui dynamise les villes et profite également à leurs hinterlands périurbains et ruraux.

D'une manière plus générale, l'espace rural régional révèle un faisceau de contrastes démarquant les territoires de l'ouest par rapport à la moitié est de la région. Tout d'abord dans les profils des économies locales : l'orientation agricole, bien présente dans l'ensemble de l'espace rural bas-normand, est plus particulièrement affirmée et dominante dans les territoires de l'ouest, où l'agriculture reste un des premiers employeurs.



Objectif 6

DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Le tissu rural de la grande bande céréalière Caen-Falaise-Argentan-Sées-Alençon semble largement stabilisé et constitue une coupure laissant à l'Est des profils économiques en mutation vers l'économie résidentielle s'arrêtant sur la vallée de la Dives et à l'Ouest une zone de bocages où l'érosion de la population, déjà amorcée en Suisse Normande, laisse augurer un déclin démographique en limite de l'Orne et dans la Manche. C'est aussi à l'ouest d'une ligne Bayeux-Flers que le tissu industriel rural connaît son maillage le plus dense. Puis dans l'organisation même de l'espace : le semi de petites villes et de bourgs, plus dense sur le Cotentin et le Bocage, offre un niveau de proximité et de desserte en services à la population plus élevé sur l'ouest de la région. Mais il s'agit d'un tissu fragilisé, dont le maintien constitue un des enjeux majeurs pour le devenir de ces espaces.

Un des enjeux essentiels est d'instaurer des solidarités sociales et environnementales et d'établir de nouveaux liens économiques entre le milieu périurbain et les villes.



Il ressort schématiquement de l'observation de cette césure socio-économique un enjeu majeur de cohésion spatiale pour l'aménagement et le développement : comment mieux raccrocher à la dynamique et à la locomotive régionale du nord, les espaces du sud-ouest et plus généralement le département de l'Orne, département fragile de la région, éloigné de la mer, alors que l'espace maritime laisse entrevoir des perspectives de développement importantes dans les années à venir.

Interface entre des zones rurales en mutation et les espaces urbains, les territoires périurbains sont souvent caractérisés par un urbanisme peu maîtrisé. Ces territoires où se développent de nouveaux pôles d'attractivité sont l'objet de convoitises (périurbanisation, spéculation foncière), tandis que certains d'entre eux deviennent des espaces de relégation voire d'exclusion sociale. Un des enjeux essentiels est d'instaurer des solidarités sociales et environnementales et d'établir de nouveaux liens économiques entre le milieu périurbain et les villes, notamment en encourageant la mise en place de projets agricoles territoriaux pilotés par les intercommunalités.

CRÉER UN VÉRITABLE RÉSEAU DE VILLES

Les villes tiennent un rôle éminemment structurant pour l'équilibre et l'attractivité du territoire régional tant au niveau du développement économique et industriel que des services à la population et aux entreprises, de l'enseignement et de la formation professionnelle, de la recherche et de l'innovation, de la culture et du tourisme. L'armature urbaine constitue à ce titre un atout primordial pour la Basse-Normandie et un indéniable levier de développement territorial en tant que locomotive économique des bassins de vie et des pays.

Les exigences liées au développement durable et à la relance de la croissance dans une économie mondialisée encouragent les villes bas-normandes à s'engager à l'unisson dans une dynamique métropolitaine. L'objectif devient alors de faire évoluer l'armature urbaine bas-normande en un véritable réseau de villes au sein duquel la complémentarité favorise leur positionnement réciproque et donne une force collective. Des initiatives sont d'ores et déjà à l'œuvre en Basse-Normandie sur lesquelles les acteurs peuvent s'appuyer pour conjuguer leurs forces, valoriser leurs complémentarités et stimuler l'émergence de nouveaux projets d'aménagement et de développement territorial.

L'ARMATURE DES VILLES ET DES PÔLES STRUCTURANTS 2014

ARMATURE URBAINE

- Grandes Villes
- Pôles urbains au cœur d'aires urbaines de plus de 200 000 habitants
- Unités urbaines > 5 000 habitants
- Autres unités urbaines
- Autres pôles de services

RÉSEAUX TERRESTRES

- Autoroutes, voies rapides
- Réseau ferré électrifié
- Réseau ferré non-électrifié

PÉRIMÈTRES

- Zones d'emploi
- Pays
- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

Sources : DADO de la Région Basse-Normandie - 2014
Institut National de la Statistique et des Études Économiques - 2014
Réalisation : Service Études, Info Géo & Dpt Durable de la Région Basse-Normandie - Janvier 2014

Objectif : un véritable réseau de villes au sein duquel la complémentarité favorise leur positionnement réciproque et donne une force collective.

La Région a conscience que l'avenir de la Basse-Normandie repose beaucoup sur le dynamisme de sa capitale, de ses villes et de leur bassin respectif (de vie et d'emploi). Ces pôles doivent développer le travail en réseau pour impulser entre elles de véritables synergies. **L'enjeu pour la Région est d'accompagner l'émergence d'une « polycentralité » normande originale en France tant dans sa vitalité que dans sa diffusion profonde et équilibrée sur le territoire régional.**

PROMOUVOIR CAEN CAPITALE

Reconnue pour son dynamisme culturel et son haut niveau scientifique et technologique, l'agglomération caennaise doit être mise au service de l'ensemble de la région Basse-Normandie. Pour maintenir sa dimension qualitative et fonctionnelle de métropole et générer une véritable dynamique à l'échelle de la région, Caen a la responsabilité de fédérer et d'entraîner les initiatives qui fondent le développement territorial.

Ainsi, l'essor durable des fonctions métropolitaines, qui pourrait s'exprimer au travers de la création d'un pôle métropolitain sera lié, d'une part, à la capacité de l'agglomération à rayonner en s'appuyant sur le réseau des villes bas-normandes et, d'autre part, à être partie-prenante de la dynamique de la Normandie et de l'Ile-de-France.

S'INSCRIRE DANS LA DYNAMIQUE

« NORMANDIE VALLÉE DE SEINE »

La Basse-Normandie doit s'inscrire dans la dynamique de la vallée de Seine au-delà du seul axe Paris-Rouen-Le Havre avec ses filières traditionnelles, ses ports, ses places urbaines. La baie de Seine s'étend jusqu'au large du Cotentin et légitime d'un point de vue strictement géographique la prise en compte des territoires qui la bordent dans la perspective de faire enfin du littoral normand la façade maritime d'un Grand Paris et de concevoir un modèle de développement économique innovant à l'échelle des trois régions Ile-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie.

La création de la Ligne Nouvelle Paris Normandie constitue une opportunité exceptionnelle pour que les territoires concernés par cette amélioration ferroviaire bénéficient de retombées économiques à condition d'y adosser un véritable projet de développement.

La notion de territoire est fondamentale dans cette ambition qui se revendique, à juste titre, de portée nationale. Elle impose aux acteurs de raisonner ensemble à la même échelle, sans quoi le projet de territoire perd de son sens et ne se justifie plus auprès de ses habitants et des cibles qu'il s'est choisi. C'est donc sur cette base que la Basse-Normandie contribuera au Schéma d'aménagement et de développement de la Vallée de la Seine en cours d'élaboration.

UNE BASSE-NORMANDIE

> AMPLIFIER LE REGAIN DÉMOGRAPHIQUE GRÂCE À LA JEUNESSE ET À L'ATTRACTIVITÉ NORMANDES

3 objectifs

- AIDER TOUS LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS ÉDUCATIF ET CITOYEN
- DENSIFIER LES COOPÉRATIONS
- METTRE EN AVANT LA MÉMOIRE ET L'IDENTITÉ

Objectif 7

AIDER TOUS LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS ÉDUCATIF ET CITOYEN

L'accès à l'éducation, à la formation et à l'enseignement supérieur est le pilier qui permettra aux Bas-Normands d'envisager et de construire leur avenir dans la région.

Favoriser la poursuite des études, créer les conditions d'une éducation de qualité, partagée et qui ne laisse personne « sur le bord de la route » ; faciliter l'accès à l'emploi durable et à la mobilité professionnelle sécurisée ; permettre à chacun d'avoir un premier niveau de qualification... sont les clés de l'accroissement des compétences et du développement de l'économie de la connaissance. Au-delà de sa fonction d'épanouissement et d'émancipation des personnes, l'éducation et la formation sont stratégiques pour alimenter la dynamique de développement socio-économique durable sur laquelle s'appuie la collectivité régionale pour préparer l'avenir : faire face aux besoins de recrutement et les anticiper, conforter la diversité d'activités économiques en mutation, favoriser le développement équilibré des territoires et les solidarités.

MIEUX INFORMER ET ORIENTER

En Basse-Normandie, les jeunes sont moins nombreux que dans les autres régions à poursuivre des études supérieures après le bac et les étudiants se portent plus volontiers vers des filières courtes, l'apprentissage étant une formule très prisée. Toutefois, l'orientation post 3ème vers l'enseignement professionnel court

peut être plus subie que choisie, quelque soit la voie de formation (scolaire ou apprentissage) et, ce faisant, source de décrochage scolaire et de rupture de contrat d'apprentissage. L'information sur les métiers et les formations y préparant doit être confortée en appui de la Cité des métiers de Basse-Normandie. De plus, la région souffre d'un déficit d'orientation vers les bacs technologiques et les bacs scientifiques, les bacs professionnels influant favorablement sur le taux d'accès au baccalauréat. La région affiche globalement de bons résultats aux examens et l'Université offre une grande diversité de formations du fait de son caractère pluridisciplinaire, en s'appuyant localement sur le maillage des villes moyennes.

ATTIRER PLUS D'ÉTUDIANTS

Quel que soit le niveau de diplôme, la Basse-Normandie observe en moyenne une arrivée pour deux départs d'étudiants du fait de l'attractivité qu'exercent les autres régions en matière d'enseignement supérieur (en particulier l'Ile-de-France et la Bretagne). La création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) interrégional Normandie Université constitue une opportunité pour structurer et élargir l'offre de formations supérieures à

E ATTRACTIVE



l'échelle de la Normandie. L'évolution du PRES vers une communauté d'universités et d'établissement, suite à la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, confortera le rôle structurant de l'établissement. Il est à noter le nombre élevé de collégiens et de lycéens scolarisés en section européenne et le succès d'ERASMUS auprès des étudiants qui dénotent une ouverture internationale de la région.

ÉLEVER LE NIVEAU DE QUALIFICATION

Le défi pour la Basse-Normandie **consiste à élever le niveau de qualification et permettre la réussite éducative pour que chaque jeune puisse construire sa réussite professionnelle et son projet de vie.** À ce titre, la mobilisation dans la complémentarité de toutes les ressources des acteurs de l'Etat, des collectivités, du monde associatif, autour des familles et des jeunes permettra de relever ce défi. Il s'agit de développer les synergies, entre tous les partenaires de l'éducation et de la formation profes-

La Basse-Normandie observe en moyenne une arrivée pour deux départs d'étudiants du fait de l'attractivité qu'exercent les autres régions en matière d'enseignement supérieur.

sionnelle, aux niveaux régional et territorial (collège/lycées, lycées/enseignement supérieur) et avec tous les réseaux de formation initiale et continue. On cherchera notamment à optimiser les services et équipements entre structures de formation d'un même bassin en renforçant notamment les actions territorialisées entre Etablissements Publics Locaux d'un même secteur. Le développement du numérique dans les filières devra être favorisé pour ancrer l'école, l'enseignement supérieur et la formation dans l'ère du numérique en particulier avec les Environnements numériques de travail (ENT).

ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA CITOYENNETÉ

Afin d'instaurer un climat de réussite, il faut également améliorer les conditions de vie des jeunes, en priorité pour ceux qui rencontrent des difficultés. Les jeunes doivent être accompagnés tout au long de leur parcours de formation ainsi que sur le temps péri et extra-scolaire.

Objectif 7

AIDER TOUS LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS ÉDUCATIF ET CITOYEN



Il importe également d'agir sur les leviers de l'éducation non formelle, révélateurs de compétences, d'intelligences et d'appétences, qui apparaissent souvent pertinents pour modifier la représentation que les enfants et les adolescents ont d'eux-mêmes, de l'école, de leur orientation et de leur capacité à réussir. Il convient d'ailleurs de sensibiliser les jeunes à l'intérêt des technologies numériques et de leurs multiples usages au quotidien, mais aussi leur apporter le recul critique nécessaire pour les maîtriser. Les pratiques culturelles et sportives contribuent également à la construction de la citoyenneté des jeunes et à leur meilleure intégration. La culture constitue ainsi un levier potentiellement riche et diversifié, propre à développer les échanges et à ouvrir les individus au monde. L'objectif est de rendre la Basse-Normandie plus attractive pour les jeunes et de modifier la perception qu'ils en ont, en les rendant acteurs de dispositifs innovants, créateurs de nouvelles dynamiques sur leurs lieux de vie. Une telle démarche est en même temps susceptible de modifier le regard que les adultes portent sur les jeunes générations.

La culture constitue un levier potentiellement riche et diversifié, propre à développer les échanges et à ouvrir les individus au monde.

FAVORISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Afin d'élever le niveau de qualification, il convient de conforter, renforcer et soutenir le développement de l'enseignement supérieur. Il s'agit notamment de développer une politique volontariste d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite des étudiants et des demandeurs d'emploi pour une insertion professionnelle et sociale ; soutenir l'excellence de la recherche académique bas-normande et l'émergence de nouveaux projets orientés vers les besoins de la société et de renforcer l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche..

FAVORISER LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Du lycée à l'enseignement supérieur, en passant par les structures d'éducation non formelle, les échanges internationaux représentent par ailleurs un véritable enjeu pour les jeunes, en développant leurs compétences, savoir-être et leur ouverture au monde favorisant ainsi une meilleure insertion professionnelle. Le développement des liens, de projets d'échanges ou de programmes de mobilité entre établissements d'enseignement sont donc favorisés dans le cadre de l'action internationale de la Région.

Objectif 8

DENSIFIER LES COOPÉRATIONS

La mobilité des habitants, et notamment des jeunes, l'amélioration des exportations bas-normandes, le développement des coopérations institutionnelles avec d'autres régions de France, d'Europe ou du monde sont les vecteurs de l'ouverture, du développement, des échanges et du rayonnement de la Normandie.

La Basse-Normandie dispose d'une situation privilégiée et d'une forte notoriété du nom « Normandie » sur lesquelles il lui faut capitaliser pour s'inscrire dans la mondialisation.

D'ABORD RENFORCER LES LIENS AVEC LA HAUTE-NORMANDIE...

La Haute-Normandie constitue à ce titre l'un des partenaires privilégiés avec lequel se tissent déjà des solidarités concrètes autour de projets communs. C'est en s'appuyant sur une dynamique de rapprochement fondée sur ces projets que la coopération, notamment entre les deux Normandie, pourra apporter une véritable valeur ajoutée aux Bas-Normands. Les grands événements de notoriété internationale, comme Normandie Impressionnisme, les Jeux équestres mondiaux, confirment la pertinence de l'entité Normandie, non seulement dans sa visibilité, mais aussi dans la nécessaire coopération des réseaux qui la constituent pour parvenir à une action plus ambitieuse et plus efficace.

La décennie qui s'ouvre est en effet l'occasion de **mettre en œuvre un grand projet pour la Normandie**, espace que l'Histoire nous a transmis et qui n'a pas toujours été capable de trouver les synergies permettant de saisir toutes les opportunités pour son développement. La situation géographique des deux Normandie, leur armature urbaine dense qui structure leur équilibre territorial ensuite, leur proximité avec

La coopération, notamment entre les deux Normandie, pourra apporter une véritable valeur ajoutée aux Bas-Normands.

le Royaume-Uni enfin, constituent des facteurs de convergence ouvrant les voies d'une coopération renforcée vers un objectif de réunification. Ces coopérations renforcées concernent déjà les domaines des transports (ferroviaire et aéroportuaire), de l'enseignement supérieur et de la recherche (PRES Normandie Université), du développement économique (pôles de compétitivité, tourisme et agriculture avec des instances professionnelles communes), de l'aménagement et du développement durable du territoire (notamment autour de l'enjeu partagé de la qualité des eaux de l'estuaire de la Seine), de la coopération décentralisée (région d'Atsinanana à Madagascar), du foncier (EPFN), de la culture (ODIA), du littoral et du maritime (Syndicat mixte du littoral normand, Réseau d'observation du littoral normando-picard).

... MAIS SANS OUBLIER LES AUTRES RÉGIONS LIMITOPHES

La Basse-Normandie doit jouer pleinement son rôle de région « lien » en développant ses relations avec l'ensemble des régions voisines : Bretagne, Pays de la Loire, Centre et Ile-de-France. Les relations avec la Bretagne touchent en premier lieu à l'enjeu partagé de gestion de la baie du Mont-Saint-Michel autour du grand projet de rétablissement de son caractère maritime, mais au-delà, avec le travail autour de projets comme celui de TER Ligne Baie Granville-Saint-Malo ou avec les coopérations dans le cadre de pôles de



Objectif 8

DENSIFIER LES COOPÉRATIONS

compétitivité (Pôle Mer Bretagne ou Valorial avec la Bretagne et les Pays de la Loire). Plus globalement, les coopérations se créent spontanément avec ces régions limitrophes que sont la Bretagne, les Pays de la Loire et le Centre autour des zones de frontières communes qui constituent aussi « des franges ». Le Pays d'Alençon, les Parcs naturels régionaux (PNR) du Perche et Normandie-Maine se sont ainsi affranchis des limites administratives pour tenir compte des continuités géographiques et des espaces vécus par les habitants. La coopération entre les PNR, déjà inscrite dans les faits, pourra par exemple être renforcée et institutionnalisée en engageant des actions communes en faveur de la sauvegarde de la biodiversité.

La coordination des efforts avec les Pays de la Loire et le Centre est essentielle dans une perspective de développement d'un corridor de contournement fret de l'Ile-de-France par l'ouest ainsi que pour maintenir et améliorer le service ferroviaire sur la ligne Caen-Le Mans-Tours afin que la Basse-Normandie puisse conserver ses accès aux LGV Sud Europe Atlantique et Bretagne Pays-de-Loire (problématique de la localisation de la gare TGV du Mans). Un certain nombre de questions sont déjà abordées à l'échelle du Grand Ouest comme l'avenir de l'agriculture basée sur l'élevage laitier ou le partage des préoccupations communes dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC). Des actions de partenariat au service du développement des EMR sont engagées avec les Pays de la Loire. Des coopérations universitaires pourront également être envisagées via notamment la mise en réseau des établissements.

DES PROJETS AVEC L'ILE-DE-FRANCE

Située à l'ouest du Bassin parisien, la Basse-Normandie doit faire fructifier l'atout que constitue son positionnement à proximité des territoires franciliens assurant les fonctions de commandement sur le plan économique, mais également de zone d'approvisionnement alimentaire. Il s'agit par exemple de préserver le débouché sur le quartier d'affaires de Saint-Lazare et de mieux valoriser la proximité géographique des pôles de

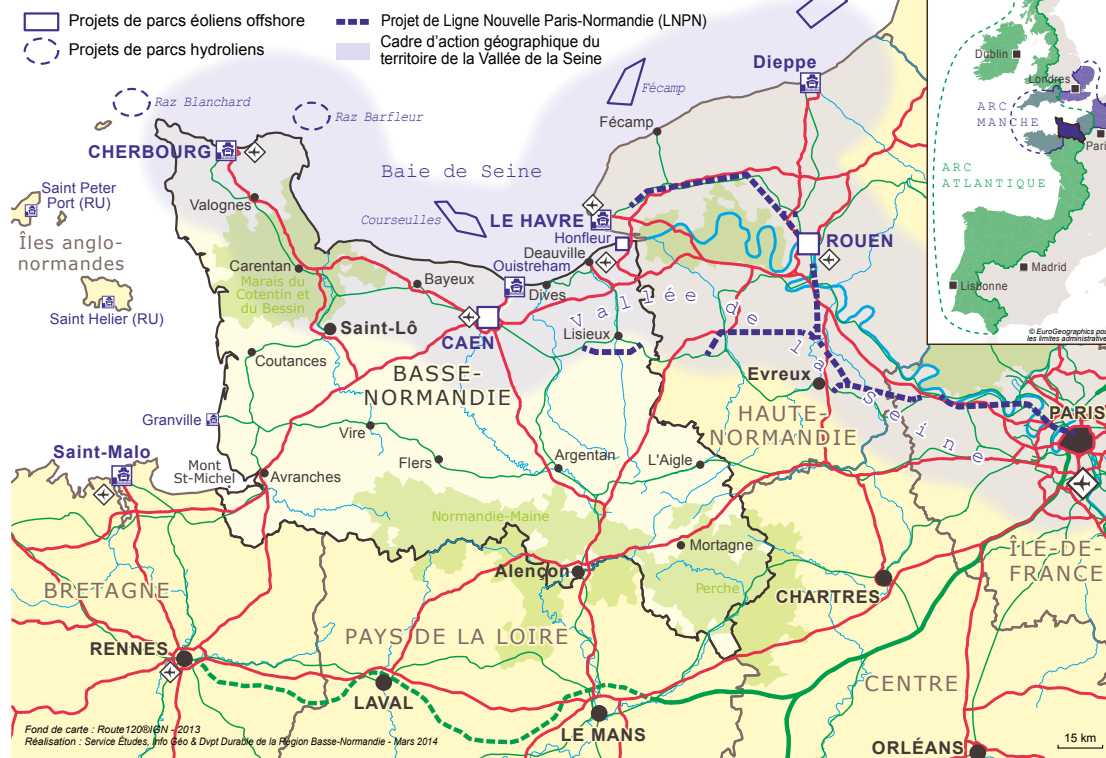
Cergy-Pontoise et surtout de La Défense. Cela passe par le développement sur le territoire de l'agglomération caennaise d'un pôle d'affaires susceptible d'accueillir des fonctions de back-office de ce pôle francilien. Il s'agit aussi de développer et encourager les échanges de produits agricoles, agroalimentaires et de la mer entre la Basse-Normandie et le Bassin parisien (et particulièrement dans le sens Basse-Normandie vers Paris).

Il est à noter ici que cette **coopération au sein du Bassin Parisien** n'est pas seulement bénéfique à la Basse-Normandie, mais est aussi capitale pour l'Ile-de-France. De par la qualité de son territoire, tant en termes environnemental, littoral, historique ou culturel, la Basse-Normandie contribue à l'attractivité globale du Bassin parisien. Cet équilibre entre zones denses et territoires de qualité constitue l'une de ses particularités par rapport au reste de l'Europe du Nord Ouest (bassin londonien, Benelux, Ruhr...) et constitue à ce titre un avantage non négligeable. Cet exemple démontre bien qu'aujourd'hui, l'attractivité tant de l'Ile-de-France que de la Basse-Normandie, se joue à l'échelle européenne et peut s'affirmer dans le cadre d'une **stratégie partagée à l'échelle d'un espace Paris-Seine-Normandie**. La coopération avec l'Ile-de-France s'engage avant tout autour de grands projets bénéfiques pour les trois régions qui exerceront des effets structuraux pour l'avenir de la Basse-Normandie.

Le premier d'entre eux doit être la Ligne nouvelle

Située à l'ouest du Bassin parisien, la Basse-Normandie doit faire fructifier l'atout que constitue son positionnement à proximité des territoires franciliens.





Paris-Normandie. Le projet de réalisation d'un contournement fret ferroviaire par l'ouest de la région parisienne devra également se faire en coordination avec l'Ile-de-France et la Haute-Normandie. En matière de recherche, l'Ile-de-France exerce une forte influence et la Basse-Normandie a de son côté tout intérêt à développer de nouveaux réseaux de recherche communs dans ses domaines d'excellence comme les applications médicales des sciences nucléaires ou les matériaux. Des cursus universitaires intégrés Basse-Normandie/Haute-Normandie/Ile-de-France pourront être également mis en place, nécessitant pour cela un travail sur la mobilité des étudiants. Sur le plan économique, la coopération concernera surtout la structuration de grandes filières communes (plus particulièrement la filière automobile au sein du pôle de compétitivité automobile à vocation mondiale Mov'eo). En matière agricole, il s'agira de développer les circuits courts de distribution de produits bas-normands de qualité à destination du marché francilien. La dynamique Axe Seine/Paris Seine Normandie participe à la création d'un projet d'aménagement et de développement durable à l'échelle des trois régions.

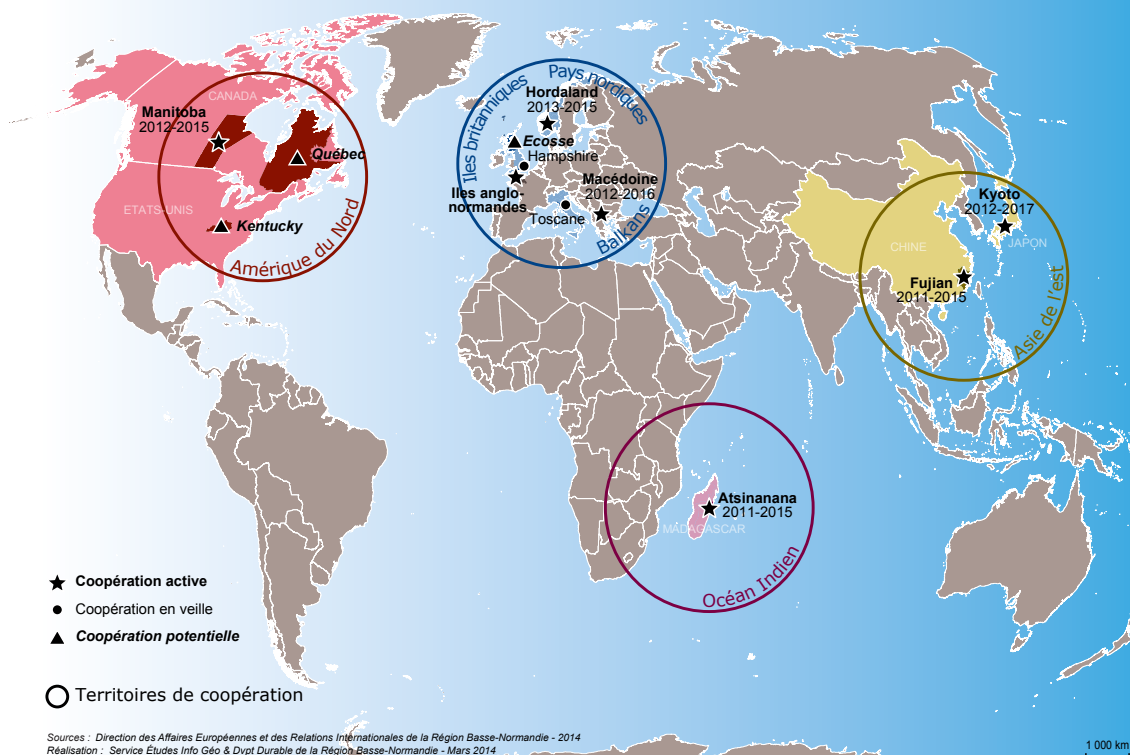
Au-delà des coopérations avec les autres régions françaises, la Basse-Normandie fait figure de **trait d'union entre l'Atlantique et la Manche**. Elle est fortement investie dans ces espaces transnationaux de coopération maritime aux côtés des sept autres régions littorales françaises. Elle profite de cette situation géographique idéale et de ses ressources naturelles pour impulser une politique active de coopération en matière d'énergies marines renouvelables en direction des Iles anglo-normandes et du Royaume-Uni.

Un essor de projets transfrontaliers de type INTERREG s'est opéré ces dernières années entre acteurs bas-normands et britanniques et a ainsi permis la généralisation des échanges et la réalisation d'investissements communs entre les deux rives de la Manche. L'influence de la région en Europe s'étend également à la Scandinavie et aux Balkans. Autour de ces coopérations institutionnelles de longue date se sont greffés de multiples acteurs bas-normands qui au fil du temps ont tissé des liens structurels avec leurs homologues norvégiens et macédoniens dans des domaines aussi variés que la culture, l'éducation, la jeunesse, le tourisme, la recherche et l'innovation.

Objectif 8

DENSIFIER LES COOPÉRATIONS

LES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE 2014



Les politiques régionales peuvent tirer bénéfice des partenariats européens au travers d'une participation accrue aux programmes d'action communautaire. La Région, forte de sa représentation à Bruxelles, se propose de faciliter l'accès des porteurs de projets à ces partenariats transnationaux et à ces financements européens dans les domaines suivants :

- Éducation – Formation - Jeunesse – Citoyenneté - Laïcité
- Recherche - Innovation - Développement économique - Emploi
- Environnement – Énergie
- Culture

Promotion de la culture de la Paix, de la démocratie locale, appui à la structuration de la société, appui institutionnel local

... ET AU MONDE

Au-delà de l'échelon européen, l'action de la Région se construit sur la scène internationale en réseau et en partenariat avec d'autres Régions du Monde. Elle se répartit stratégiquement autour de trois principales zones géographiques. Tout d'abord en Amérique du Nord (au

La politique européenne, internationale et de coopération menée par la Région est de fait un atout essentiel de soutien, de promotion et de rayonnement de l'ensemble du territoire bas-normand.

Canada et aux États-Unis) mais aussi en Asie (au Japon et en Chine) et enfin dans l'Océan Indien à Madagascar. Ces coopérations bilatérales s'articulent notamment autour de quatre priorités régionales :

- les énergies marines renouvelables (EMR)
- le cheval
- la Mémoire et le classement des plages du débarquement au patrimoine Mondial de l'UNESCO
- les Droits de l'Homme

L'action européenne et internationale de la Basse-Normandie constitue donc un outil indispensable au service des politiques régionales. Elle les complète et les développe en capitalisant sur les échanges et les investissements menés à des échelles territoriales plus vastes qui dépassent ses frontières. Cela semble tout à fait crucial dans le cadre des évolutions européennes et mondiales et de par la position stratégique de la Basse-Normandie. La politique européenne, internationale et de coopération menée par la Région est de fait un atout essentiel de soutien, de promotion et de rayonnement de l'ensemble du territoire bas-normand.

Objectif 9

METTRE EN AVANT LA MÉMOIRE ET L'IDENTITÉ

La Basse-Normandie doit construire son développement en tissant les liens entre histoire, mémoire et identité.

La Normandie dispose d'un nom connu en France, dans l'Europe et dans le monde. Son histoire lui octroie une notoriété considérable. De cette histoire est née une richesse patrimoniale, gastronomique, architecturale et mobilière, un terroir de qualité, ainsi que de grandes institutions scientifiquement reconnues à l'échelle nationale et internationale. **Au-delà de la mise en valeur de ces atouts territoriaux, il s'agit pour la région** de construire son développement en tissant les liens entre histoire, mémoire et identité. Il s'agit d'une dimension fondamentale et sensible qu'il convient d'assumer dans la pluralité de l'imaginaire individuel et collectif.

LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE EN TANT QUE FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

La Basse-Normandie présente une grande diversité de paysages littoraux assortis de sites remarquables : côtes basses à plages de sable avec les stations balnéaires de la Côte Fleurie, de la Côte de Nacre, de la Côte des Havres, du Bessin (plages du Débarquement) ; mais aussi côtes rocheuses avec des sites de falaises parmi les plus beaux de France (Jobourg) ; et bien sûr le joyau emblématique du Mont-Saint-Michel ou le site unique du Haras du Pin. Mais la région possède aussi un bocage de grande qualité, ponctué de marais dans le Cotentin, et d'un couloir de plaines agricoles qui relie le sud de l'Orne au littoral caennais.

Son patrimoine est issu d'un héritage culturel fortement identitaire, où s'associent l'histoire partagée avec l'Angleterre (à laquelle la Normandie a été associée durant de nombreux siècles), l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale (des sites du Débarquement au Mémorial de Caen), mais aussi les éléments de l'identité et de la culture économique, agricole ou industrielle (culture du cheval, culture industrielle rurale...).

Le développement des loisirs, du temps libre et du tourisme a suscité le développement et renforcé l'importance de la vie culturelle sur l'en-

semble du territoire. L'offre est particulièrement importante en Basse-Normandie, tout comme la richesse de son patrimoine, son réseau de sites de médiation (Mémorial pour la Paix, Cité de la Mer...) et l'organisation de nombreux festivals (« l'autre terre des festivals ») contribuent à son dynamisme. La vie culturelle est donc un atout pour la Basse-Normandie qu'elle doit renforcer et valoriser pour rendre la région plus attractive.

De façon générale la qualité de vie est l'un des grands atouts reconnus de la Basse-Normandie. Elle le doit à la fois à la beauté de son cadre de vie (paysages, littoral, bocage architecture), à l'offre et la qualité des services à la population sur le territoire, à sa richesse culturelle et associative, à ses références gastronomiques, à la taille « humaine » de ses villes, à l'offre foncière dans leur périphérie.

Le développement des loisirs, du temps libre et du tourisme a suscité le développement et renforcé l'importance de la vie culturelle sur l'ensemble du territoire.



© Calvados Tourisme

Objectif 9

METTRE EN AVANT LA MÉMOIRE ET L'IDENTITÉ

La préservation et l'amélioration de cette qualité de vie, sur l'ensemble du territoire bas-normand, constitue donc bien une carte à jouer pour favoriser l'attractivité de la région sur le long terme en s'appuyant sur les politiques d'accueil de nouveaux habitants.

DU TOURISME DU SOUVENIR AU TOURISME DE MÉMOIRE

Sans méconnaître l'intérêt d'autres thèmes autour de cette thématique (mémoire industrielle, mémoire de la reconstruction, mémoire des hommes qui ont contribué à l'Histoire de la Normandie), le 70^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie en 2014 est l'occasion de relever un premier défi autour de la transition entre un tourisme du souvenir et de la commémoration vers un tourisme de mémoire. Les vecteurs de transmission de la mémoire de cet événement, qui passait jusqu'à présent par le vétéran ou le témoin, devront être redéfinis en direction de tous les publics avec une attention particulière envers les jeunes générations. Une réflexion profonde doit s'engager en ce sens, intégrant la médiation culturelle et le partage des valeurs portées par le Débarquement : liberté, démocratie, paix et réconciliation. La Région soutiendra les initiatives porteuses de sens et de valeurs qui viendront alimenter positivement l'image de la Normandie comme une région dynamique et innovante.

POUR UN CLASSEMENT DES PLAGES À L'UNESCO

La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie touristique de destination pour la Normandie sur le thème de la mémoire ou le projet d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'Unesco constituent deux démarches qui vont également en ce sens. Les enjeux du projet de candidature sont pluriels :

- faire reconnaître l'événement historique comme majeur dans l'évolution des relations internationales et la construction européenne et permettre ainsi à la Normandie d'accéder à une reconnaissance universelle en tant que région porteuse de valeurs de liberté, de paix, de réconciliation ;
- conforter la préservation du lieu de mémoire que sont les Plages du Débarquement, dont la protection a débuté dès 1945 (actions de mises

en valeur portées par les collectivités. Opération Grand Site Normandie 44...). Cet objectif se traduira par l'élaboration d'un plan de gestion qui s'inscrira dans la perspective d'une valorisation durable des sites ;

- donner une impulsion au territoire et fédérer les acteurs du tourisme de mémoire autour d'un projet ambitieux au service de l'attractivité régionale, en étroite articulation avec la stratégie de destination sur la mémoire ;
- renforcer l'ouverture internationale de cet espace mémoriel, notamment sur le plan scientifique, tout en permettant aux habitants de s'approprier pleinement les valeurs portées par ces sites emblématiques ;
- poursuivre le positionnement régional dans le domaine des Droits de l'Homme orienté sur les questions de réconciliation et de paix, de dialogue, de gestion des conflits. C'est également un enjeu fort pour le rayonnement du territoire et sa reconnaissance internationale. Ce dernier point se décline également dans la vie citoyenne sous tous ses aspects et participe de l'univers personnel de chaque jeune et de chaque individu. Cette dimension constitue donc une orientation forte de la Région Basse-Normandie en matière d'éducation.

Le projet d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'Unesco est porté par la Région.



PROMOUVOIR LE CARACTÈRE MARITIME DE LA BASSE-NORMANDIE

Les régions maritimes apparaissent aujourd'hui comme les plus attractives et l'image de « région côtière » est extrêmement valorisée. Or bien que bordée par la mer la plus fréquentée du monde et disposant du 4ème plus long linéaire de côte parmi les régions métropolitaines, la Basse-Normandie reste plus associée à la ruralité qu'à la « maritimité ». Aussi pour bénéficier à plein de cet atout et renforcer son attractivité, la région doit mieux faire connaître le potentiel de développement que représente la mer et le littoral et développer toutes les actions susceptibles de valoriser son image maritime, en s'appuyant notamment sur les activités existantes (la conchyliculture, les aquacultures, la pêche, la plaisance et le tourisme balnéaire) et futures (énergies marines renouvelables, construction navale).

La diversité et la qualité environnementales et paysagères de son littoral sont des richesses qu'il importe de valoriser pour nourrir la sensibilité maritime des Bas-Normands et promouvoir ce trait de caractère à l'extérieur de nos frontières : il évoque des panoramas, des savoir-faire, un imaginaire de détente, de loisirs, de bien-vivre et de liberté. Pour attirer entreprises et cadres de haut-niveau dans la compétition nationale et internationale qui se joue, il faut faire de la Basse-Normandie une région notoirement maritime. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu important aussi bien pour notre région et sa capitale que dans la perspective du développement de la vallée de la Seine et du Grand Paris.

Faire de la Basse-Normandie une véritable porte d'entrée maritime en assurant la cohérence de son système portuaire participe également de cet objectif. La mise en place et les actions de Ports Normands Associés (PNA) traduisent d'ailleurs bien d'un point de vue opérationnel cette volonté d'ouverture maritime de la Basse-Normandie.

Pour valoriser cette image, les réseaux européens tels que la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, et notamment la Commission Arc Atlantique, restent des relais de lobby et de promotion du territoire. La coopération décentralisée de la Région avec d'autres territoires maritimes dans le monde (Iles anglo-normandes et Norvège notamment) est un cadre adapté à la valorisation de cette identité spécifique à travers le développement des EMR, de la pêche, de la navigation ou du patrimoine culturel maritime. De même la Région doit poursuivre sa



Les régions maritimes apparaissent aujourd'hui comme les plus attractives et l'image de « région côtière » est extrêmement valorisée.

démarche de coordination et de promotion des activités maritimes via la conférence maritime régionale. La mer et le littoral sont doublement valorisés dans la RIS3 : d'une part sous l'angle des énergies renouvelables et d'autre part, à travers la valorisation des produits.

AVEC LE RENFORT DU SAVOIR ET DES CONNAISSANCES

L'apport des travaux scientifiques autour de ces questions est indéniable. Plus généralement, il convient de réfléchir aux conditions dans lesquelles « l'identité normande » peut se nourrir de cette histoire. Les institutions que sont l'Université de Caen-Basse-Normandie, la Maison de la Recherche en Sciences humaines (MRSH) dont les références en matière de réalité virtuelle sont reconnues, le Mémorial de Caen, l'Institut Mémoire de l'Edition Contemporaine (IMEC), le Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle, l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, sont autant d'atouts à valoriser. Leur mobilisation est nécessaire pour apporter les bonnes réponses aux plans civique, éducatif et didactique.

2^e PARTIE

LE PLAN OPÉRATIONNEL

Pour atteindre l'ambition régionale développée dans les trois enjeux de long terme du PSR, il est nécessaire, d'ici 2025, de concentrer nos efforts sur un nombre réduits de priorités. C'est dans ce cadre qu'a été défini le Plan opérationnel régional qui constitue la « feuille de route » des actions prioritaires à mettre en œuvre. Pour faciliter voire accélérer sa réalisation, nous

l'avons inscrit en pleine synergie avec les programmes européens, le prochain CPER, le CPIER « Vallée de Seine » à venir dont il doit en même temps alimenter l'élaboration.

Faire faisceau de nos forces, rassembler, mobiliser vers un but commun, tel est l'ambition de cette mobilisation qui priorise les actions jugées décisives pour le territoire.

Il est ainsi proposé de décliner le Plan opérationnel régional en onze programmes mobilisateurs ciblés sur les ambitions de la Région au regard de ses potentialités :

1.	RENOUVEAU INDUSTRIEL ET TRANSITION ÉCONOMIQUE	56
2.	PLAN ELEVAGE ET AGRICULTURE DURABLE	58
3.	TERRITOIRES, VILLES MOYENNES ET CAPITALE	62
4.	ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	64
5.	PLAN RAIL ET MOBILITÉS 2025	66
6.	BASSE-NORMANDIE NUMÉRIQUE	68
7.	PACTE TERRITORIAL ÉDUCATION-FORMATION	70
8.	NORMANDIE UNIVERSITÉS	72
9.	SANTÉ ET TERRITOIRES	76
10.	MER ET LITTORAL	78
11.	ÉVÉNEMENTS MAJEURS 2014 ET DYNAMIQUES TERRITORIALES	84

Deux de ces programmes font échos au bloc stratégique de l'Agenda 21 révisé. Il s'agit en effet pour la Région d'entraîner ses partenaires et de les mobiliser autour d'objectifs communs : l'Etat en premier lieu, mais aussi les Départements en s'appuyant sur les futures dispositions du projet de loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Ce texte annonce de nouveaux partages de compétences entre Régions et Départements, une redéfinition de la place de l'intercommunalité ou encore l'émergence des Communautés métropolitaines. Il prévoit que des

conventions territoriales d'exercice des compétences soient établies avec les Départements.

Avec le PSR, la Région souhaite relever les enjeux de la transition économique et énergétique ainsi que du regain démographique essentiel pour l'avenir de nos territoires. Il s'agit d'accueillir davantage, de s'en donner les moyens, et de garder en Basse-Normandie une mixité générationnelle garante d'un territoire solidaire où la qualité de vie, l'excellence environnementale, l'offre de formation et le dynamisme d'une économie qui investit sur le capital humain sont facteurs d'attractivité.

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 1

RENOUVEAU INDUSTRIEL ET TRANSITION ÉCONOMIQUE



1. 1 > ASSURER LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES FILIÈRES MAJEURES DE NOTRE RÉGION



La Basse-Normandie bénéficie d'atouts économiques réels. Sa position géographique, un tissu de PME et de PMI important, un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale... Pourtant, l'économie et l'emploi restent fragiles. Certaines filières industrielles sont confrontées à des restructurations profondes aux conséquences d'autant plus dommageables que le secteur tertiaire ne permet pas de compenser complètement les pertes d'emplois du secteur industriel. Dans ce contexte, la politique d'anticipation et d'accompa-

gnement des mutations économiques répond au besoin de favoriser la création de richesses et d'emplois sur les territoires, soit en réponse à une crise (approche défensive), soit dans une optique de renforcer la compétitivité et l'innovation (approche offensive). Il s'agit également d'encourager les entreprises du territoire à évoluer vers des modes de production plus durables et responsables, c'est-à-dire des modes de production qui prennent en considération leur impact sur l'environnement, aussi bien naturel que social, mais aussi qui offrent des produits adaptés aux besoins sociétaux. L'internationalisation des pôles et filières normands favoriserait l'ouverture de marchés nouveaux aux PME normandes pénalisées par le caractère fortement concurrentiel du marché français et européen.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Mobiliser les filières majeures vers une économie à faible teneur en carbone et encourager l'écologie industrielle ;
- Accompagner chaque filière dans la montée en compétence et l'adaptation des ressources humaines des entreprises aux mutations économiques dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Favoriser l'internationalisation des pôles et filières en s'appuyant sur la Miriade, en concertation avec les chambres consulaires et les acteurs économiques et en dotant les actions menées à l'international d'un soutien institutionnel ;
- Élargir la palette des outils au service du développement économique régional par des conventions spécifiques Bpifrance-Région Basse-Normandie et le développement de fonds d'investissement pouvant intervenir à tous les âges de l'entreprise en haut de bilan ;
- Contribuer à l'évolution de la Normandie vers une destination touristique éco-responsable.



1. 2 > FAVORISER LA TRANSITION PAR L'INNOVATION, LA FORMATION ET SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FILIÈRES

La transition écologique et énergétique ouvre de nouveaux marchés et gisements d'emplois autour d'activités innovantes qui produisent des biens et des services en adéquation avec la préservation de l'environnement, on parle alors d'éco-filières et d'éco-industries. En l'occurrence, ces activités peuvent être générées par des éco-industries, qui selon une définition de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et Eurostat, sont des entreprises qui produisent « des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes ».

Conscient de l'importance de favoriser l'émergence de ces nouvelles filières économiques pour à la fois répondre aux besoins sociétaux d'aujourd'hui et anticiper les enjeux de demain, la Région entend donner de l'ampleur à cette politique notamment avec des mesures de soutien au développement des éco-filières dans le cadre d'une mobilisation renforcée des dispositifs régionaux.

Parallèlement, il s'agit aussi d'encourager toutes les formes d'innovation afin d'accroître la compétitivité des entreprises bas-normandes. Des outils de structuration et de consolidation des entreprises relevant des filières prioritaires et différenciantes définies dans la RIS3 seront, soit nouvellement déployés tel que le Fonds stratégique régional (FSR), soit révisés pour que leur stratégie d'intervention soit cohérente avec la stratégie régionale de développement économique. La création d'un lieu unique fédérant Miriade, pôles de compétitivité et filières favorisera les synergies.

A l'initiative de la Région, la Miriade et l'Etat, 197 entreprises régionales ont été identifiées, selon les critères suivants, pour améliorer la veille économique et anticiper les mutations industrielles du tissu bas-normand : leurs poids en termes d'emploi, leurs effets structurants sur le territoire et dans leurs filières stratégiques, leur patrimoine en savoir-faire technologique et les perspectives de développement associées.

Un suivi particulier de ces entreprises est assuré sur la base d'un croisement par secteur et filière prioritaires. Les objectifs principaux de cette démarche sont :

- d'enrichir régulièrement les connaissances sur une catégorie d'entreprises qualifiées de stratégiques ;
- de mieux anticiper l'évolution de ces entreprises pour une meilleure réactivité ;
- de renforcer la performance collective par le partage et la circulation des informations sur ces entreprises entre la Région, la Miriade et l'État.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Renforcer l'attractivité régionale sur l'ensemble des champs d'innovation précisés dans la RIS3 : les matériaux durables et intelligents, les services numériques et territoires communicants, les innovations en sciences et technologies biomédicales, la qualité, la durabilité et performance des productions agricoles, agroalimentaires et aquacoles, la transition énergétique ;
- Favoriser le développement d'activités économiques à plus forte valeur ajoutée ;
- Accompagner l'innovation dans les entreprises dans une démarche de projet, de la détection à la commercialisation ;
- Accompagner la montée en compétences et l'adaptation des ressources humaines des entreprises ;
- Développer la création et la reprise d'entreprises et promouvoir l'esprit d'entreprendre : élaboration de parcours différenciés des différents types d'entrepreneurs, organisation d'une offre de services régionale favorisant une intervention fluide et complémentaire des acteurs bas-normands, formalisation de nouveaux partenariats avec des acteurs intervenants sur le champ de l'entrepreneuriat, révision des modèles juridiques de conventionnement avec les partenaires bas-normands afin d'intégrer des critères d'atteinte des objectifs et des indicateurs de suivi ;
- Accompagner le développement à l'international des entreprises et soutenir les actions communes à l'export ;
- Accompagner les territoires pour anticiper les mutations économiques industrielles et ainsi atténuer les effets de reconversion des secteurs industriels dits "classiques" à travers la tenue régulière avec l'État dans chaque bassin d'emploi de Comité Economie Emploi Formation.



1. 3 > PROMOUVOIR FORTEMENT L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie sociale et solidaire représente 12,7 % de l'emploi salarié en Basse-Normandie, ce qui la situe parmi les cinq 1^{ères} régions françaises en la matière. La Région a opportunément identifié dans ses choix stratégiques cette force économique conséquente pour notre territoire et a prévu d'y porter une attention particulière. Disposant depuis plusieurs années (2005) d'une politique volontariste pour favoriser le développement de l'ESS à l'échelle régionale, celle-ci contribue déjà pleinement à l'objectif de développement durable de la Région, au croisement des piliers économique et social. L'enjeu à venir est l'émergence et le développement de projets au service du territoire, issus de la coopération entre acteurs ; il implique une dynamique économique globale faisant participer toutes ses parties prenantes ; il est porteur de réponses - en termes de produits ou services - à des besoins peu ou non

satisfaits, de propositions alternatives, innovantes, de produits ou services existants ; il favorise enfin la consolidation et le développement des structures elles-mêmes.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Soutenir les têtes de réseaux associatives régionales dans leur capacité à accompagner les projets locaux ;
- Développer une animation territoriale entre les acteurs publics et les porteurs de projets pour faire émerger de nouvelles activités ;
- Promouvoir, accompagner la mise en place d'une coordination régionale des outils de finance solidaire et soutenir les projets d'épargne citoyenne ;
- Soutenir la structuration de filières à l'échelle régionale ;
- Préserver un lien privilégié entre les acteurs de l'ESS sur les territoires et la Région ;
- Favoriser l'innovation et l'expérimentation.

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 2

PLAN ÉLEVAGE ET AGRICULTURE DURABLE



L'activité agricole a façonné et continue de marquer profondément les territoires ruraux de la Basse-Normandie qui reste **la première région agricole de France en termes de surface**. La SAU représente 76% de la superficie régionale, dont la moitié en surfaces herbagères et bocagères qui fondent l'identité paysagère de la région (paysages agricoles pour 86,7%, contre 58,6% en France) et contribuent à maintenir un environnement de grande qualité (biodiversité, eau, air). La Basse Normandie est par ailleurs fondamentalement **une terre d'élevage**. Les deux tiers de la SAU sont occupés par des cultures fourragères et l'élevage herbager de bovins laitiers constitue la principale orientation technique régionale. L'élevage de bovins viande et de porcs charcutiers est également très important et placent la région parmi les premiers fournisseurs nationaux. L'élevage équin s'est forte-

ment développé, plaçant la région au premier rang avec 20% de la production française de chevaux. Enfin, les filières légumières, horticoles et cidricoles apparaissent également comme de véritables marqueurs de l'économie agricole régionale.

L'agriculture représente ainsi un pilier de la Basse Normandie tant sur le plan économique avec des impacts directs sur l'emploi, des secteurs amont et aval de l'agriculture (fournisseurs, conseil, coopératives, industries agroalimentaires) et des impacts indirects (tourisme), que sur les plans social (emplois en milieu rural, impacts sur la vie locale), environnemental (élevage durable allié au maillage bocager, prévention des inondations), territorial (vie locale dans les territoires, occupation foncière) et de l'image (paysage, campagne normande).

Elle traverse pourtant d'importantes difficultés qui s'accroissent voire s'accroissent (disparition de 23 exploitations par semaine entre 2000 et 2010, nouvelles installations insuffisantes, difficultés sociales et financières des exploitants) et elle est confrontée à des défis majeurs (sortie des quotas laitiers, changement climatique).

Le monde rural en général a par ailleurs subi d'importantes évolutions en matière d'occupation de l'espace, de démographie, de sociologie... et la relation « agriculture-développement rural » dans les territoires est interrogée.

Le rôle de la Région est d'accompagner ces transitions et d'aider à anticiper des mutations structurelles profondes. La stratégie régionale est ainsi orientée vers les besoins du territoire en répondant aux enjeux majeurs dans les champs économiques, sociaux et environnementaux.

2.1 > SOUTENIR LES FILIERES D'ELEVAGE

L'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire régionales passe par l'avenir des filières d'élevage bas-normandes, que l'on parle de l'élevage laitier, dominant dans la région, ou de l'élevage bovin viande, ou encore des élevages porcins ou avicoles. L'avenir de ces filières, raisonnées de l'amont (producteurs et leurs fournisseurs) à l'aval (transformation, commercialisation), aura un impact direct sur les paysages, les ressources naturelles que sont l'eau, les sols et la biodiversité, en permettant le maintien du maillage bocager, des prairies et surfaces en herbe, mais également un impact sur l'emploi dans les territoires ruraux : les exploitations d'élevage, grâce à l'écosystème qui les entoure, mais aussi en tant que telles, sont naturellement pourvoyeuses d'emplois.

Or les filières d'élevage sont aujourd'hui interrogées par la fin des quotas laitiers, par le développement des importations de viande en provenance d'Amérique latine, par la remise en question de modèles agricoles prônés dans les années 70 à 90 et qui trouvent aujourd'hui leurs limites. Ces questions se traduisent sur le territoire par des difficultés d'installation des jeunes et de renouvellement des générations, par des abandons de production laitière, au profit des grandes cultures, par des fragilisations de certains outils industriels à l'aval, dès lors que la production est elle-même mise en difficulté.

L'objectif est alors de pouvoir pérenniser les filières d'élevage bas-normandes, en activant tous les leviers nécessaires :

- **Soutenir les programmes de recherche et d'expérimentation**, qui visent à définir et à rendre utilisables les nouvelles pratiques, plus efficaces économiquement, plus respectueuses de l'environnement et des ressources, mais aussi plus respectueuses de l'humain (conditions de travail, aspects sociaux) : valorisation optimale de la ressources herbagère, autonomie alimentaire et protéique des élevages, pratiques agricoles plus économes en intrants, travail simplifié du sol, valorisation des produits en fonction des pratiques, etc.

- **Encourager les innovations dans les exploitations d'élevage** et les entreprises agroalimentaires, en s'appuyant soit sur les initiatives de terrain, soit sur les programmes de recherche appliquée et d'expérimentation. Outre les sujets précités, ces innovations peuvent porter sur l'organisation du travail, la recherche de nouveaux débouchés, y compris sous forme collective...

- **Mettre l'accent sur le transfert de connaissances**, la vulgarisation des résultats, la formation des actifs agricoles et agroalimentaires. Il s'agit par ce biais de rendre l'éleveur pleinement acteur de l'évolution de son exploitation, en maîtrisant tous les aspects. Le métier d'éleveur a évolué, les connaissances dans les domaines agricoles et agroalimentaires sont très importantes, mais ce maillon intermédiaire pour rendre la connaissance accessible aux éleveurs, et appliquée par les éleveurs, fait encore défaut. En ce sens, il nous faut travailler aussi avec les acteurs du conseil agricole, qui sont un relais indispensable vis-à-vis de l'agriculteur, mais qui doivent eux-

mêmes s'approprier les nouveaux modèles agricoles.

- **Encourager l'installation de jeunes agriculteurs** et faciliter le renouvellement des générations dans les filières d'élevage. La Région a ainsi déployé des dispositifs tels que le contrat de transmission à destination des cédants ou le contrat de parrainage, en faveur des futurs installés. Le foncier étant par ailleurs un sujet majeur en matière d'installation, la Région a pu accompagner des projets particuliers via un portage foncier.

- **Accompagner les éleveurs dans leurs projets de développement d'entreprise**, qu'il s'agisse de mieux valoriser la ressource herbagère comme source d'alimentation, (dispositif en faveur de l'aménagement des prairies) de produire l'aliment pour les animaux sur l'exploitation (dispositif en faveur des investissements visant à l'autonomie alimentaire des élevages), de façon à mieux maîtriser les coûts, de moderniser et développer l'outil de production (investissements matériels et bâtiments), de diversifier l'activité, notamment via de la transformation à la ferme (dispositif en faveur de la transformation à la ferme), ou via la valorisation énergétique des effluents d'élevage (méthanisation) et du bois de haies bocagères, de faire évoluer sa production vers des démarches de qualité, permettant de garantir un prix de vente des produits plus élevé, par la différenciation induite, etc. Pour tous ces projets, l'objectif est bien d'encourager d'abord l'agriculteur à analyser stratégiquement son exploitation et son évolution, en l'aidant par un conseil ciblé et spécifique. Une fois cette étape effectuée, le projet concret d'investissement peut être déployé et accompagné, notamment par la Région.

- **L'ensemble des projets individuels** des éleveurs n'a de sens in fine que si la filière est en capacité de les valoriser, grâce à la transformation et la commercialisation des produits. Il s'agit alors d'une part de construire ou reconstruire de véritables stratégies de filières (filieres laitière, viande bovine, porcine, avicole...), recréant le lien entre l'amont et l'aval, dans des logiques gagnant-gagnant, dans l'objectif de création d'une chaîne de valeur effective, permettant ainsi le maintien, voire le développement de ces activités et des emplois associés sur les territoires bas-normands.

- **Enfin, il s'agit de pouvoir accompagner les entreprises** de transformation des produits agricoles, particulièrement des secteurs de l'élevage, dans leurs projets de création / développement / modernisation. La même logique de projet d'entreprise est appliquée.

Suite en p 61.

Suite en p 60

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

La Région interviendra, à compter de 2014 dans un cadre renouvelé, lié à la nouvelle période de programmation 2014-2020, qui détermine un nouveau contexte réglementaire d'appui aux secteurs agricole et agroalimentaire. Ainsi, la Région déploiera, dans le cadre de cette programmation 2014-2020 les mesures suivantes (dont un certain nombre existent déjà) :

- Transfert de connaissances et actions d'information/vulgarisation à destination des actifs agricoles, de façon à développer les compétences, et garantir ainsi la mutation du secteur vers des modèles plus durables ;
- Chèque conseil agricole, visant à accompagner les chefs d'entreprises agricoles dans leurs projets de développement ;
- Formation des conseillers du secteur agricole,

pour leur permettre de mieux accompagner les actifs agricoles

- Actions de promotion et communication en faveur des produits sous démarche qualité, de façon à sécuriser et dynamiser les débouchés des produits pour les agriculteurs ;
- Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, environnementale et sociale (bâtiments agricoles, matériels et équipements agricoles, aménagements agricoles notamment des prairies, investissements liés à l'efficacité énergétique ou réduisant la consommation énergétique des bâtiments, développement de la méthanisation et de la filière bois-énergie sur l'exploitation, transformation à la ferme et commercialisation en circuit court) ;
- Investissements en faveur de l'environnement (haies, talus, entretien des bords de cours d'eau...) ;
- Appui au démarrage d'entreprise pour les

jeunes éleveurs (avance remboursable) ;

- Création de groupements d'employeurs en élevage ;
- Appui aux projets des entreprises de travaux agricoles (en priorisant celles qui interviennent en faveur des éleveurs) et des entreprises de la filière équine ;
- Actions de coopération entre les acteurs professionnels agricoles, pour des projets pilotes, la mise au point de nouvelles méthodes et techniques d'élevage ou culturales, la création, le développement et la promotion des circuits courts et des marchés locaux, l'utilisation efficace de l'énergie, l'utilisation de sources d'énergie renouvelable (appels à projets « synergie partenariale » mis en place par la Région depuis 2011, appels à projets « stratégie de filières » mis en place en 2014)





2.2 > INVENTER, EXPÉRIMENTER PUIS ENCOURAGER les nouveaux modèles agricoles et ruraux de demain (viables économiquement, favorables à l'environnement et intégré socialement et économiquement dans les territoires)

Les constats faits sur les filières d'élevage en termes de défis à relever peuvent aussi être faits sur l'ensemble des filières agricoles, forestières et agroalimentaires, même si les sujets sont parfois spécifiques à certaines filières (telles que les filières légumières, cidricoles ou grandes cultures). Il n'en reste pas moins qu'un accent particulier soit être mis sur l'accompagnement de ces activités vers des modèles nouveaux, moins consommateurs d'intrants (pesticides et fertilisants minéraux), plus respectueux des sols, de l'eau et de la biodiversité, plus faciles à transmettre aux futures générations, favorables à l'emploi, tout en garantissant l'efficacité économique de ces structures.

Ainsi, l'accent doit être mis, en agriculture, foresterie et agroalimentaire, comme en élevage, sur les domaines suivants :

- **la recherche et l'expérimentation**, qui visent à définir et à rendre utilisables les nouvelles pratiques, plus efficaces économiquement, plus respectueuses de l'environnement et des ressources, mais aussi plus respectueuses de l'humain (conditions de travail, aspects sociaux) : pratiques agricoles plus économes en intrants, travail simplifié du sol, rotations culturales, valorisation de pratiques issues de l'agriculture biologique (sans forcément aller jusqu'à la certification), valorisation des produits en fonction des pratiques, etc.
- **les innovations dans les exploitations agricoles**, en s'appuyant soit sur les initiatives de terrain, soit sur les programmes de recherche appliquée et d'expérimentation.
- **le transfert de connaissances**, la vulgarisation des résultats, la formation des actifs agricoles et agroalimentaires, mais également des acteurs du conseil agricole.
- **les approches territoriales intégrées** visant à ce que les activités agricoles, forestières et agroalimentaires soient pleinement parties prenantes des stratégies territoriales (connexion dossier / projet territoire).

En outre, la consolidation de l'agriculture en Basse-Normandie passe par une réappropriation de cette activité par les territoires et leurs occupants. C'est en recréant le lien entre les producteurs, les entreprises de transformation, les consommateurs, les citoyens et les collectivités que l'on pourra espérer maintenir ces activités sur les territoires, donc le dynamisme de ces derniers. En ce sens, il convient d'accompagner les initiatives qui émergent localement, visant à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en regard de débouchés dans la restauration collective, ou liés à un bassin de consommation local (ville moyenne par exemple), soit en direct, soit par l'intermédiaire d'entreprises de transformation.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

Le cadre d'intervention de la Région est ici le même que pour les filières d'élevage. Les mêmes mesures sont donc mobilisées en faveur de l'agriculture, la sylviculture et l'agroalimentaire (elles ne sont pas reprises ci-dessous), et sont complétées des mesures suivantes :

- Investissements en transformation-commercialisation dans les entreprises agroalimentaires ;
- Appui au démarrage d'entreprise pour les jeunes agriculteurs (avance remboursable) ;
- Création de groupements d'employeurs ;
- Appui aux projets des entreprises de travaux agricoles (couvrant également les entreprises intervenant dans la culture légumière) ;
- Actions de coopération entre les acteurs professionnels agricoles, pour des projets pilotes, la mise au point de nouvelles méthodes et techniques d'élevage ou culturales, la création, le développement et la promotion des circuits courts et des marchés locaux, l'utilisation efficace de l'énergie, l'utilisation de sources d'énergie renouvelable (appels à projets « synergie partenariale » mis en place par la Région depuis 2011, appels à projets « stratégie de filières » mis en place en 2014) ;
- Soutien au secteur forestier : amélioration de la desserte forestière, investissements de modernisation de la filière forêt-bois, renouvellement de peuplements forestiers à faible valeur économique, plans de gestion forestière collectifs.

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 3

TERRITOIRES, VILLES MOYENNES ET METROPOLE

Notre région connaît une particularité au regard des régions immédiatement voisines : avec 35 % de la population vivant en milieu rural, la Basse-Normandie est la 4ème région rurale de France. C'est aussi un territoire qui se caractérise par un réseau de villes moyennes particulièrement structurant mais pas assez interconnectées entre elles. La problématique de l'aménagement du territoire en Basse-Normandie passe donc par une solidarité et une coopération entre les territoires. Dans ce fonctionnement en réseau, l'agglomération caennaise a bien évidemment une place de premier ordre à jouer où son positionnement dans le contexte international est fondamental pour la réussite de notre ambition collective.

Toutes les compétences n'ont pas vocation à être à Caen mais l'agglomération caennaise doit appuyer et renforcer leur développement sur l'ensemble du territoire régional. Parmi les agglomérations, Cherbourg en est un exemple. Le développement des énergies marines renouvelables portées conjointement par la Communauté Urbaine de Cherbourg, le Département de la Manche et la Région, en lien avec Caen-la-Mer, s'appuie sur l'articulation industrie-formation-territoires avec une

complémentarité affirmée entre les ports de Cherbourg et de Caen-Ouistreham. Il faut pouvoir encore franchir une étape en amenant la recherche sur les énergies marines renouvelables à se développer sur Cherbourg, en liaison avec l'Université et les écoles d'ingénieurs.

La place de l'agglomération caennaise se joue aussi avec la Métropole Normande et la nécessaire coopération avec Le Havre et Rouen. Les trois aires urbaines comptent plus d'habitants que l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. L'échelon de comparaison pour Caen n'est pas un territoire infrarégional mais bien interrégional voire européen et international.

Cet espace a un besoin impératif de disposer d'infrastructures permettant aux Normands de bénéficier au quotidien du dynamisme d'une réelle métropole qui intégrerait les fonctions inhérentes à ce type de structures, au premier rang desquelles le réseau urbain et le pouvoir d'impulsion. Le développement de la Ligne nouvelle Paris-Normandie répond à cet objectif d'amélioration de la relation avec Paris mais aussi des relations intra-normandes.

3. 1 > ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

L'économie présenteielle permet d'ouvrir des alternatives possibles en dehors des domaines traditionnels d'intervention économique. En Basse-Normandie, elle représente un moteur décisif d'attractivité des territoires, de résilience face aux crises locales ou systémiques et, si on la considère dans ses liens avec l'économie productive, de compétitivité globale.

Les services à la population représentent également un vecteur d'attractivité pour les territoires, notamment en milieu rural. Ce sont aussi des facteurs de cohésion sociale et territoriale et leur absence, disparition ou inaccessibilité contribue au creusement des disparités territoriales. La Région

souhaite proposer une politique d'intervention adaptée aux enjeux des territoires, notamment en direction de services « sensibles ».

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Soutenir l'attractivité du territoire par une stratégie de mise en réseau des acteurs économiques, touristiques et culturels.
- Soutenir les actions culturelles et sportives dans les territoires.
- Appuyer le développement de l'enseignement supérieur.
- Poursuivre la politique d'accueil



EXPÉRIMENTER DES DÉMARCHES ASSOCIANT MIEUX LES CITOYENS

Cette démarche correspond à une des trente-cinq actions du nouvel **Agenda 21 régional**. Il s'agit de rendre les politiques plus efficaces en engageant un dialogue plus affirmé et plus larges avec leurs bénéficiaires. Dans le domaine culturel par exemple, les « usagers » seront associés à des comités de sélection de projets et les bénéficiaires de certaines politiques pourront participer à leur suivi pour l'amélioration des modalités de mise en œuvre des dispositifs existants.

3. 2 > DÉVELOPPER DES TERRITOIRES RURAUX DYNAMIQUES, IRRIGUÉS PAR UN RESEAU DE VILLES MOYENNES

Il s'agit de réfléchir à l'articulation au sein même des territoires. L'élargissement des intercommunalités impacte les relations entre la ville-centre et son bassin de vie à travers des questions de gouvernance, de compétences et de projet de territoire. Cela passe par le soutien d'une part, aux villes moyennes en tant que pôles structurants de l'espace rural et au maillage de bourgs qui assurent les services de base et d'autre part, les agglomérations dans leur rôle de locomotives territoriales, avec premier rang desquelles les chefs-lieux de Département, Alençon et Saint-Lô.

Pour reconquérir une dynamique démographique positive du monde rural, il est nécessaire que les villes puissent répondre à tous les besoins. De même, les villes bas-normandes ne pourront se développer sans être pleinement en collaboration et en coopération avec tous les territoires ruraux de la région. En tant qu'élément primordial de la cohésion et de l'attractivité territoriale, la répartition des établissements de formation

par exemple, et notamment ceux de formation initiale, cherche à répondre au mieux à ce souci de proximité.

Il s'agit de développer une stratégie d'accompagnement et de mise en réseau qui se traduit au niveau territorial par le rapprochement des acteurs territoriaux, économiques, touristiques ou culturels autour de projets communs pour le développement et la promotion de la Basse-Normandie.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Conforter les actions d'animation territoriale
- Développer des outils communs pour construire l'offre des territoires dans tous les domaines afin que les acteurs parlent dans les mêmes termes auprès des publics visés ;
- Développer les synergies « urbain/rural » en soutenant l'attractivité des villes, leur mise en réseau et leur fonction de pôle de développement pour les territoires ruraux.

3. 3 > ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE D'UN POLE MÉTROPOLITAIN CAENNAIS, PILIER DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN NORMAND

Une des clés de la réussite de la croissance de la Basse-Normandie repose sur le tryptique « valorisation de la recherche, enseignement supérieur, entrepreneuriat » au sein duquel l'agglomération caennaise joue un rôle déterminant en raison de son dynamisme économique, scientifique et technologique. Cette position doit être confortée. La capitale bas-normande doit pouvoir assumer pleinement sa fonction de locomotive et de force d'entraînement de l'ensemble régional. Ainsi, l'essor durable des fonctions métropolitaines sera lié, d'une part, à la capacité de Caen à essayer en s'appuyant sur le réseau des villes bas-normandes et, d'autre part, à collaborer avec Rouen et Le

Havre. Situé au cœur de la Normandie, cet ensemble d'un million d'habitants pourra ainsi constituer une véritable force pour les deux territoires régionaux.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Renforcer Caen dans son rôle de Capitale régionale
- Renforcer les fonctions métropolitaines de Cherbourg
- Promouvoir les potentialités de la Basse-Normandie et de ses territoires au sein de l'ensemble du Grand Ouest (développement de la Vallée de Seine, partenariats Bretagne et Pays de la Loire, coopération avec la Grande-Bretagne).

3. 4 > RENFORCER ET DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS RÉGIONALES

Les coopérations revêtent une importance croissante pour la Basse-Normandie du fait de la complexification des évolutions économiques et sociales et de la prise en compte des impératifs du développement durable dans un contexte d'interdépendances et de mobilités accrues. A l'échelle régionale, les grands enjeux tels que les transports et l'accessibilité, l'aménagement du territoire, mais aussi le développement économique, la recherche et l'enseignement supérieur, ne peuvent être pensés et appréhendés dans le strict cadre des limites administratives

régionales. Ceci est particulièrement vrai avec la Haute-Normandie qui est l'espace privilégié de la coopération interrégionale.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Amplifier les coopérations au sein de la Normandie ;
- Élaborer un projet commun à l'espace Normandie-Vallée de Seine ;
- Renforcer les coopérations avec les régions Bretagne, Pays de la Loire et Centre.
- Renforcer les coopérations décentralisées avec les régions d'Europe et du Monde.

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 4

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le domaine de la transition énergétique est en pleine émergence avec un potentiel de développement très important porté par les pouvoirs publics, notamment à travers les objectifs européens sur les énergies renouvelables. La France a également fait des énergies renouvelables, l'une des 34 priorités nationales dans le programme pour la nouvelle France industrielle. La Basse-Normandie est bien positionnée pour investir les thématiques spécifiques de la transition énergétique.



4.1 > FAIRE DE LA BASSE-NORMANDIE LA RÉGION DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

La mer, énergie de demain ? C'est déjà une réalité ! Portées par l'éolien off shore, les énergies marines renouvelables doivent fournir 4% de la consommation électrique en Europe d'ici 2020. À l'heure du premier programme français d'éolien off shore, la Région Basse-Normandie se positionne comme tête de pont d'une nouvelle filière industrielle nationale riche d'emplois et d'innovation. Avec ses atouts naturels inégalables, ses infrastructures portuaires performantes et ses compétences scientifiques, logistiques et économiques, la Basse-Normandie offre, dans le cadre de la transition énergétique, un potentiel d'énergie marine renouvelable unique en France. C'est ainsi l'ensemble des compétences structurelles, technologiques, portuaires, humaines et financières du territoire qui se mobilisent pour voir aboutir les

projets (plus de 100 millions d'euros vont être investis dans les projets EMR). Dans ce cadre, la Région Basse-Normandie, le Conseil Général de la Manche et la Communauté Urbaine de Cherbourg ont bâti la société publique locale « Ouest Normandie Energies Marines », une alliance unique en France qui fédère les acteurs au-delà des clivages politiques.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Mettre en œuvre le Plan de développement des énergies marines renouvelables de la Région, mobilisant ses compétences en matière de formation, d'accompagnement économique et de logistique portuaire ;
- Faire de la Basse-Normandie LA Région de l'énergie hydrolienne, en valorisant et développant son potentiel hydrolien.



4.2 > ACCROÎTRE LA PRODUCTION DE CHALEUR À PARTIR DE LA BIOMASSE

La biomasse représente la première source d'énergie renouvelable en France. Elle se définit comme « la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la l'agroforesterie et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers », selon l'article 19 de la loi « Grenelle 1 » n° 2009-967 du 3 août 2009. Toutes ces matières organiques peuvent dégager de l'énergie soit par combustion directe ou à la suite d'une ou plusieurs étapes de transformation.

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables à horizon 2020

(23% de la consommation énergétique) et la Région entend tout mettre en œuvre pour favoriser le développement de cette source d'énergie durable.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Parier et investir sur la méthanisation en favorisant le développement de nouveaux projets notamment par l'animation de la filière ;
- Favoriser une gestion durable et accroître la mobilisation de la ressource bois-énergie à l'échelle régionale pour permettre le développement de nouveaux projets et le plein respect de la ressource ;
- Développer de nouveaux modes d'intervention et de financement de la transition énergétique.



4. 3 > CONFORTER LE POSITIONNEMENT DE LA BASSE-NORMANDIE EN TANT QUE RÉGION PILOTE POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

Le bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie de tous les secteurs économiques de Basse-Normandie (54% de la consommation régionale) qui se caractérise par la prédominance de bâtiments anciens : les deux tiers des bâtiments ont été construits avant 1975. Pour la Région, l'enjeu de la rénovation thermique des bâtiments vise à combiner des aspects économiques, environnementaux et sociaux :

- économique car il s'agit de booster l'emploi dans le secteur du bâtiment et de réduire la facture énergétique des Bas-Normands confrontés à la hausse des prix du gaz et de l'électricité. La rénovation thermique des bâtiments constitue le chantier le plus porteur d'emplois de la croissance verte ;
- environnemental car le bâtiment contribue largement aux émissions de gaz à effet de serre ;

- social enfin, pour lutter contre la précarité énergétique qui touche près de 10 % des ménages français.

L'action régionale s'inscrit dans la continuité du plan gouvernemental présenté en septembre 2012 qui prévoit la rénovation thermique de 500 000 logements par an en France.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Renforcer la mobilisation des acteurs autour d'un « Plan Bâtiment Durable régional » ambitieux ;
- Amorcer des dynamiques pérennes de rénovation thermique pour chacune des catégories de bâtiments notamment en accompagnant les premières réalisations concrètes ;
- Développer et accompagner la formation et la qualification des professionnels de la filière.



4. 4 > ENGAGER LES TERRITOIRES, LEURS HABITANTS ET LEURS ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour réussir les défis de la transition énergétique et de l'adaptation climatique, l'implication de tous les acteurs, État, collectivités territoriales, entreprises, syndicats, associations, citoyens... est une condition préalable et permanente de réussite tout au long du processus. La sensibilisation de la population peut se faire tant au niveau régional qu'aux différents niveaux de proximité, à l'échelle des territoires.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Favoriser les démarches de transition énergétique ambitieuses à l'échelle des territoires ;
- Assurer une information et un conseil indépendants pour tous les citoyens, les maîtres d'ouvrages et les acteurs économiques.

4. 5 > ASSURER UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE BAS-NORMAND

La Basse-Normandie est confrontée à des tensions sur le foncier en raison de la périurbanisation, de la croissance de la population et du nombre de ménages. Les enjeux liés à la consommation de l'espace sont multiples : préservation des terres agricoles et de leur potentiel économique, dynamique du développement économique, préservation des ressources naturelles (biodiversité, eau), niveau de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, maîtrise ou intensification des conflits d'usage sur les territoires, phénomènes de ségrégations socio-spatiales liées à l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier. Depuis 2004, la Région s'est fortement engagée sur la thé-

matique du foncier, en dehors de toute compétence obligatoire en ce domaine. La terre est en effet une ressource limitée, convoitée, et par conséquent au cœur de conflits d'usages de plus en plus fréquents. La capacité collective à gérer durablement ce bien commun constitue l'une des clés du développement régional, justifiant toute l'attention accordée par la collectivité régionale.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Renforcer la stratégie foncière de maîtrise de l'urbanisation et de mutualisation ;
- Soutenir la stratégie de gestion des espaces naturels.

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 5

PLAN RAIL ET MOBILITÉS 2025

Après de grandes améliorations des deux décennies passées en matière de transport, la Région veut mettre l'accent **sur le transport ferroviaire**. Deux raisons motivent cette volonté : si nous voulons véritablement lutter contre l'asphyxie routière, il faut une politique très volontariste en faveur du train ; mettre en œuvre la qualité de la vie et la per-

formance économique impose d'avoir des liaisons ferroviaires de grande qualité et d'offrir un accès aisé à la mobilité. Les déclinaisons de ce programme permettront de mettre en œuvre un projet territorial normand qui profite à l'ensemble du territoire et qui permettra à la Basse-Normandie d'être un trait d'union entre l'Arc Manche et l'Arc Atlantique.

5. 1 > METTRE EN ŒUVRE LE PLAN RAIL 2020-2025

Avec le Plan « Rail 2020 », la Région est en mesure de proposer un plan d'actions pour la Basse-Normandie, dont l'horizon principal de planification retenu est 2010-2020, comportant une liste de grands chantiers nécessaires au développement du territoire bas-normand. Ceux-ci ont été phasés dans le temps selon les horizons court, moyen et long terme (d'ici 2012, 2013-2015, 2015-2020 et au-delà). Le Plan Rail 2020 Basse-Normandie a été voté en juin 2009 et actualisé le 29 mars 2012.

Dans le cadre de l'achèvement de l'actuel Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, la Région a pris de nombreux engagements en faveur de l'amélioration des infrastructures ferroviaires :

- sur l'axe Caen Le Mans Tours, les travaux se poursuivent avec la réalisation d'un dernier chantier entre Surdon et Alençon permettant une fluidification des circulations grâce à un nouveau système d'espacement des trains

- et sur l'axe Caen Rennes, les travaux se poursuivent sur le tronçon Avranches Pontorson Dol qui sera modernisé mi 2014.

Par ailleurs, la Région BN financera à partir de 2014 les études préalables à l'enquête d'utilité publique – attendue pour 2019-2020.

Enfin, dans le cadre de la négociation d'une future génération de contrat de plan Etat – Région 2014-2020, la Région a proposé à l'Etat, Réseau Ferré de France et la SNCF d'engager un programme ambitieux de travaux pour accélérer la modernisation du réseau ferroviaire bas-normand (modernisation de la signalisation ferroviaire, amélioration de l'exploitation du réseau, développement de l'étoile ferroviaire caennaise, aménagement de capacité, mise en accessibilité du réseau pour les personnes à mobilité réduite...) .

5.2 > SE CONNECTER AUX GRANDS RÉSEAUX DE TRANSPORT

La question des mobilités, de la croissance exponentielle des flux et des réseaux de communication (matériels et immatériels, numériques, financiers) est au cœur du processus de mondialisation. Nous avons ainsi pu observer une explosion de la mobilité et une modification des modes de vie au cours des dernières décennies. Avoir un territoire connecté aux plus importants réseaux nationaux et internationaux est également essentiel pour le dynamisme des territoires. De ce point de vue, la Basse-Normandie dispose d'une situation géographique privilégiée et possède des infrastructures routières denses. Mais des efforts sont

encore nécessaires pour améliorer les connexions, en particulier ferroviaires et aéroportuaires, et favoriser par là-même le développement de la Basse-Normandie en rééquilibrant le territoire.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Préparer l'arrivée de la Ligne nouvelle Paris-Normandie ;
- Coordonner l'offre aéroportuaire des deux aéroports Deauville-Normandie et Caen-Carpiquet pour la développer dans un souci de complémentarité, notamment avec les aéroports parisiens.



5.3 > FACILITER UNE MOBILITÉ DURABLE POUR TOUS LES BAS-NORMANDS

Accroissement de la consommation de carburants, émissions de polluants et de gaz à effet de serre : les effets négatifs de nos déplacements (trajets comme transports de marchandises) ne sont plus à démontrer, la nécessité de trouver des solutions alternatives, qui en réduisent les impacts, non plus. Transports collectifs, covoiturage, autopartage, télétravail, vélo, marche à pied... les solutions existent pour réduire les nuisances sans limiter les déplacements et concevoir la mobilité autrement. La Région entend jouer son rôle de chef de file pour anticiper, organiser et promouvoir une mobilité plus durable, notamment en favorisant le développement de l'intermodalité

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Mettre en place la coordination des politiques de mobilités durables à l'échelle régionale en recherchant un maillage du territoire et une intermodalité répondant à l'exigence de droit à la mobilité ;
- Accompagner des démarches cohérentes en faveur des mobilités durables sur les territoires : transports en commun, tramway, covoiturage, mobilités actives y compris hippomobiles, utilisation de matériels de traction agricole en commun, optimisation des performances des moteurs (en agriculture, conchyliculture et pêche).
- Développer de nouvelles manières de travailler et de se former qui réduisent les déplacements, en particulier avec le numérique (tiers lieux, télétravail).



PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 6

BASSE-NORMANDIE NUMÉRIQUE

Internet est un univers où se créent, s'échangent, se partagent des quantités d'informations et de services. Favoriser l'accès aux réseaux numériques, c'est permettre à tous de s'informer, c'est donner la possibilité d'accéder à un nombre croissant de services et d'usages. C'est offrir à chacun, citoyens ou entreprises, la possibilité de s'exprimer, de créer, de partager.

La stratégie régionale, issue des travaux de la Gouvernance du numérique, fait l'objet d'un document référence : la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN).

Elle met en avant les enjeux suivants :

- L'attractivité du territoire, c'est-à-dire un accès progressif au très haut débit dans les meilleurs délais sur l'ensemble du territoire et l'accès à des services de qualité.

- L'équité, consistant à ne laisser aucun bas-normand en dehors de la société de l'information, non seulement en résorbant les zones blanches et grises, mais aussi en favorisant l'accès pour tous les publics, citoyens, professionnels, collectivités.

- La prospective, consistant à anticiper les évolutions technologiques, à accompagner les nouveaux usages et à valoriser l'offre de services innovants.

Toutefois, si la question des infrastructures numériques par le déploiement du haut et très haut débit demeure un enjeu déterminant, le nécessaire traitement des questions liées au développement des usages et des services, ainsi que la problématique de formation associée constituent des points importants du développement numérique en Basse-Normandie.



6. 1 > POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LES TERRITOIRES

L'ambition portée par la Région est celle du numérique pour tous. Cette ambition se traduit par un accompagnement des Départements qui ont tous trois adopté leur Schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN). En favorisant le développement des infrastructures de réseaux sur tous les territoires, la Région entend ainsi lutter contre toute fracture territoriale ou sociale. En cela, elle porte une attention particu-

lière à un développement équilibré et cohérent sur l'ensemble du territoire régional.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Disposer d'une infrastructure numérique performante, fixe et mobile, sur l'ensemble du territoire en privilégiant le développement de la fibre optique.

6. 2 > UNE STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES

L'ensemble des politiques (aménagement du territoire, développement économique, cohésion sociale) se caractérise par une intégration de plus en plus forte du numérique. Toutes les situations sont concernées par ce phénomène et de nombreux usages ont d'ores et déjà émergés dans les domaines tels que l'éducation, la santé, la culture, le tourisme, les transports...

L'émergence de ces usages et services est un facteur d'innovations et de développement économique pour de nombreuses entreprises en région. Pour autant, le développement de ces nouveaux services, à l'image du développement des réseaux, doit se faire de manière coordonnée pour assurer l'équité des territoires et des citoyens. De plus, la

commande publique doit être mutualisée et pouvoir constituer un levier fort de développement de ces usages.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Animer une gouvernance régionale relative aux usages et services numériques ;
- Soutenir l'éco-système en région en veillant au développement cohérent et complémentaire d'une offre d'usages et services ;
- Faire émerger une commande publique mutualisée innovante dans la production d'informations et la fourniture de services aux citoyens ;
- Développer de nouvelles manières de travailler et de se former qui réduisent les déplacements, en particulier avec le numérique (tiers lieux, télétravail).
- Poursuivre le développement de l'information géographique en région et promouvoir ses usages en raison du fort besoin de coordination en matière de production, de partage et de diffusion des données

6. 3 > DU NUMERIQUE DANS LA FORMATION À LA FORMATION AU NUMÉRIQUE

Le déploiement du THD permet une meilleure intégration du numérique dans le champ de la formation et de l'éducation. Généralisation de l'Environnement numérique de travail dans les lycées, développement d'une offre de formation ouverte et à distance par les organismes de formation sont des chantiers sur lesquels la Région s'est d'ores et déjà engagée.

De même, le programme de médiation numérique avec l'appui des Espaces Publics Numériques permet aux citoyens de s'approprier le numérique et aux territoires de développer des projets innovants.

Enfin, si le THD constitue une opportunité de développement d'emplois non délocalisables, l'émergence d'une filière de formation à ces nouveaux métiers constitue une nécessité et un enjeu national dont les compétences en région sont reconnues.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Ancrer l'école, l'Université et la formation dans l'ère du numérique ;
- S'attacher à organiser les montées en compétences pour le plus grand nombre dans une logique d'e-inclusion ;
- Soutenir le développement national de NOVEA en tant que centre de compétences et de développement de la formation aux métiers de la fibre (installation et maintenance des réseaux).

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 7

PACTE TERRITORIAL EDUCATION-FORMATION

L'élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes, quelle que soit la voie de formation, est un enjeu majeur pour **faire de la Basse-Normandie une région apprenante**. Les études montrent que le taux de chômage, trois ans après l'arrivée sur le marché du travail, est fortement corrélé au niveau de diplôme obtenu en fin de scolarité. Outre cet enjeu d'insertion professionnelle et sociale, la hausse du niveau de qualification permet à chacun de mieux

exercer ses choix de citoyen dans un environnement complexe. Sa compréhension suppose en effet une ouverture au monde qui permette une analyse et un positionnement dans une organisation en constante évolution. Par ailleurs, l'élévation des niveaux de qualification répond aux enjeux économiques des entreprises bas-normandes, soucieuses de se positionner sur des activités à forte valeur ajoutée et de recruter des collaborateurs capables de s'y adapter.

7. 1 > ACCOMPAGNER CHAQUE JEUNE BAS-NORMAND VERS LA RÉUSSITE DE SON PARCOURS, SUR SON TERRITOIRE, DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU NIVEAU POST-BAC.

L'objectif est ici de diminuer le nombre de jeunes sortants sans diplôme du système éducatif ainsi que le nombre de ruptures de contrats d'apprentissage, et d'augmenter le nombre de jeunes bas-normands accédant au baccalauréat (professionnel, technologique, général) et poursuivant des études supérieures. C'est pourquoi il convient d'agir prioritairement sur les moments charnières du parcours de formation initiale : le premier est celui du choix de l'orientation post-troisième et le second celui de l'orientation post-baccalauréat.

De plus, il est nécessaire d'agir sur tous les leviers de la politique éducative (la connaissance des sciences et des technologies, l'ouverture internationale des jeunes, l'ouverture à la culture, au sport, à l'entrepreneuriat, l'éducation à la santé...) et sur les conditions de vie des jeunes.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Prévenir le décrochage scolaire et remobiliser les jeunes sortis de l'école sans qualification ;
- Favoriser la construction d'un parcours d'orientation choisie et renforcer les liens collège-lycée et école-entreprise sur les territoires ;
- Poursuivre l'accompagnement éducatif sur le temps scolaire et sur le hors temps scolaire ;
- Renforcer l'accueil et les conditions de vie des jeunes (hébergement, alimentation biologique, environnement numérique de travail...) ;
- Rechercher l'équité d'accès de tous les jeunes au sport, à la culture, à l'engagement bénévole et citoyen, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence ;
- Contractualiser sur les territoires avec le Rectorat, les collectivités territoriales compétentes, les fédérations de parents d'élèves et les associations d'éducation populaire, des pactes pour l'éducation et la formation ;
- Proposer des projets innovants en coopération avec les acteurs de l'éducation et de la formation dans le cadre de la programmation des fonds communautaires 2014-2020.

7. 2 > DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES

L'évolution des formations professionnelles en étroite relation avec le monde économique est primordiale afin d'intégrer dans les filières et les cursus de formation l'impact des technologies nouvelles, les exigences des environnements professionnels, l'émergence de nouveaux métiers et, en conséquence, rénover ou créer des référentiels de formation en appui des compétences attendues. Par ailleurs, l'accès à la qualification, quelle que soit le niveau, et sa reconnaissance par une certification constitue un enjeu majeur pour les Bas-Normands au regard des mutations économiques et des écarts de qualification avec le niveau national.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Poursuivre l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales en lien étroit avec les autorités académiques et les branches professionnelles ;
- Conforter l'alternance comme un mode de co-formation, quels que soient le niveau et la voie de formation ;
- Poursuivre les démarches de mutualisation et d'élargissement à de nouveaux usages des plateaux techniques et développer les coopérations entre les acteurs de la formation et de l'entreprise ;

- Favoriser l'apprentissage des savoirs de base et, plus largement, garantir à tous un premier niveau de qualification ;
- Structurer un service public régional de formation permanente (SPRFP) permettant aux publics demandeurs d'emploi de développer ou renforcer des compétences professionnelles tout au long de la vie ;
- Travailler avec les autres partenaires de l'emploi et de la formation professionnelle à mieux sécuriser ou renforcer les parcours de formation professionnelle des salariés ou des licenciés économiques dans le cadre des travaux de la déclaration commune signée en Basse-Normandie avec l'Etat et les partenaires sociaux ;
- Se rapprocher des territoires dans le cadre d'une animation territoriale concertée avec l'ensemble des acteurs concernés sur les champs de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle afin de renforcer l'adéquation entre les besoins de main d'œuvre des entreprises et la formation des publics sur des secteurs porteurs ou émergents en terre d'offres d'emploi (démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées, adaptée aux différents zonages animés dans le cadre des Comités locaux emploi économie et formation) ;
- Favoriser le développement de l'offre de formation en adéquation avec les besoins de compétences des secteurs émergents telle que la transition énergétique.

7. 3 > DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

L'objectif de vouloir améliorer l'acquisition des langues étrangères dans une perspective principalement économique répond au constat que le niveau linguistique d'un certain nombre de demandeurs d'emploi, d'apprentis et de salariés ne suffit pas pour répondre aux attentes d'entreprises. Dans un contexte de crise, la faiblesse en langues peut donc, au-delà d'autres obstacles comme des qualifications insuffisantes, jouer en défaveur de l'accès à l'emploi. Il y a donc un premier enjeu économique et humain à court terme qui consiste à mettre à niveau les personnes cherchant un emploi dans une entreprise demandant la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères.

Il y a ensuite un enjeu à plus long terme, à la fois économique et culturel, qui porte sur l'efficacité de la formation initiale et son articulation avec la formation continue. La thématique du multilinguisme nécessite de s'interroger sur les modalités d'apprentissage mais aussi d'entretien des compétences linguistiques et interculturelles.

à noter que les langues, au-delà des mots qu'elles véhiculent et de l'intérêt qu'elles peuvent avoir en termes d'emploi, sont également porteuses d'une histoire et d'une culture. La

connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères facilite aussi l'ouverture à autrui et, par un enrichissement mutuel, contribue à l'épanouissement des individus.

En matière de francophonie, la Région soutient une politique de promotion de la langue française notamment dans le cadre de nos coopérations avec Madagascar, la Macédoine et le Canada.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Structurer des mobilités mutualisées à destination des publics apprenants, quel que soit leur statut (apprentis, lycéens, demandeurs d'emploi...) ;
- Permettre l'acquisition et la reconnaissance de compétences professionnelles acquises à l'extérieur du territoire national dans le cadre des travaux européens de valorisation des acquis ;
- Améliorer la coordination des dispositifs de mobilité internationale interne à la Région afin de les harmoniser et d'en accroître l'efficacité ;
- Promouvoir l'accueil des jeunes étrangers en Basse-Normandie
- Proposer des projets innovants dans le cadre des programmes d'actions communautaires 2014-2020, particulièrement dans les filières industrielles et technologiques.

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 8

NORMANDIE UNIVERSITÉS

Conscientes de l'apport des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en termes de développement économique, social et culturel pour leur territoire, les collectivités, et plus particulièrement les Régions, ont développé depuis plus de 20 ans des politiques de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et au transfert de technologies.

Alors que ces domaines ne font pas partie de ses compétences de droit commun, la Région Basse-Normandie consacre des moyens importants aux côtés de l'Etat et à travers une palette d'interventions qui lui sont propres. Depuis juillet 2013, La loi Fioraso a permis des avancées et positionne clairement les Régions comme les collectivités de référence dans les territoires aux

côtés de leurs partenaires. Ainsi RIS3 et Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) constitueront les socles de la contractualisation avec l'Etat.

Le triptyque enseignement supérieur-recherche-innovation est bien un moteur de la croissance durable à des fins de développement territorial, d'où l'importance de fédérer l'ensemble de ses acteurs (organismes de recherches, établissements de formations, Métropoles, Agglomérations, Départements...) et de faire le lien entre laboratoires et entreprises.

La Région souhaite accompagner le passage du PRES Normandie Université à la communauté d'universités et d'établissements Normandie Université, en rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire.

8. 1 > DÉVELOPPER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE ET DE DÉMARCHE ENTREPRENARIALE

Cette politique volontariste s'appuie sur la diversification de l'offre de formation post-bac, particulièrement dans les secteurs d'avenir, en lien étroit avec le monde économique, sur le rayonnement national et international des filières professionnalisantes et sur les coopérations entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (notamment avec la communauté d'universités et d'établissements Normandie Université).

Il convient de créer les conditions d'une orientation post-bac choisie en informant les futurs bacheliers de toutes les opportunités qui s'offrent à eux, particulièrement dans les filières scientifiques et technologiques. A ce titre, il faut également encourager les lycéennes à s'orienter vers ces formations au regard de leur réussite scolaire dans l'enseignement secondaire. Il est nécessaire d'accompagner l'insertion professionnelle et sociale en valorisant les formations supérieures auprès des entreprises mais aussi de stimuler l'initiative et l'esprit d'entreprendre chez les étudiants et les jeunes diplômés.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Prévenir les sorties sans diplôme du 1er cycle universitaire en favorisant les liens lycées-établissements supérieurs, la connaissance des filières d'études, des professions visées et de leurs débouchés ;
- Accentuer la communication sur les filières scientifiques et technologiques en appui des témoignages sur les parcours d'études et d'insertion professionnelle, des réseaux de professionnels et de jeunes en formation comme le réseau ambassadeurs métiers-formations, le Pôle territorial de référence Relais d'Sciences et tous les acteurs de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI) ;
- Renforcer la diversification et la cohérence de l'offre de formation, du Bac-3 au Bac+3, dans un cadre pluriannuel avec les autorités académiques et l'Université de Caen Basse-Normandie en lien avec les branches professionnelles, et promouvoir ces offres de formations auprès des entreprises ;
- Diversifier les voies de formation professionnelle et favoriser les passerelles entre la formation initiale et la formation tout au long de la vie, notamment pour les demandeurs d'emploi dans le cadre des actions développées par la Région au titre du Service public régional de la formation permanente (SPRFP) ;
- Renforcer l'accueil, les conditions de vie des étudiants (logement, environnement numérique, accès à la culture, au sport...) et encourager l'engagement solidaire des étudiants et le soutien de jeune à jeune en faveur de causes comme le décrochage scolaire, l'éducation à la santé, la poursuite des études supérieures...
- Accompagner les démarches d'entreprenariats étudiants notamment en aidant la création d'un pôle dédié.

8. 2 > SOUTENIR L'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE BAS-NORMANDE ET L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS ORIENTÉS VERS LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ



La Basse-Normandie dispose d'une recherche de haut niveau, dont plusieurs thématiques sont en lien étroit avec la Haute-Normandie dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements. Cette recherche constitue un pilier essentiel pour le développement et le rayonnement d'un territoire. La Région entend soutenir la recherche dans les disciplines où la production de connaissances nouvelles est prioritaire. Il s'agit également de valoriser les compétences de recherche et les infrastructures de recherche d'envergure présentes sur un territoire donné pour en accroître la visibilité et ainsi développer des flux de connaissances avec des partenaires extérieurs.

Afin de pouvoir rayonner au niveau national et international, il nous faut continuer notre engagement dans la recherche au niveau de la communauté d'universités et d'établissements Normandie Université. Il s'agit également d'élargir, selon les domaines de compétences, les coopérations avec les « portes sud » de la Basse-Normandie et avec d'autres régions non limitrophes, européennes ou internationales.

La mise en œuvre de la RIS3 nécessitera de prioriser les secteurs sur lesquels la Région apparaît comme leader ou pour lesquels le niveau de maturité est atteint. L'objectif est d'identifier, à travers le continuum recherche-économie régionale, les domaines pour lesquels la masse critique, le potentiel ou les enjeux nécessitent de s'engager prioritairement. La Région souhaite ainsi accélérer des initiatives d'émergence de recherche, d'innovation et de développement économique.

Le développement économique repose sur la valorisation de la recherche, sur le transfert de technologies vers les entreprises, sur le renforcement des liens entre les acteurs de l'innovation et sur la diffusion d'une culture scientifique, technique et industrielle auprès de tous les Bas-Normands. Si depuis juillet 2013 le pilotage de la culture scientifique a été confié aux Régions, dans le cas de la Basse-Normandie, cette compétence sera le prolongement d'un engagement et d'un soutien constant, convaincue depuis longtemps que la valorisation de la recherche constitue un levier pour soutenir un nouveau modèle de développement pour l'économie régionale.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Soutenir la recherche académique dans les disciplines prioritaires pour la Région Basse-Normandie.
- Contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la recherche bas-normande.

Programme 8

NORMANDIE UNIVERSITÉS

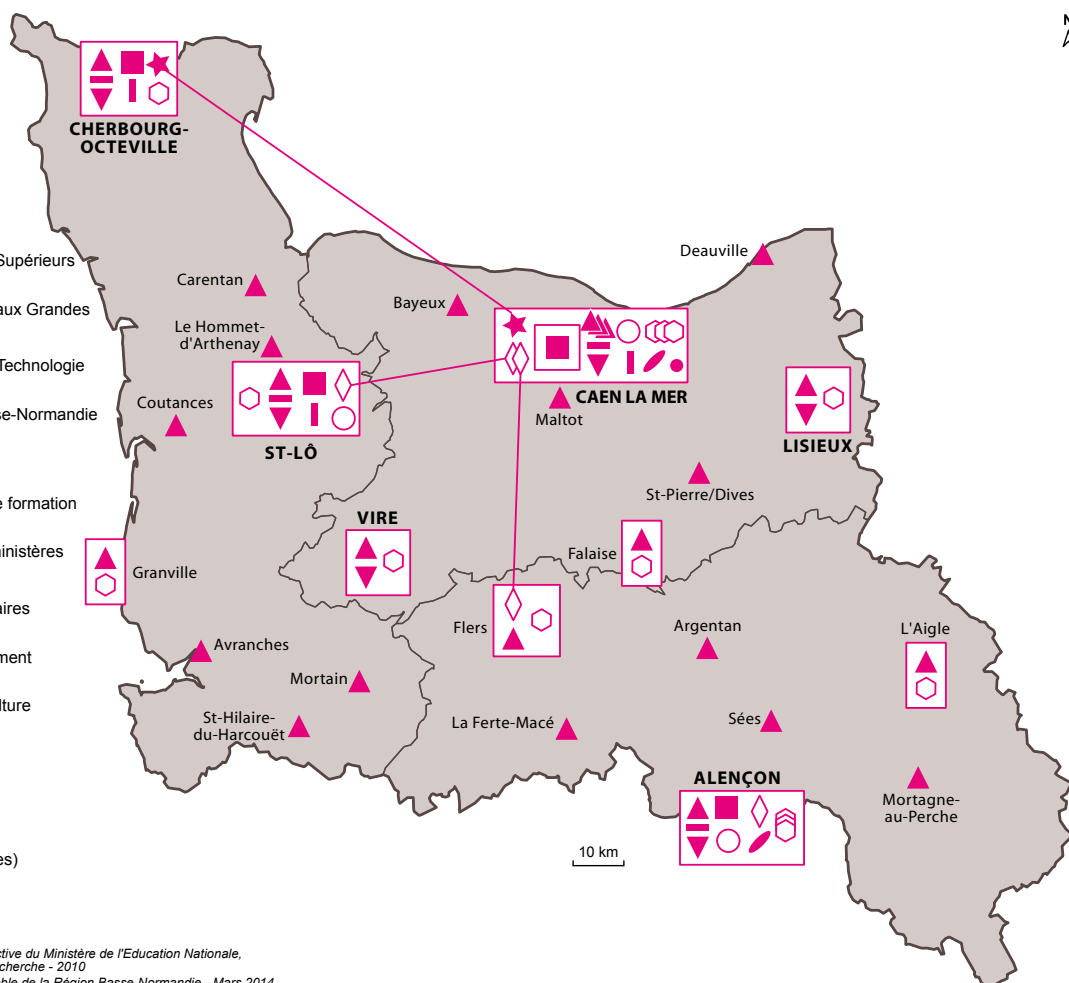
LES PRINCIPALES FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014

TYPES DE FILIÈRES

-  STS - Sections de Techniciens Supérieurs et assimilées
-  CPGE - Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
-  IUT - Instituts Universitaires de Technologie
-  Siège de l'Université Caen Basse-Normandie
-  Sites universitaires secondaires
-  IUUFM - Instituts universitaires de formation des maîtres
-  Formations d'ingénieurs (tous ministères confondus)
-  Sites de formation complémentaires
-  Ecoles de commerce - management
-  Ecoles supérieures d'art et de culture
-  Ecoles paramédicales
-  Ecoles sociales
-  IEP - Institut d'études politiques (antenne de Sciences Po Rennes)

EN GRAS Site universitaire

Sources : Direction de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - 2010
Réalisation : Service Études, Info Géo & Dvpt Durable de la Région Basse-Normandie - Mars 2014



8. 3 > RENFORCER LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LA VALORISATION DE LA RECHERCHE EN VUE DE SOUTENIR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Pour la Région, il s'agit également d'accroître l'attractivité du territoire et d'augmenter la valeur ajoutée du PIB régional en valorisant les travaux de recherche et en les intégrant dans l'économie.

Pour aider les entreprises à maintenir et accroître, malgré la crise, leur effort en matière de recherche et d'innovation, la Région renforcera son partenariat avec OSEO et mobilisera tous ses moyens directs (nouveaux fonds d'amorçage pour les entreprises innovantes...) ou indirects (soutien aux acteurs comme l'incubateur...) pour aider les entreprises à mettre en œuvre des projets innovants.

La Région soutient également la Miriade (Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Économique) dans son rôle d'animateur qui structure les réseaux acteurs et fait émerger les projets innovants nécessitant une dynamique partenariale complexe.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Soutenir la coopération et la réalisation de projets entre les acteurs de la recherche et du monde économique et rechercher une plus grande mutualisation des moyens.
- Renforcer les dynamiques innovantes et entrepreneuriales en Basse-Normandie.
- Soutenir les actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle sur l'ensemble du territoire bas-normand.

8. 4 > RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Au-delà du rôle de « structuration » de la politique de soutien de la Région dans ce domaine, la stratégie régionale a pour vocation à inscrire le territoire dans une perspective de développement, particulièrement en créant toutes les conditions permettant d'accroître les liens entre les problématiques territoriales se posant à l'économie régionale, et les contributions pouvant être apportées par l'enseignement supérieur et la recherche. La collectivité a la volonté d'assurer une transition vers un mode de développement durable adapté à ses caractéristiques et prenant en compte

ses atouts et ses nouvelles ambitions pour accroître l'attractivité de la région.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Soutenir le pôle métropolitain caennais d'enseignement supérieur et de recherche.
- Conforter les sites accueillant des antennes universitaires.
- Soutenir la dimension interrégionale de l'enseignement supérieur et la recherche à partir du PRES Normandie Université.

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 9

SANTÉ ET TERRITOIRES

Le modèle de développement proposé par la Région vise à améliorer la qualité de vie et la solidarité entre les territoires en offrant des services de qualité, facilement accessibles tout en veillant à préserver le cadre de vie. L'accès aux soins d'une population de plus en plus âgée (près de 24% de la population bas-normande avait plus de 60 ans en 2008) vivant dans des zones où la démographie médicale est particulièrement problématique ne peut rester une question en suspens. La réalisation par la Région du Pôle Formation Santé à l'échéance de 2014 et l'implantation d'un nouveau CHU doivent être l'occasion de définir une nouvelle relation entre les territoires pour maintenir des établissements de santé de proximité proposant une qualité de soins analogue aux structures principales. Les actions engagées par la Région depuis plusieurs années en partenariat avec l'Etat et les services hospitaliers sur la télésanté est à ce titre très prometteur.

En 2014, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région renforce leur collaboration à travers la mise en oeuvre d'une convention-cadre qui vise à promouvoir l'accès à la santé pour tous les Bas-Normands. Leurs interventions s'articuleront autour de quatre thématiques :

- L'aménagement du territoire,
- Les formations,
- Le plan régional santé environnement,
- Le réseau régional « culture-santé ».

Ce partenariat vise également à développer de nouveaux axes de collaboration, autour de quatre thématiques :

- L'observation et l'analyse,
- La prévention et la promotion de la santé,
- L'hadronthérapie
- La Silver économie

9. 1 > SOUTENIR LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE ET CONTRIBUER A LA MISE EN RESEAU DE SES ACTEURS

La Région conduit une politique volontariste, en partenariat avec les acteurs de la santé, l'Etat et les autres collectivités territoriales. Cette démarche collective a abouti à la rédaction d'une « charte partenariale régionale sur l'offre de soins ambulatoire et sur le déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires en Basse-Normandie », signée le 27

juin 2008. Les objectifs partagés sont de promouvoir un aménagement équilibré du territoire régional et de garantir une égalité d'accès aux soins de premier recours en Basse-Normandie.

La Région participe ainsi activement à la mise en place de maisons de santé (dits « pôles de santé libéraux et ambulatoires ») afin de favoriser le maintien et l'installation des professionnels dans les territoires en difficulté et, ainsi, améliorer la qualité et la coordination des soins.



POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Amplifier la politique de regroupement des professionnels de santé.
- Inciter les étudiants en médecine à réaliser leurs stages en milieu rural.
- Faciliter la mise en réseau des acteurs de la santé par l'utilisation des technologies numériques, soit dans une logique professionnelle, soit dans une logique de relation à distance avec les patients.

9.2 > METTRE EN ŒUVRE SES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ

Au-delà de cette approche, la Région intervient dans le cadre de ses propres compétences en matière de formation sanitaires et sociales, d'élaboration du Plan Régional Santé-Environnement, d'éducation à la contraception et à la sexualité des lycéens et apprentis, de développement de projets culturels en milieu hospitalier. Elle partage aussi un certain nombre de politiques avec d'autres acteurs publics et en premier lieu l'Agence Régionale de Santé dans les domaines de l'observa-

tion et de l'analyse et de la télémédecine. Ce sont sur tous ces leviers qu'il faudra jouer. La télémédecine constitue à ce titre un outil extrêmement prometteur en matière de renouvellement des modalités d'exercice des professionnels de santé. Cet outil peut constituer une réponse intéressante pour améliorer l'état de santé des bas normands, dans un contexte de démographie des professionnels peu favorables dans un proche avenir.

9.3 > ENGAGER LA DEUXIÈME TRANCHE DE RÉALISATION DU PÔLE DE FORMATION SANTÉ (PFS)

L'implication de la Région dans la construction du pôle de formations de santé n'a de sens que s'il permet un renforcement de la recherche caennaise sur la santé et que dans le même temps, les jeunes médecins peuvent contribuer à inverser les tendances de la démographie médicale. Cette démarche, qui

s'inscrit dans le CPER 2007-2013, sera prolongée dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} tranche de l'équipement. La relocalisation dans le PFS des fonctions pédagogiques et de recherche actuellement implantées sur le site du CHU constitue une contribution significative de la Région à sa reconstruction.

9.4 > CONFORTER LE PROGRAMME ARCHADE

L'association ARCHADE (Advanced Resource Centre for HADrontherapy in Europe) vise à créer en Basse-Normandie un Centre de ressources européen en hadronthérapie : traitement du cancer par irradiation des tumeurs avec des « hadrons ». Précise et efficace d'un point de vue biologique, l'hadronthérapie permet de protéger les tissus sains environnant la tumeur. Cette nouvelle technique signe une avancée dans le traitement de certains cancers. Le développement rapide de cette technique aux Etats-Unis, en Europe et au Japon engendre des besoins importants de recherche et

développement (technologie, radiobiologie, formation et conseil). La Région soutiendra les coopérations développées par ce centre de ressources.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Organiser la coopération entre les équipes de recherche implantées en Basse-Normandie : GANIL, CIMAP, LARIA, UCBN, ENSICAEN, CYCERON, GRECAN, Centre régional de lutte contre le cancer François Baclesse, CHU ;
- Soutenir les collaborations avec les centres cliniques, les laboratoires de recherche et les industriels européens du domaine ;

9.5 > INNOVER DANS LA « SILVER ÉCONOMIE »^[26]

La prise en charge et le maintien à domicile sont une nécessité économique. Il existe un marché important pour des entreprises soucieuses de développer des offres qui leur soient dédiées ou qui prennent en compte les spécificités du vieillissement.

La Basse-Normandie dispose de caractéristiques particulières pertinentes pour répondre aux enjeux d'innovation liés au vieillissement de la population. Elle présente l'atout d'avoir une population représentative de la population française voire européenne : ce qui peut être développé en Basse-Normandie peut être déployé au niveau national voir mondial. Fort de ce constat, elle a d'ailleurs candidaté au titre de région de préfiguration de la Silver Economie, faisant de la Basse-Normandie le territoire de co-création et d'expérimentation de projets innovants pour aider au maintien à domicile des personnes.

Les enjeux de la Silver Economie englobent des thématiques larges liées au vieillissement, à l'accompagnement de la dépendance et au maintien de l'autonomie. Les innovations diagnostiques et thérapeutiques nécessaires concernent des avancées dans les domaines suivants : développement des capteurs biomédicaux, biomarqueurs, radiopharmaceutiques, imagerie,

télémédecine et e-Santé, méthodes d'évaluation biomédicales, médico-économiques et sociétales des innovations en santé.

La Basse-Normandie est particulièrement bien positionnée pour investir ces champs et des projets d'ampleur ont été réalisés dans le domaine de l'e-santé : suivi cardiaque à domicile (SCAD), mise en réseau THD des établissements de soins (Vikman Santé), télé-suivi des plaies chroniques (TELAP), développement d'une plateforme pour du coaching de réadaptation physique à domicile (Motion), développement d'un carnet de liaison (Adage), téléassistance pour le suivi des plaies (Domoplaies), gélule de mesure en continu de la température (eTemp).

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Soutenir les investissements des acteurs économiques sur le volet « innovation » de la Silver économie.

^[26] La « Silver Economie » est un champ de l'économie qui prend en compte les nouveaux besoins liés à l'avancée en âge. Elle concerne des biens et des services qui peuvent relever notamment du sanitaire, du social, de l'habitat ou des loisirs... Pour les personnes âgées, la Silver Economie vise à permettre une participation sociale accrue, une amélioration de la qualité et du confort de vie, une augmentation de l'espérance de vie sans incapacité. Pour le secteur privé, il s'agit de créer des entreprises, de générer des emplois, d'augmenter le chiffre d'affaires et de consolider une filière industrielle.

PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 10

MER ET LITTORAL

Les littoraux et la dimension maritime d'un territoire instillent de fortes références dans l'état d'esprit de notre époque. Cela implique de mieux valoriser les 470 km de la façade maritime bas-normande. C'est pourquoi la promotion de la

qualité et la professionnalisation des initiatives de mise en valeur du littoral seront systématiquement recherchées par la Région.

10.1 > VALORISER LA MER ET LE LITTORAL EN FAISANT DE LA BASSE-NORMANDIE UNE VÉRITABLE PORTE D'ENTRÉE MARITIME

Bordée par la mer la plus fréquentée du monde, la Basse-Normandie dispose d'un précieux capital : son littoral. La Basse-Normandie tire de cette proximité une relation privilégiée avec la mer avec toutes les spécificités que nous lui connaissons et reconnaissons, dans les domaines économique, sportif, culturel, identitaire ou naturel. Cependant, l'image de la région reste toujours plus associée à la ruralité qu'à la « maritimité ». L'avenir et le développement de la Basse-Normandie sont pourtant intimement liés aux dynamiques et aux événements afférents au milieu marin et côtier, à l'état et à la disponibilité des ressources et des espaces maritimes et littoraux.

Porteuse des intérêts de la Basse-Normandie, consciente des enjeux induits par sa proximité avec la mer et soucieuse de promouvoir une « image de maritimité normande » basée sur un modèle de développement durable à l'échelle de son territoire, la Basse-Normandie investit en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture, pilier de l'économie littorale. L'action de la Région en direction de la mer se structure aussi autour de politiques sectorielles dans des domaines tels que les ports, les activités nautiques, les énergies marines renouvelables, la recherche, l'enseignement et la formation, l'environnement et le tourisme.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Promouvoir « l'image maritime de la Basse-Normandie ».
- Développer la filière nautique et les activités navales ;
- Encourager l'innovation dans les entreprises et soutenir les stratégies de filières dans le secteur de l'aquaculture et la pêche ;
- Consolider le développement des sports nautiques et des activités véliques.
- Renforcer la concertation entre les usagers de la mer, notamment en confiant à la conférence maritime une mission autour de la stratégie maritime intégrée.



10. 2 > RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU LITTORAL AUX RISQUES CLIMATIQUES

La Basse-Normandie est une région fortement concernée par le risque de submersion marine. Un des enjeux est d'évaluer le risque de remontée du niveau marin. C'est pourquoi les Régions Haute-Normandie, Basse-Normandie et Picardie ainsi que le Conservatoire du Littoral se sont associés en octobre 2010 pour créer le Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP). L'objectif de ce Réseau est de rassembler et diffuser la connaissance scientifique et technique existante sur les thématiques de dynamique côtière, de risques littoraux et de biodiversité comme marqueur de l'évolution des milieux, afin de fournir aux élus et décideurs des outils d'aide à la gestion du littoral.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

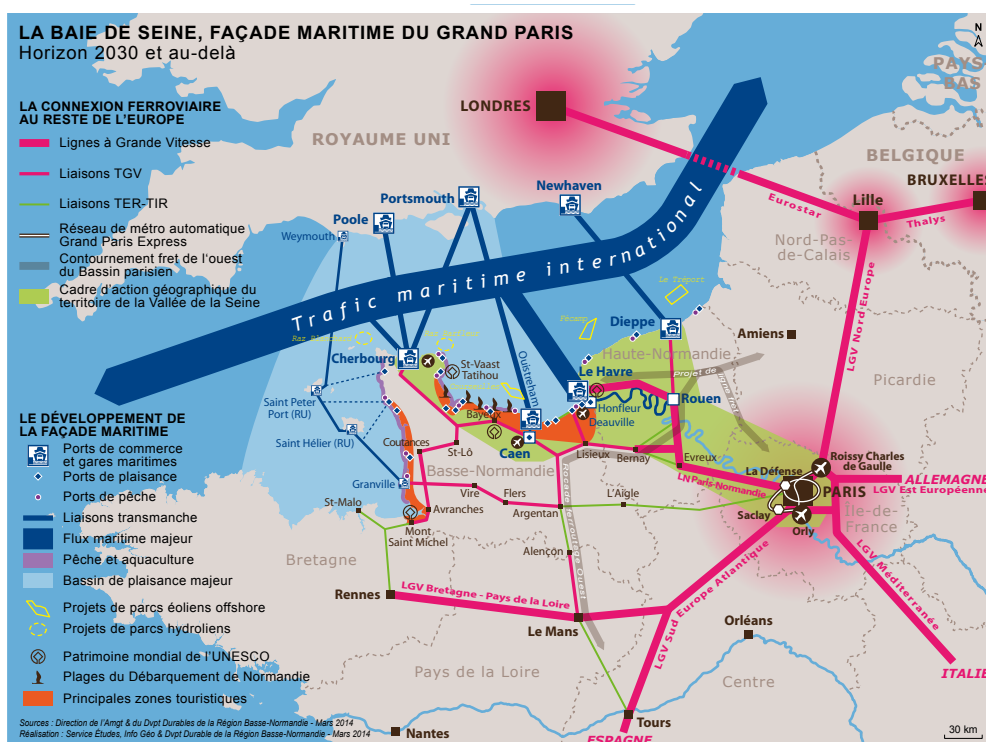
- Développer des outils d'observation et d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'évolution de la bande côtière et de l'impact du changement climatique, en s'appuyant sur le Réseau d'observation du littoral normando-picard ;
- Sensibiliser décideurs et populations aux risques (information préventive, sensibilisation à la conscience du risque et à son acceptabilité sociale) ;
- Accompagner la relocalisation des activités humaines exposées aux risques de submersion marine.

10. 3 > CONFORTER LES ACTIVITÉS DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM ET CHERBOURG

Outil dédié et véritable bras armé du Conseil Régional et des autres collectivités qui le compose, le Syndicat mixte Ports Normands Associés traduit en termes opérationnels la volonté d'ouverture maritime de la Basse-Normandie. Il lui revient d'organiser harmonieusement les activités portuaires sur la base d'un schéma directeur d'aménagement, document de planification à court, moyen et long terme qui fixe le contenu des grandes zones portuaires.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

- Conforter les activités existantes, notamment le Transmanche, pilier de l'activité des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg ;
- Saisir les nouvelles opportunités de développement pour dynamiser les activités ;
- Assurer les synergies et les complémentarités entre les ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg ;
- Développer des partenariats avec les Grands Ports Maritimes de la Vallée de la Seine (Le Havre, Rouen et Paris).



Suite en p 81.

10. 4 > CONFORTER LA PECHE ARTISANALE ET DEVELOPPER L'AQUACULTURE BAS NORMANDES

Conforter la pêche artisanale

La flottille de Basse-Normandie est caractérisée par une grande diversité de métiers adaptée aux ressources régionales, elles-mêmes très variées. Globalement, les pêcheries bas-normandes sont sédentaires et côtières. Les espèces sous gestion communautaire (sole, cabillaud, maquereau merlan, lotte...) représentent moins de 10% en poids de la pêche globale. Ainsi, le principe d'une gestion décentralisée et locale, qui associe autonomie et responsabilité des professionnels fonctionne avec des résultats depuis de nombreuses années en s'appuyant sur des éléments tangibles et un suivi scientifique, contraignant et sérieux, des ressources. C'est pourquoi la recherche et l'innovation sont des outils d'appui indispensables aux pêcheurs et à une gestion durable des ressources.

La Basse-Normandie compte environ 500 navires et 2 500 marins. La pêche génère 3 à 4 000 emplois induits. Les 60

000 tonnes débarquées en Basse-Normandie représentent une valeur de 85 à 100 millions d'Euros. Ces éléments illustrent la place majeure de l'activité de pêche en Basse-Normandie, tant au plan économique qu'au plan de l'équilibre des territoires auquel elle contribue activement. Cette activité reste en Basse-Normandie artisanale, au sens où un grand nombre de bateaux pêchent dans la bande côtière, ces navires étant des unités de moins de 18 m. La flotte hauturière (18 à 25 m), également présente mais en nombre de bateaux beaucoup plus restreint, assure toutefois une part significative de la débarque et du fonctionnement des 3 criées régionales (Granville, Cherbourg, Port en Bessin).

Les enjeux des activités de pêche en Basse-Normandie sont multiples, pour garantir leur pérennité :

- Développer une véritable politique d'accompagnement de l'installation de jeunes, formés, pour assurer le renouvellement des générations dans ce secteur ;



Accompagner la mutation du métier de pêcheur en chef d'entreprise, au travers d'un appui technico-économique aux pêcheurs, mais aussi au travers de la vulgarisation et du transfert des connaissances acquises aux professionnels (recherche halieutique, expérimentations sur les engins de pêche, sur de nouvelles motorisations, etc.) ;

·Anticiper la réglementation européenne prochaine relative au zéro rejet en mer des captures accessoires (adaptation des outils, des méthodes de pêche...) ;

·Garantir une meilleure sécurité à bord et des conditions de travail améliorées pour les actifs de la pêche, avec un focus particulier sur les conditions de pêche dans les zones de développement des énergies marines renouvelables ;

·Garantir une gestion durable et vertueuse de toutes les ressources halieutiques bas-normandes, d'une part en s'appuyant sur les expériences et pratiques réussies en vigueur, qui mobilisent conjointement les professionnels de la pêche et les scientifiques, d'autre part en encourageant le développement des innovations ;

·Mettre au point de nouveaux modèles de pêche, innovants, basés sur des unités de pêche modernes et répondant aux défis du changement climatique, de la préservation des ressources et des milieux, ainsi qu'au défi du renouvellement de la flotte de pêche bas-normande ;

·Maintenir en région et augmenter la production de valeur ajoutée liée aux produits de la pêche, notamment par la différenciation qualité des produits (à l'image des actions de labellisation de certains produits régionaux phares tels que la coquille Saint Jacques, le bulot ou le homard, en label rouge, écolabellisation, IGP...), par la transformation des produits en région (valorisation notamment des espèces spécifiques et peu connues), et enfin par le développement des circuits de proximité (débouché de la restauration collective notamment, ou des aires urbaines). Ce volet passe nécessairement par un renforcement de la structuration de la filière pêche bas-normande et de ses divers acteurs, pour rapprocher les différents maillons de cette filière, du pêcheur au transformateur ;

·Améliorer et diffuser les connaissances générales liées à la dynamique de la filière (données statistiques techniques, liées à l'emploi, aux installations, aux caractéristiques des bateaux, aux débarquements, à la formation, etc.), dans l'optique de disposer d'un véritable observatoire de la filière pêche en Basse-Normandie, comme outil d'aide à la décision pour les organisations professionnelles et pour les acteurs publics.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

L'ensemble des mesures que la Région va déployer est en grande partie dépendante du cadre réglementaire lié au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP), qui ne sera connu que courant 2014. On peut toutefois déjà indiquer les orientations sur lesquelles la Région souhaite s'investir pour cette nouvelle période de programmation, en termes de politique ressources marines :

- Mettre en place un dispositif en faveur de la transmission des entreprises de pêche et de l'installation des jeunes, du type contrat de parrainage et contrat de transmission ;
- Renforcer la diffusion et le transfert de connaissances vers les professionnels de la pêche, par le soutien à des actions collectives d'information/vulgarisation/formation ;
- Mettre en place un « chèque conseil Ressources marines », pour accompagner l'évolution des entreprises de pêche dans les domaines suivants : amélioration de la sélectivité des engins de pêche, amélioration de l'ergonomie au travail à bord, conditions de sécurité à bord, qualité et traçabilité des produits pêchés, adaptation de l'outil de travail à la future directive zéro rejet, marketing et commercialisation des produits, vente des produits en circuit de proximité, adaptation à un label de qualité, etc. Ce chèque conseil Ressources Marines, à l'image du chèque conseil agricole, serait attribué au pêcheur sollicitant un appui auprès d'un organisme indépendant, préalablement agréé, pour une liste donnée de prestations, par la Région ;
- Accompagner les programmes et projets de recherche appliquée / expérimentation / innovation dans le secteur pêche, et répondant aux divers items listés ci-dessus (enjeux) ;
- Soutenir les investissements à bord des navires de pêche, en faveur de la sécurité à bord et conditions de travail, ainsi qu'en faveur de la qualité / traçabilité des produits pêchés ;
- Initier la mise en place d'un dispositif de financement du renouvellement des unités de pêche, en s'appuyant sur l'existant (garantie Région/BPI France) ;
- Accompagner les démarches qualité concernant les produits de la pêche ;
- Soutenir les projets d'investissements en faveur de la transformation des produits, innovants, créateur d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire ;
- Encourager les démarches de renforcement de la structuration de la filière, et notamment le renforcement des relations entre l'amont et l'aval (stratégie de filière, Cf. mise en place d'un appel à projets dédié en 2014), mais aussi le développement et la structuration des filières de proximité ;
- Impulser et coordonner la conception, l'élaboration puis le fonctionnement d'un observatoire complet de la filière pêche (Cf. stage sur ce sujet en 2014 à la DARM).

Suite en p 83

Développer une aquaculture raisonnée de qualité

Aujourd'hui 50% des produits aquacoles consommés en Europe sont importés (80% pour la France), la nouvelle politique commune des pêches vise à développer l'aquaculture en Europe afin de réduire l'importation des produits aquacoles dont la consommation est en constante progression. Au niveau européen, la France est le premier producteur d'huîtres et la région Basse-Normandie est la 1ère région française productrice d'huîtres. Le tissu économique est solidement implanté en région autour de l'aquaculture. Cette filière est représentée majoritairement par la conchyliculture mais aussi par des acteurs de la pisciculture marine et continentale, de l'algoculture et des éclosiers de mollusques et de poissons. Une large gamme de formations diplômantes est proposée en région Basse-Normandie en association avec les laboratoires de recherche, les centres techniques et les pôles de compétitivité en appui à l'aquaculture. Les laboratoires et centres de formation bénéficient également d'accueil de chercheurs de renommée internationale au travers de chaires d'excellence. La Basse-Normandie, 2nde région littorale a tout le potentiel avec 470 km de côtes pour développer une aquaculture respectueuse de l'environnement produisant des produits bas normands à très hautes valeurs ajoutées.

La mobilisation de tous ces acteurs, par la création d'un centre régional de l'aquaculture (CRA), institut sans murs, à l'instar du Centre de Référence sur l'Huître, permettra de mettre en synergie les forces vives bas normandes du secteur aquacole et ainsi de dynamiser et de développer cette filière à fort potentiel afin de créer de la valeur ajoutée et des emplois sur le territoire.

Ainsi, il s'agit, au travers de ce CRA de mettre l'accent sur les thèmes suivants, à l'instar de la filière pêche :

- Soutenir les programmes de recherche et d'expérimentation, qui visent à définir et à rendre utilisables les nouvelles pratiques, plus efficaces économiquement, plus respectueuses de l'environnement et des ressources, mais aussi plus respectueuses de l'humain (conditions de travail, aspects sociaux) : adaptation des pratiques pour limiter les mortalités ostréicoles, nouvelles méthodes d'élevage innovantes, méthodes d'élevage biologiques, meilleure connaissance de la qualité de l'environnement marin et de son impact sur les élevages en mer, etc.).
- Encourager les innovations dans les entreprises aquacoles, en s'appuyant soit sur les initiatives de terrain, soit sur les programmes de recherche appliquée et d'expérimentation. Outre les sujets précités, ces innovations peuvent porter sur l'organisation du travail, la recherche de nouveaux débouchés, y compris sous forme collective...
- Mettre l'accent sur le transfert de connaissances, la vulga-

risation des résultats, la formation des actifs aquacoles. Il s'agit par ce biais de rendre le producteur pleinement acteur de l'évolution et adaptation de son entreprise, en maîtrisant tous les aspects. Le métier d'aquaculteur évolue et doit continuer d'évoluer pour répondre aux nouveaux enjeux et permettre de saisir les opportunités actuelles, en s'appuyant sur les résultats des programmes de recherche expérimentation, au travers du maillon du conseil, qui paraît être à renforcer dans le secteur de l'aquaculture.

- Développer une véritable politique d'accompagnement de l'installation de jeunes, formés, pour assurer le renouvellement des générations dans le secteur conchylicole et l'avènement de nouveaux aquaculteurs ;

- Accompagner les aquaculteurs dans leurs projets de développement d'entreprise, qu'il s'agisse d'adapter les pratiques d'élevage vers des modèles plus durables et plus adaptés à leur environnement, de moderniser et développer l'outil de production (investissements matériels et bâtiments), de diversifier l'activité, notamment via de la transformation des produits, de mettre en œuvre des méthodes ou outils innovants, de faire évoluer sa production vers des démarches de qualité, permettant de garantir un prix de vente des produits plus élevé, par la différenciation induite, etc. Pour tous ces projets, l'objectif est bien d'encourager d'abord l'aquaculteur à analyser stratégiquement son entreprise et son évolution, en l'aidant par un conseil ciblé et spécifique. Une fois cette étape effectuée, le projet concret d'investissement peut être déployé et accompagné, notamment par la Région.

- Maintenir en région et augmenter la production de valeur ajoutée liée aux produits de la l'aquaculture, notamment par la différenciation qualité des produits (à l'image des actions de labellisation en cours de l'Indication Géographique Protégée « Huître de Normandie »), par la transformation des produits en région (valorisation notamment des produits de la pisciculture continentale), par le développement des circuits de proximité (débouché de la restauration collective notamment, ou des aires urbaines), et enfin par une meilleure commercialisation des produits. Ce volet passe nécessairement par un renforcement de la structuration de la filière aquacole et de ses divers acteurs, pour rapprocher les différents maillons de cette filière, du producteur au transformateur ;

- Améliorer et diffuser les connaissances générales liées à la dynamique de la filière (données statistiques techniques, liées à l'emploi, aux installations, aux caractéristiques des entreprises aquacoles, à la formation, etc.), dans l'optique de disposer d'un véritable observatoire de la filière aquacole en Basse-Normandie, comme outil d'aide à la décision pour les organisations professionnelles et pour les acteurs publics.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

Comme dans le secteur pêche, l'ensemble des mesures que la Région va déployer est en grande partie dépendante du cadre réglementaire lié au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP) et au Fonds Européen Agricole pour le Développement rural, qui ne seront stabilisés que courant 2014. On peut toutefois déjà indiquer les orientations sur lesquelles la Région souhaite s'investir pour cette nouvelle période de programmation, en termes de politique ressources marines :

- Mettre en place un dispositif en faveur de la transmission des entreprises et de l'installation des jeunes en aquaculture, du type contrat de parrainage et contrat de transmission ;
- Renforcer la diffusion et le transfert de connaissances vers les professionnels aquacoles, par le soutien à des actions collectives d'information/vulgarisation/formation ;
- Mettre en place un « chèque conseil Ressources marines », pour accompagner l'évolution des entreprises aquacoles dans les domaines suivants : évolution des pratiques conchylicoles pour remédier aux mortalités ostréicoles, amélioration de l'ergonomie au travail, qualité et traçabilité des produits, marketing et commercialisation des produits, vente des produits en circuit de proximité, adaptation à un label de qualité, etc. Ce chèque conseil Ressources Marines, à

l'image du chèque conseil agricole, serait attribué à l'aquaculteur sollicitant un appui auprès d'un organisme indépendant, préalablement agréé, pour une liste donnée de prestations, par la Région ;

- Accompagner les programmes et projets de recherche appliquée / expérimentation / innovation dans le secteur de l'aquaculture, et répondant aux divers items listés ci-dessus ;
- Soutenir les investissements liés aux projets de développement et pérennisation des entreprises aquacoles ;
- Accompagner les démarches qualité concernant les produits aquacoles ;
- Soutenir les projets (investissements, étude de marché...) en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits, innovants, créateur d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire ;
- Faire émerger de nouveaux projets, profitant de grands projets fédérateurs. Ex : occupation des champs éoliens par des activités aquacoles, développement de fermes aquacoles, de prairies marines, sélection de nouvelles espèces
- Encourager les démarches de renforcement de la structuration de la filière, et notamment le renforcement des relations entre l'amont et l'aval (stratégie de filière, Cf. mise en place d'un appel à projets dédié en 2014), mais aussi le développement et la structuration des filières de proximité ;
- Impulser et coordonner la conception, l'élaboration puis le fonctionnement d'un observatoire complet de la filière aquacole



PROGRAMME MOBILISATEUR

Programme 11

ÉVÉNEMENTS MAJEURS 2014 ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

La Région a choisi de faire de tout événement majeur qu'elle organise un accélérateur de son économie, en adossant à chacun une stratégie et un projet territorial qui lui soient propres. La mobilisation des acteurs, des partenaires et des citoyens qui prévalent dans la préparation d'un grand rendez-vous doit en effet viser à faire vivre le projet dans le temps, avant, pendant et après l'événement, pour en prolonger les retombées économiques sur le territoire.

2014 sera pour la Basse-Normandie, à cet égard, une année remarquable sur laquelle il lui faudra capitaliser pour la décennie qui vient. Qu'il s'agisse de l'aboutissement d'un projet

majeur comme le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, de l'accueil d'événements de portée internationale comme les Jeux équestres mondiaux et le 70^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, ou encore son corollaire avec le projet d'inscription des plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la Région est toute entière mobilisée pour que ces réalisations ou ces événements essaient au delà de leur finalité première.

Tous ces projets participent de cette ambition commune : rendre la Basse-Normandie toujours plus attractive et dynamique, avec et pour ses habitants, en préservant leur emploi et leur qualité de vie.

11.1 > METTRE EN ŒUVRE UN PROJET TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL EN BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, qui accueille annuellement 2,5 millions de visiteurs, opère sa métamorphose depuis 2005, année du commencement des travaux de rétablissement de son caractère maritime. Pilote du projet, la Région Basse-Normandie participe à hauteur de 35,36 millions d'euros, aux côtés de l'Europe, de l'Etat, de la Bretagne, de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine et des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire Bretagne, aux travaux qui permettront au Mont de retrouver son caractère insulaire, pour un coût total de 184,74 millions d'euros d'investissements publics.

Ce chantier monumental a débuté avec la construction du barrage du Couesnon. De nombreux aménagements sont réalisés. Un nouvel accueil a été mis en œuvre en 2012 avec la construction d'un parc de stationnement sur le continent, au cœur d'un espace paysager de 40 hectares. Un service de navettes transporte les visiteurs jusqu'au pied du Mont. Début juin 2013, le nouveau Centre d'information touristique

a vu le jour, mettant à disposition des visiteurs des informations pratiques, un parcours scénographié et des informations sur les aménagements en cours. Des travaux hydrauliques à l'amont et à l'aval du barrage et un pont-passerelle de 760 m de long, remplaçant l'actuelle digue-route, clôtureront cette opération pour rendre au Mont son écrin originel. La mise en fonction du pont-passerelle est prévue au printemps 2014 et constitue, même si la totalité des travaux s'achèvera au printemps 2015, un des événements majeurs de l'année.

Si l'énergie des partenaires de cette opération a été jusqu'ici consacrée essentiellement à la conduite des travaux et à la mise en route du dispositif d'accueil (parking et navettes), il est aujourd'hui important de développer un projet touristique et patrimonial en baie du Mont-Saint-Michel, porté par une ambition internationale et d'exemplarité, pour organiser la valorisation de cet investissement unique, le Centre d'information touristique en constituant la vitrine.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉGION :

Le projet territorial doit rassembler l'ensemble des acteurs concernés qu'ils soient publics (collectivités et leurs structures touristiques, Centre National des Monuments Historiques) ou privés (prestataires touristiques, commerçants, association « d'usagers »...) et doit répondre au programme suivant :

- Lier dans un même projet touristique global la valorisation de la Baie du Mont-Saint-Michel et du Mont lui-même

- Définir une charte de qualité de service et d'accueil impliquant les entreprises touristiques et organismes d'accueil
- Identifier les chantiers prioritaires pour l'engagement d'un projet touristique ambitieux et exemplaire au plan national et international (positionnement touristique, adaptation de l'offre et des services, hébergement, accueil, accessibilité...)
- Examiner les moyens techniques, financiers et humains pour la mise en œuvre globale du projet dans le cadre d'un contrat de destination

11.2 >ACCENTUER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : L'ÉLAN DES JEUX

Plus grande compétition sportive mondiale jamais organisée en France, les Jeux équestres mondiaux FEI AllTechTM 2014 en Normandie se dérouleront du 23 août au 7 septembre 2014. Une équipe réunissant les collectivités et les financeurs, animée par la Région Basse-Normandie, a construit un projet territorial baptisé « L'Élan des Jeux ». Pour inscrire la dynamique des Jeux dans la durée, il se décline en 15 jours de compétition et d'animation et 15 mois de mobilisation, pour 15 ans d'héritage.

Un appel à initiatives a été lancé auprès des mairies, des associations, des acteurs du sport, de la culture, de l'éducation... pour mettre en avant toutes les richesses de la culture équine normande. Près de 300 projets labellisés « Élan des Jeux » renforceront ainsi l'impact de l'événement, durant lequel 1 000 cavaliers et autant de chevaux sont attendus. L'Élan des Jeux, c'est aussi 16 projets structurants et pérennes. Une mobilisation générale qui reflète l'engouement de tous pour faire de la Normandie LA région du cheval.

11.3 >TRANSMETTRE LA MÉMOIRE ET PARTAGER LES VALEURS FONDAMENTALES DE PAIX ET DE LIBERTÉ À L'OCCASION DU « 70^{ÈME} »

Le 70^{ème} anniversaire de la Bataille de Normandie marquera un tournant puisqu'il s'agira vraisemblablement de la dernière commémoration décennale, en présence d'acteurs de cette période, de rendre hommage aux 156 000 soldats qui débarquèrent le 6 juin 1944. La cérémonie internationale se déroulera à Ouistreham dans le secteur de Sword Beach. C'est dans un esprit de transmission de la Mémoire et de partage des valeurs fondamentales de Paix et de Liberté que l'Etat et la Région pilotent, avec le Calvados, la Manche, l'Orne, Caen et le Comité du Débarquement, l'organisation de ce millésime exceptionnel

et labelliseront plus de 150 événements répartis sur toute la Basse-Normandie.

C'est également dans cette optique que la Région soutient la «D-Day mapping expedition» et le film « Overlord Normandie 1944 », destiné à être projeté dans le monde entier. Enfin, la Région coordonne avec le Comité régional du Tourisme de Normandie une vaste opération de promotion de la destination « Normandie » en 2014. Le projet « 70 voix pour la liberté » rassemblera quant à lui 70 témoignages recueillis par des jeunes Bas-Normands.

11.4 >FAIRE DE LA NORMANDIE LA DESTINATION TOURISTIQUE INTERNATIONALE PAR EXCELLENCE SUR LA SECONDE GUERRE MONDIALE

C'est l'ambition portée par la région et le Comité Régional du Tourisme de Normandie avec le soutien du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et d'ATOOUT France.

La Région a organisé les 6 et 7 novembre le premier Forum régional du tourisme de mémoire à l'occasion duquel les acteurs publics et privés du tourisme au niveau national, régional et local ont décidé de s'unir autour d'une stratégie commune et d'un plan d'actions partagé, dans le cadre d'un contrat de destination. Celui-ci sera signé en 2014 pour une durée de 5 ans.

L'objectif est clairement de profiter de la dynamique liée à la préparation du 70^{ème} Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie pour :

Permettre à la Basse-Normandie de s'affirmer au niveau européen en tant que région porteuse des valeurs de Paix, de Réconciliation et de Liberté

Maintenir, voire développer la fréquentation des sites et les retombées économiques sur le territoire au-delà de 2014 et après la disparation des derniers témoins.

11.5 > INSCRIRE LES PLAGES DU DÉBARQUEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le 70^{ème} anniversaire de la Bataille de Normandie est aussi l'occasion de défendre l'inscription des plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO et de faire de 2014 un moment fort de la candidature. Porté par la Région, ce projet est mené en partenariat avec l'Etat, les collectivités et le Mémorial de Caen. La Région a ainsi déposé un premier dossier auprès du Ministère de la Culture. Le Président François Hollande a par ailleurs affiché son soutien au projet lors de sa visite au Mémorial de Caen le 6 juin 2012. Les sites des plages sont porteurs de valeurs de paix et de liberté, ils sont aujourd'hui un symbole

majeur de la réconciliation entre les peuples. Labelliser les Plages permettrait à la fois de préserver leur intégrité mais aussi et surtout de transmettre aux générations futures la mémoire de tous ces hommes qui se sont sacrifiés pour la paix. L'ambition, en 2014, est que les sites concernés soient inscrits sur la liste indicative nationale afin de finaliser ensuite la candidature auprès de l'UNESCO. Cette première étape constituera une opportunité de mobilisation forte des acteurs d'un projet territorial qui accompagnera le processus de reconnaissance.





**70^e anniversaire du Débarquement
et de la Bataille de Normandie**
DE MARS À AOÛT 2014



**Jeux Equestres Mondiaux
FEI Alltech™ 2014 en Normandie**
DU 23 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2014



**Championnat du Monde
de Kayak-Polo**
DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2014



**Le Mont Saint-Michel
redevient une île**
2014 - 2015



2014

LA NORMANDIE
ACCUEILLE LE MONDE



ECONOMIE - FPIB - FR 4021, 2014-2015 / 2014 - 2015 / 2014 - 2015 / 2014 - 2015 / 2014 - 2015 / 2014 - 2015 / 2014 - 2015 / 2014 - 2015 / 2014 - 2015 / 2014 - 2015



www.2014lanormandieaccueillelemonde.fr

3^e PARTIE

LES MOYENS
DU PLAN
STRATÉGIQUE
RÉGIONAL

Le Plan stratégique régional n'engage que l'action du Conseil régional, contrairement par exemple au Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) qui propose une stratégie à l'ensemble des acteurs publics de la Basse-Normandie. Il exprime une vision transversale de l'action régionale qui s'appuie sur des schémas et des plans plus sectoriels, des transports au climat, en passant par le développement économique, la formation ou encore l'environnement.

La stratégie du PSR a été élaborée avec le souci permanent de cohérence et d'intégration avec les plans et schémas existants. Elle s'inscrit également dans le cadre de référence des futurs programmes européens 2014-2020 et fournit les orientations pour articuler et coordonner l'utilisation des fonds FEDER, FSE, FEADER, FEAMP et CPER. Pour assurer la mise en œuvre du PSR, l'ensemble des dispositifs financiers dans lequel la Région est impliquée sera également mobilisé, à commencer naturellement par son budget propre.

LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

LE BUDGET RÉGIONAL

Le budget régional est le vecteur principal de la mise en œuvre de la stratégie inscrite dans le PSR. L'investissement constitue la priorité budgétaire. La politique budgétaire et de gestion de la Région est profilée en ce sens : dans un contexte où les dotations de l'Etat diminuent, la discipline sur les dépenses de fonctionnement permet néanmoins de dégager annuellement une épargne brute qui est consacrée au développement de la capacité d'investissement. En outre la mobilisation raisonnée de provisions issues de la TICPE Grenelle (16,5 M€ par an) permet de faire face à l'investissement majeur de la période – la LNPN – tout en améliorant d'autres volets de la desserte ferroviaire de la Basse-Normandie. Enfin, avec un délai de désendettement de 3,1 années (BP 2014), la gestion active des emprunts et de la dette vient ajouter à la capacité de financement d'investissements importants.

LES OUTILS FINANCIERS

La Région développe également des systèmes d'aides permettant aux entreprises de développer leurs projets : **le Fonds de garantie régional Région-Bpifrance, les Investissements aidés et garantis, la Prime à la création d'emplois, l'Avance régionale aux entreprises et le**

Capital risque. Ils viendront compléter le fonds dédié à l'amorçage, le Fonds stratégique régional à la création et à la transmission d'entreprises et les subventions dans les secteurs de l'export et de l'innovation compte tenu des risques élevés d'échec pour les entreprises dans ces deux domaines.

Par ailleurs, les entreprises innovantes seront soutenues par **l'incubateur régional Normandie Incubation, par le Fonds Grand Ouest Capital Amorçage et par Bpifrance**, qui a notamment pour vocation de mettre en œuvre de la transition écologique et énergétique. GO Capital Amorçage gère lui un fonds permettant d'investir dans le capital d'entreprises en phase d'amorçage de projets innovants (particulièrement ceux issus de Normandie Incubation). La Commission européenne encourage d'ailleurs le recours aux instruments financiers sur la période 2014-2020, ce qui permettra de valoriser l'expérience de la Région en la matière.

3^e PARTIE

LES MOYENS DU PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL

LES OUTILS DE PROGRAMMATION

La Région s'appuiera également sur la prochaine **programmation des fonds européens pour 2014-2020**. Ces programmes définiront pour les 7 ans à venir les priorités d'investissement pour la Basse-Normandie. Les fonds européens constituent un levier très important dans le soutien de l'économie et du développement des politiques publiques au niveau régional.

Toutefois, le PSR ne saurait être un alignement sur les politiques européennes. D'ailleurs la plupart des actions ne seront pas finançables dans ce cadre : elles le seront principalement par le budget régional et la mutualisation des moyens au niveau local. La Basse-Normandie a cependant une obligation de résultats vis-à-vis de l'utilisation de ces fonds, dans la mesure où elle a le devoir de les mobiliser au bénéfice des bas-normands et éviter ainsi de rendre les crédits non utilisés à la commission européenne.

Compte tenu de son statut de « région en transition », la Basse-Normandie devrait bénéficier d'une enveloppe supérieure à celle de la période 2007-2013, soit plus de 500 millions d'euros de crédits européens pour développer les projets de recherche et d'innovation, aider les entreprises à se renforcer à travers de nouveaux marchés, améliorer la formation des salariés et aider les demandeurs d'emploi à trouver un travail, accroître le recours aux énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique notamment des logements sociaux et renforcer les atouts de ses territoires ruraux et urbains. A ce jour, plus de 1 800 projets ont bénéficié d'un soutien de l'Union Européenne au titre de la politique de cohésion.

Pour la période 2014-2020, les priorités de l'Union Européenne restent centrées sur l'innovation et l'économie de la connaissance, la promotion de l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement, ainsi que la lutte contre la pauvreté.

La Basse-Normandie sera bénéficiaire des quatre fonds attribués au soutien du développement du territoire : le

Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Un des défis pour la Région Basse-Normandie est la gestion de ces fonds : en effet, pour la prochaine programmation, la Région deviendra autorité de gestion de tout ou partie des fonds FEDER, FSE et FEADER et aura pour la première fois, la gestion d'un volet régional du FEAMP. Elle sera ce faisant responsable devant la Commission européenne de la bonne gestion des fonds, de la programmation au contrôle de leur utilisation.

La déclinaison des orientations stratégiques et des programmes mobilisateurs à l'échelle régionale sera portée par le prochain **Contrat de Plan Etat-Région 2014/2020** dont la conclusion est prévue pour l'été 2014. Les priorités de ce contrat sont articulées avec celles de l'Union Européenne : enseignement supérieur, recherche, innovation ; filières d'avenir et usine du futur ; mobilité multimodale ; couverture du territoire en très haut-débit et développement des usages du numérique ; transition écologique et énergétique. L'emploi et la formation professionnelle seront traités de façon transversale dans ces différentes thématiques. Des volets territoriaux seront aussi ciblés sur les quartiers urbains sensibles, les territoires vulnérables soumis à de fortes restructurations économiques, les territoires souffrant d'un déficit de services publics et sur la Vallée de Seine. Sur cet espace particulier un CPIER sera adossé au Schéma d'Aménagement et de Développement de la Vallée de la Seine élaboré par le Délégué interministériel en charge de cette mission. Ce contrat Interrégional concernera les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile de France.

Il faut enfin citer les Plans Loire et Seine qui concernent respectivement le sud du département de l'Orne et l'Est du Calvados.

LA CONTRACTUALISATION TERRITORIALE

Cette contractualisation exprime le renouvellement de l'action territoriale de la Région. Elle vise à répondre aux nouveaux enjeux d'équilibre et de développement territorial en les orientant notamment vers les nouvelles priorités européennes, et à amplifier la fonction ensemble de la Région pour l'aménagement du territoire en l'appuyant sur les politiques régionales et la coopération avec les Départements. Cette contractualisation privilégiera la maille intercommunautaire organisée (pays revisités sur la base

du nouveau cadre national) et prendra en compte les enjeux spécifiques des agglomérations et villes moyennes, moteurs du développement des territoires et formant l'armature du système urbain bas-normand. Elle prendra la forme d'un contrat d'actions territoriales entre la Région et les territoires pour la mise en œuvre des orientations stratégiques du PSR et des PO européens, via le financement des projets et de l'ingénierie territoriale.

L'ARTICULATION AVEC LES SCHÉMAS TRANSVERSAUX ET SECTORIELS

Schémas adoptés ou en cours		Année	Livre blanc Normandie 2020+ →	Diagnostic territorial stratégique
S R A D T	Plan Rail	2009		
	SRDT	2009		
	SRI	2009		
	SCoRAN	2010		
	CPRDFP	2011		
	<i>Livre blanc</i>	2011		
	SRESR	2012		
	DTS	2013		
	SRCAE	2013		
	SRCE	2013		
	PRIE	2013		
	Agenda 21	2013		
	RIS3	2013		
	PSR	2013		
	PO	2014		
	CPER	2014		
	SRDEII	2014		
	SSADVS	2014		
	SRIT	2014		
			Plan stratégique régional Agenda 21	Programmes opérationnels multifonds ↓ Ris 3 ↓ Contrat de Plan État-Région

3^e PARTIE

LES MOYENS DU PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL

Afin d'assurer une réelle complémentarité des fonds européens et préalablement à l'adoption du programme FEDER, la Région élabore une **Stratégie de Spécialisation Intelligente (dite RIS3)**. Cette stratégie vise à favoriser la compétitivité des régions en les incitant à soutenir les domaines d'activité dans lesquels elles disposent d'une valeur ajoutée indéniable au regard des autres territoires.

L'objectif est double :

- impulser dans les régions des initiatives en termes d'innovation et de développement et soutenir les activités créatrices de richesses et d'emplois à moyen terme ;
- permettre une intervention des fonds européens sur tous les aspects d'un projet (notamment en termes de soutien aux infrastructures, à l'investissement immobilier et matériel, à la formation, à l'efficacité énergétique).

La démarche d'élaboration du PSR s'appuie également sur :

Des données statistiques et des analyses quantitatives : le tableau de bord de suivi des politiques régionales, les indicateurs d'alerte et de progrès du CESER, le diagnostic territorial stratégique lié à la préparation des programmes post 2013 (DTS) ;

Les études prospectives et les démarches stratégiques : le Livre blanc « La Normandie, horizon 2020+ », les travaux relatifs à l'Axe Seine et la déclaration finale du colloque de Paris du 22 novembre 2012, la contribution des Bas-Normands au Débat national sur la transition énergétique mené en 2013 ;

Les schémas déjà établis : Agenda 21, Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), Schéma interrégional de développement touristique (SRDT), Stratégie régionale de l'innovation (SRI), Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique (SCORAN), Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) ;

Les schémas co-élaborés avec l'Etat : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ; Les schémas en cours ou qui devront être élaborés suite à la promulgation de la loi portant décentralisation et réforme de l'action publique s'appuieront pour leur part sur le PSR : Schéma régional des infrastructures de transport (SRIT), Schéma régional de l'intermodalité, Stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Schéma stratégique d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine (SSADVS)...

D'autres schémas restent également à finaliser.

LE SUIVI ET LE TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS STRATÉGIQUES :

Chaque programme fera l'objet d'un suivi très précis d'un point de vue budgétaire et en terme d'avancement au travers d'indicateurs de suivis et de résultats. L'année 2020 constituera une étape importante puisqu'elle correspondra à l'échéance mi-parcours des CPER, CPIER et des programmes européens. Elle sera l'occasion de procéder à une révision du PSR permettant de mesurer la réduction de l'écart qui existe entre la situation d'aujourd'hui et celle résultant de la mise en œuvre des objectifs affichés.

DE L'OBJECTIVATION DE LA DÉMARCHE...

En complément de la démarche, un tableau de bord construit à partir d'un ensemble d'indicateurs régionaux pertinents et fiables permet d'apprécier la situation de la Basse-Normandie, son évolution et d'assurer le suivi des politiques mises en place par la Région. Il s'agit d'un outil d'évaluation et d'aide à la décision indispensable pour une conduite de l'action publique transparente et concertée, à plus forte raison lorsqu'elle naît d'un exercice prospectif. Les indicateurs retenus dans le tableau de bord fournissent à la Région un dispositif de compréhension des phénomènes territoriaux lui permettant d'ajuster voire d'adapter sa stratégie à la lumière de faits nouveaux (mise en service de la LNPN, développement des EMR, acte III de la centralisation...).

Le choix des indicateurs stratégiques a été effectué sur la base d'un travail respectueux des enjeux identifiés dans le Livre blanc « La Normandie, horizon 2020+ » puis débattu dans les commissions spécialisées de l'assemblée régionale. Une concertation étroite tout au long du processus a

permis d'harmoniser ces indicateurs avec ceux définis par le CESER dans son étude intitulée « Indicateurs stratégiques d'alerte et de progrès pour la Basse-Normandie ». Les deux-tiers des indicateurs du CESER sont ainsi présents dans le tableau de bord stratégique, le dernier tiers apportant un éclairage complémentaire pour la compréhension des enjeux régionaux.

... À LA PROMOTION DE LA BASSE-NORMANDIE

Les indicateurs sélectionnés serviront de support à la réalisation d'un outil de valorisation et de promotion des atouts du territoire (culture, mobilité, emploi, formation, recherche, préservation de l'environnement et des territoires ruraux etc) et de l'économie bas-normande susceptible de lutter contre l'image parfois négative renvoyée par les données socio-économiques couramment utilisées (exemple du PIB par habitant). Les indicateurs retenus serviront à appréhender les atouts et potentiels de développement de la Basse-Normandie en les couplant avec un argumentaire valorisant l'attractivité et la préservation du territoire, l'économie régionale et ce dans une optique de marketing territorial.

A l'instar des travaux réalisés de concert par la Région et le CESER en matière d'observation territoriale, la réflexion s'organiserait dans un cadre partenarial regroupant chercheurs de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Institut Régional du Développement Durable, statisticiens et acteurs économiques (INSEE, chambres consulaires, comités d'expansion, agences de développement...) susceptibles d'aboutir à des supports de promotion partagés de tous et relayés par chacun.



Région Basse-Normandie
Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 Caen Cedex 1
Tél. : 02 31 06 98 98
Fax : 02 31 06 95 95
Courriel : courrier@crbn.fr